

UNIVERSITE DU QUEBEC

THESE PRESENTEE A
L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

comme exigence partielle
du doctorat ès arts (Philosophie)

par

Gilles GAUTHIER
Maître ès arts (Philosophie)

L'ENGAGEMENT PSYCHOLOGIQUE DANS LES ACTES DE LANGAGE

MAI 1983

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Résumé:^{*}

Ma thèse de doctorat en philosophie a pour objectif de rendre compte, au moins dans ses aspects fondamentaux, de la problématique de l'engagement psychologique dans le discours, c'est-à-dire de ce à quoi les locuteurs sont tenus sur le plan mental du fait de leur utilisation du langage.

La perspective conceptuelle qui est à cette fin retenue est celle de la théorie des actes de langage de John R. Searle et Daniel Vanderveken et de la philosophie de l'esprit de Searle.

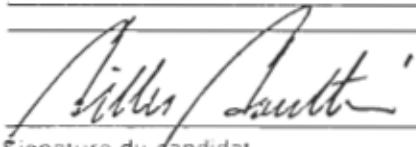
L'hypothèse générale sous-jacente à mon projet de recherche est qu'il est possible de traiter adéquatement la problématique de l'engagement psychologique dans le langage en prenant comme points de départ deux concepts d'inspiration searlienne: ceux d'engagement fort et d'engagement faible à avoir un état mental.

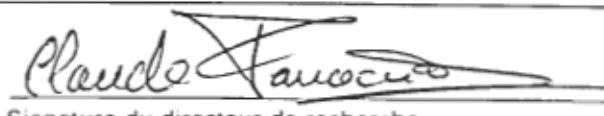
Une caractérisation technique de ces deux concepts sera proposée en ayant recours à celui d'engagement illocutionnaire (c'est-à-dire entre actes de langage) dégagé par Searle et Vanderveken et à la notion d'actes expressifs, l'une des cinq catégories d'actes de la taxonomie qu'ils proposent. Ainsi, l'engagement fort et l'engagement faible à avoir un état psychologique inhérent à la performance d'un acte de langage seront respectivement caractérisés par la relation d'engagement fort et d'engagement faible entre cet acte de langage et l'acte expressif ayant pour objet l'état mental en question.

Seront à la suite formulés les principes, ayant trait à différents aspects de la performance langagiére, qui régissent l'engagement fort et faible des actes de discours à des actes de type expressif.

En performant un acte de langage, un locuteur est:

- 1) engagé fortement à avoir l'état psychologique constituant la condition de sincérité de l'acte;
- 2) engagé faiblement à avoir:
 - a) la croyance en l'état de choses constituant la condition préparatoire de l'acte;
 - b) la croyance en l'état de choses correspondant à la proposition qui est une présupposition propositionnelle de l'acte;
 - c) la croyance en l'existence de l'entité à laquelle il est fait référence dans l'acte;
 - d) la croyance qu'il possède l'état psychologique spécifié en 1), 2-a), 2-b) et 2-c);
 - e) une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de l'état psychologique spécifié en 1), 2-a), 2-b) et 2-c);
 - f) la croyance en sa propre existence;
 - g) la croyance qu'il possède la croyance en son existence;
 - h) une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance en sa propre existence.


Signature du candidat


Signature du directeur de recherche
- 14/10/83

"... la question de la valeur de toute recherche ne peut, je crois, trouver de réponse adéquate sans qu'on ait pris en considération la satisfaction intellectuelle que les résultats de cette recherche apportent à ceux qui la comprennent et s'en préoccupent. Peut-être est-il impopulaire et suranné de le dire - mais je ne pense pas qu'un résultat scientifique qui nous apporte une meilleure connaissance du monde et nous le montre plus harmonieux doive être moins estimé qu'une invention réduisant le coût de la construction des routes ou améliorant les installations ménagères".

A. TARSKI

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Chapitre premier : LES ACTES DE LANGAGE	9
L'organisation interne de la performance langagière	10
Le contenu propositionnel	17
La force illocutionnaire	28
Les conditions de la performance langagière	32
La taxonomie des actes illocutionnaires	34
La notion d'engagement illocutionnaire	39
Chapitre deuxième : LES ETATS PSYCHOLOGIQUES	45
La nature des états psychologiques	45
Intentionalité et langage	58
Intentionalité et intensionalité	61
Chapitre troisième : LES ETATS PSYCHOLOGIQUES DANS LES ACTES DE LANGAGE	66
Le concept d'expression des états psychologiques	74
Le concept d'engagement à avoir des états psychologiques	121
L'engagement psychologique d'ordre langagier	127
Chapitre quatrième : L'ENGAGEMENT AUX ACTES EXPRESSIFS	137
L'engagement illocutionnaire: quelques précisions	138
Les principes régissant l'engagement illocutionnaire aux expressifs	155

Principe # 1	156
Principe # 2	161
Principe # 3	167
Principe # 4	174
Principe # 5	179
Chapitre cinquième : QUELQUES THESES SUR L'ENGAGEMENT PSYCHOLOGIQUE LANGAGIER	182
Thèse A :	186
Thèse B :	189
Thèse C :	195
Thèse D :	195
Thèse E :	201
Thèse F :	222
Thèse G :	247
Conclusion	263
Bibliographie	268

INTRODUCTION

Il est une présomption intuitive suivant laquelle la psyché des sujets parlants est en partie révélée et aussi mise à contribution dans leur emploi du langage. La présente thèse a pour objectif de rendre compte, au moins dans ses aspects fondamentaux, de cette problématique de l'engagement psychologique concomitant à l'utilisation du langage.

Plus précisément, il s'agira ici d'établir ce qu'il est possible de logiquement inférer du fait que les locuteurs parlent justement eu égard à leur psychisme; autrement dit, notre tâche consistera à déterminer ce à quoi les locuteurs sont compromis sur le plan mental, ou encore ce qu'il apparaît correct de leur imputer psychologiquement, en vertu de leur emploi du langage. Se posant dans le prolongement immédiat de la philosophie du langage, cette question n'est par ailleurs manifestement pas sans intérêt pour la philosophie de l'esprit.

L'analyse que nous nous proposons d'en mener présuppose le choix préalable d'une caractérisation spécifique tout à la fois du langage et de la "vie mentale" de ceux qui

parlent. A ce double égard, la recherche ici entreprise se situe dans la perspective des travaux philosophiques réalisés par John R. Searle et Daniel Vanderveken: elle a pour fondements leur théorie des actes de langage et la théorie de l'intentionalité que Searle est actuellement à développer. L'adoption de cette plate-forme conceptuelle se justifie non seulement par sa valeur intrinsèque mais aussi et surtout en raison du fait qu'y est mise en évidence l'idée que les états psychologiques sont partie prenante à la performance des actes de langage.

L'hypothèse générale sous-tendant notre projet est qu'il est possible et légitime de traiter adéquatement la problématique de l'engagement psychologique dans le langage en prenant comme points de départ deux concepts: ceux d'engagement fort et d'engagement faible à avoir un état mental. C'est en considération des notions searliennes distinctes d'expression et d'engagement à avoir des états psychologiques que ces concepts seront introduits.

Ainsi donc que nous proposerons de le considérer, chercher à délimiter ce à quoi mentalement consentent les locuteurs quand ils perforent des actes de langage revient à identifier les états psychologiques que ce faisant ils sont engagés fortement et faiblement à avoir. Dans ses grandes lignes, l'argumentation qu'à la suite nous présenterons suivra le développement suivant.

De façon à mettre en lumière l'engagement fort et faible à avoir des états mentaux qu'implique l'accomplissement des actes de langage, nous soumettrons une caractérisation technique de ces deux concepts en faisant appel à celui d'engagement illocutionnaire, c'est-à-dire entre actes, dégagé par Searle et Vanderveken et à la notion d'actes expressifs de langage, l'une des cinq catégories d'actes de la taxonomie illocutionnaire qu'ils proposent. Ainsi, l'engagement fort et l'engagement faible à avoir un état psychologique inhérent à la performance d'un acte de langage seront respectivement caractérisés par la relation d'engagement fort et d'engagement faible entre cet acte de langage et l'acte expressif ayant pour objet l'état mental en question.

La façon ensuite retenue de traiter la problématique de l'engagement psychologique dans le langage consistera à formuler un ensemble de principes suivant lesquels les actes de discours engagent fortement et faiblement à la catégorie expressive. Il sera au préalable nécessaire de proposer une distinction opérationnelle entre les deux sortes d'engagement illocutionnaire. Les principes régissant l'engagement des actes de langage aux actes expressifs que nous expliciterons auront trait à divers aspects de la performance langagièrre relevés par Searle et Vanderveken: les conditions de sincérité, les conditions préparatoires et les présuppositions propositionnelles des

actes de discours. Ils auront la forme suivante: 'Un acte de langage AL engage (fortement ou faiblement) à tel autre acte se rapportant à ... (un des aspects ci-dessus mentionnés) ... de AL'.

De ces principes découlent des thèses sur l'engagement psychologique dans les actes de langage. Leur formulation sera: 'En performant un acte de langage, un locuteur est engagé (fortement ou faiblement) à avoir tel état psychologique se rapportant à ... (un des aspects) de l'acte'.

La démarche théorique qui vient d'être succinctement décrite suivra le développement suivant.

Le chapitre premier sera consacré à la théorie searienne des actes de langage. Il s'agira d'en faire voir les aspects fondamentaux en mettant l'accent sur ceux d'entre eux qui seront par la suite mis à contribution dans notre analyse: la structure logique des actes de langage concomitante à la distinction entre leur contenu propositionnel et leur force illocutionnaire, une caractérisation de chacune de ces deux dernières notions, les conditions de performance des actes de langage, la taxonomie des actes illocutionnaires, la relation d'engagement illocutionnaire.

Il sera après coup question, dans un second chapitre, de la philosophie de l'esprit de Searle. Les principaux points qui y seront traités seront: la nature des états psychologiques, le parallélisme entre les états mentaux intentionnels et les actes de langage et le rapport entre les concepts d'intentionnalité et d'intensionnalité.

En fait, ces deux premiers chapitres ne constitueront que l'entrée en matière à notre objet central d'étude: ils ne serviront qu'à introduire les deux réseaux conceptuels corrélatifs, l'un aux actes de langage, l'autre aux états mentaux, dont la rencontre donne lieu à la problématique de l'engagement psychologique dans le langage.

Dans le chapitre troisième, il sera discuté de la façon dont il est fait valoir dans la philosophie searlienne que les états psychologiques sont partie prenante à la performance des actes de langage. Les deux concepts qu'à cet égard ils mettent en évidence, l'expression et l'engagement à avoir des états mentaux, seront alors analysés. Feront entre autres choses à cette occasion l'objet de notre examen la très grande polysémie qui caractérise l'usage que Searle et Vanderveken font du terme "expression" (à ce propos, nous proposerons d'en reconnaître, en vertu de deux distinctions parallèles, quatre différentes acceptations fondamentales); la question de savoir si l'expression d'un état mental est inhérente à la performance de tout acte de langage ainsi que celle, qui lui est liée,

de déterminer si le contenu d'un état exprimé dans un acte est toujours ou non identique au contenu de cet acte; ce qui peut être considéré comme la "preuve" ou le "test", aux yeux de Searle et Vanderveken, de l'expression interne d'un état psychologique dans l'accomplissement d'un acte de langage: la bizarrerie logique qui résulterait de la performance de l'acte et de la dénégation simultanée de la présence de l'état mental correspondant; etc.

Après en avoir ainsi rendu compte, nous proposerons, pour des raisons qui seront clairement explicitées, que soient substitués aux concepts searliens d'expression et d'engagement à la possession d'états mentaux ceux, différents, d'engagement fort et d'engagement faible à avoir des états psychologiques. La caractérisation de ces deux concepts originaux en fonction de la notion d'engagement illocutionnaire sera à la suite présentée.

Le chapitre quatrième sera consacré aux cinq principes primitifs régissant l'engagement des actes de langage à ceux de type expressif que nous retiendrons pour l'investigation de notre problématique.

Finalement, c'est dans un cinquième et dernier chapitre que les plus intéressantes thèses sur l'engagement psychologique langagier découlant de ces principes ainsi que de certaines de leurs combinaisons seront exposées.

Un certain nombre de facteurs d'ordre "méthodologique",

dans un sens large, ne doivent pas être perdus de vue à la lecture de la présente thèse.

Le premier a trait à son horizon conceptuel: ce que nous appelons génériquement la "philosophie searlienne". Il faut par cette expression entendre le corps de doctrine constitué non seulement des idées explicitement émises par le philosophe américain John R. Searle mais également de celles qui peuvent être proposées dans le sillage des premières. Quelques remarques méritent à ce propos d'être formulées eu égard au fait que sera globalement considérée dans la suite du texte la pensée non pas de Searle seul mais du duo Searle-Vanderveken. Les travaux individuels menés par Searle depuis le début des années soixante constituent certes la base fondamentale de la philosophie qui porte son nom et dont il a en solitaire façonné de larges secteurs. C'est cependant, depuis quelques années, en collaboration avec Daniel Vanderveken qu'il cherche, au moins dans une aire importante de recherche, à en prolonger le développement. Ne serait-ce que parce que pour référer à leurs positions communes il ne sera ici question, pour des raisons évidentes de brièveté, que de la philosophie "searlienne", il importe en toute justice de souligner l'importance de l'apport de Vanderveken à cette pensée. Spécialement, ce n'est probablement pas aller trop loin que de prétendre que sans lui la logique illocutionnaire n'aurait point encore vu le jour. D'un autre côté,

il ne faut pas présumer que Searle et Vanderveken vont toujours en tout point partager les mêmes vues: peut-être une philosophie "vandervekenienne" est-elle actuellement à se constituer parallèlement à celle de Searle? (Dans la thèse, les références à des textes de Searle seront faites en indiquant seulement l'année de leur publication; celles à des écrits de Vanderveken seront précédées de: "V:". Il sera fait référence à leur seul ouvrage commun, Foundations of Illocutionary logic, par les initiales F.I.L.)

Par ailleurs, la philosophie searlienne est encore en cours d'élaboration: Searle et Vanderveken, individuellement ou en collaboration, vont selon toute probabilité continuer dans l'avenir à développer leur théorie du langage. La présente thèse demeure évidemment tributaire du certain état d'avancement où se trouve actuellement la philosophie searlienne.

Autre limite à indiquer: certains textes inédits ont pu ici être avec avantage utilisés. C'est, bien sûr, sous toutes réserves, qu'on devra considérer l'usage que nous en faisons.

La thèse que le locuteur a entre les mains est le fruit d'un exercice académique. Puisse-t-il tout de même trouver en la parcourant un agrément similaire à celui qui en a accompagné la rédaction.

CHAPITRE PREMIER

LES ACTES DE LANGAGE

Le langage peut être étudié en tant que système de signes indépendamment de son emploi effectif ou au contraire, et sans que sa constitution structurelle soit nécessairement mise en veilleuse pour autant, à titre d'activité, c'est-à-dire dans son aspect fonctionnel. La linguistique chomskienne est un exemple de la première approche. Comme son nom même l'indique, c'est plutôt la seconde perspective pragmatique qui préside à l'élaboration de la théorie des actes de langage de Searle et Vanderveken.

Elle repose sur l'hypothèse heuristique suivant laquelle parler c'est adopter une forme de comportement régi par des règles: "Speaking a language is engaging in a (highly complex) rule-governed form of behavior" (1969a, p. 12). Ainsi que Searle le spécifie, cette hypothèse équivaut à considérer que parler consiste essentiellement à performer des actes de langage tels que, précise-t-il, "... making statements, giving commands, asking questions, making promises, and so on; and more abstractly, acts such as referring and predicating..." (Id. p. 16).

L'analyse de ces actes de discours s'avère intéressante du fait

qu'ils constituent les unités de base de la communication linguistique:

"The unit of linguistic communication is not, as has generally been supposed, the symbol, word or sentence, but rather the production or issuance of the symbol or word or sentence in the performance of the speech act. To take the token as a message is to take it as a produced or issued token. More precisely, the production or issuance of a sentence token under certain conditions is a speech act, and speech acts ... are the basic or minimal units of linguistic communication". (Id., p. 16)

L'objectif du présent chapitre est d'exposer les points saillants de la théorie searlienne des actes de langage qui seront plus loin mis à contribution dans le traitement de la problématique de l'engagement psychologique.

L'organisation interne de la performance langagière

Afin d'explorer l'hypothèse suivant laquelle faire usage du langage consiste fondamentalement à performer des actes de discours, Searle commence par identifier les différents genres possibles dans lesquels ces derniers peuvent être regroupés. Selon lui, dans les situations simples de discours ("Simple speech situations"), un locuteur accomplit le cas échéant quatre actes de langage distincts:

- des actes d'énonciation: il prononce ou profère des morphèmes, des mots, des suites de mots;
- des actes propositionnels: il réfère et prédique;

- des actes illocutionnaires: il affirme, questionne, ordonne ou promet, etc.;
- des actes perlocutionnaires: il peut éventuellement produire certains effets (convaincre, effrayer, etc.).

Les actes d'énonciation ne constituent que le mode physique de réalisation ("physical level of realization") des actes propositionnels et illocutionnaires. Ces dernières opérations exigent la production de quelque entité "matérielle": il faut bien proférer des sons, inscrire des marques ou faire quelque autre chose semblable pour, au moyen du langage et sur un plan plus abstrait, référer et prédiquer, affirmer ou questionner, etc. C'est en cette profération que consistent les actes d'énonciation.

Suivant une comparaison faite par Searle lui-même, ils sont aux actes propositionnels et illocutionnaires ce qu'est marquer d'une croix un bulletin de vote à l'action de voter.

Les actes perlocutionnaires ont pour leur part trait aux effets non conventionnels qui peuvent être atteints par la parole. De nature non essentiellement linguistique, ils se particulissent également par leur caractère contingent: l'emploi de séquences verbales n'entraînent pas nécessairement des conséquences d'ordre perlocutionnaire. De plus, la production de ces effets demeure incontrôlable et donc aléatoire; un locuteur peut, par exemple, tenter d'effrayer quelqu'un en parlant sans y parvenir et en quelque autre occasion obtenir ce résultat sans l'avoir en aucune façon recherché.

Les actes propositionnels forment quant à eux la substance, la teneur de ce qui est dit. Dans les situations simples de discours, ils consistent en un acte de référence et un acte de prédication.

Référer, ainsi que considéré dans la philosophie searlienne, c'est identifier des objets ou entités:

"... to pick out or identify one 'object' or 'entity' or 'particular' apart from other objects, about which the speaker then goes on to say something, or ask some question, etc." (1969a, p. 26)

Cette identification nécessite une "représentation linguistique" ("linguistic representation"); c'est-à-dire que la référence est un acte performé par le recours obligé à des éléments linguistiques:

"... there must be some linguistic device that the speaker uses to refer to the object, we can say that whenever a speaker refers he must have some linguistic representation of the object..." (1979c, p. 142)

Les éléments linguistiques ainsi utilisés pour référer à des objets et entités peuvent légitimement être qualifiés d'"expressions référentielles" ("referring expressions"). Les principales sortes d'expressions référentielles seraient, toujours de l'avis de Searle, les noms propres, les descriptions définies, les pronoms et les titres. De façon à ne pas surcharger l'emploi, déjà suffisamment fréquent et polysémique, que nous ferons plus loin du mot "expression", nous utiliserons le terme "locution(s) référentielle(s)" en lieu et place de celui d'"expression(s) référentielle(s)".

Il importe de ne pas perdre de vue que la référence est, à strictement parler, un acte de langage et qu'elle ne peut par conséquent être effectuée que par les locuteurs. Malgré l'avantage discursif que comporte le terme "locutions référentielles", on ne doit pas tomber dans une sorte d'anthropomorphisme langagier et attribuer à ces éléments linguistiques la possibilité ou le pouvoir intrinsèque d'identifier par eux-mêmes des objets et entités. Searle insiste fréquemment sur l'idée contraire selon laquelle cette fonction n'est au sens propre exercée que par les seuls sujets parlants. Pour lui, la référence relève clairement de l'ordre pragmatique:

"... reference ... is a speech act. In the sense in which speakers refer, expressions do not refer any more than they make promises or give orders". (1979c, p. 155)

"The term 'referring expression', is not meant to imply that expressions refer. On the contrary ... reference is a speech act, and speech acts are performed by speakers in uttering words, not by words. To say that an expression refers ... in my terminology is either senseless or is shorthand for saying that the expression is used by speakers to refer ..." (1969a, p. 28)

La nécessaire représentation linguistique de la performance référentielle demande ainsi à être précisée: c'est par l'énonciation de locutions référentielles que s'effectue l'identification des objets: "The utterance of a referring expression characteristically serves to pick out or identify a particular object apart from other objects". (1969a, p. 28). Autrement dit, ce n'est pas en vertu de leur seule nature que des locutions peuvent être dites "référentielles" - ce qui n'implique par ailleurs pas que rien dans leur constitution interne ne

les prédispose à l'office d'identification – mais primordialement eu égard à la fonction qu'elles remplissent:

"It is by their function, not always by their surface grammatical form or their manner of performing their function, that referring expressions are to be known". (Id., p. 27)

Une théorie de l'acte de référence doit donc s'appuyer sur l'examen non pas des locutions référentielles elles-mêmes mais plutôt des occurrences où elles servent une fin référentielle. Ce ne sont en effet pas toutes les occurrences des locutions référentielles qui dans le discours sont des occurrences référentielles. Searle donne comme exemples d'occurrences non référentielles de locutions référentielles le nom propre "Cerberus" et les descriptions définies "the lurch" et "his sake" dans les phrases "Cerberus does not exist", "he left me in the lurch" et "I did it for his sake".

Le second acte propositionnel mentionné par Searle est celui de prédication. Il consiste, pour présenter les choses simplement, à relever ou spécifier quelque chose à propos d'un objet au moyen d'une "expression" – le mot étant encore une fois entendu dans le sens de "locution" – dite pour cela même prédicative: "... expressions, not universals, are predicated of objects" (1969a, p. 26).

La dernière catégorie d'actes de langage, celle des actes illocutionnaires, est la plus importante: ces actes consistent en ce qui est fondamentalement fait par l'emploi du langage. En d'autres termes, ils ont trait aux différentes fonctions possibles exercées par l'utilisation d'éléments linguistiques. Traits marquants de l'activité

langagière, ils peuvent être qualifiés, et eux seuls, d'actes complets de langage.

Les actes d'énonciation n'en formant que la matière première et les actes perlocutionnaires qu'une excroissance contingente, les actes illocutionnaires et propositionnels constituent les catégories essentielles de la performance langagière. Searle conçoit qu'ils sont reliés, en conformité avec leur caractérisation respective, en une relation, disons pour le moment vaguement, de forme à contenu.

Trois traits significatifs de l'activité langagière indiquent assez bien que les deux principaux types d'actes de langage sont ainsi reliés. D'abord, les mêmes actes propositionnels peuvent être communs à différents actes illocutionnaires: un locuteur peut en effet référer à un même objet et prédiquer à son égard la même locution (ou l'une de ses flexions) dans une affirmation, une promesse, un ordre, etc. Les actes propositionnels ne sont donc accomplis qu'à titre de constituants des actes illocutionnaires: " ... the ... reference and predication occur as part of a complete speech act ..." (1969a, p. 73, c'est moi qui souligne).

Il est par contre à l'inverse impossible d'effectuer des actes propositionnels indépendamment de la performance d'un acte illocutionnaire:

"Propositional acts cannot occur alone; that is, one cannot just refer and predicate without making an assertion or asking a question or performing some other illocutionary act".
(Id., p. 25)

Cette contrainte à l'endroit de la production des actes propositionnels indique encore qu'ils sont internes aux actes complets de langage: "... one only refers [and predicates] as part of the performance of an illocutionary act..." (Id., p. 25, c'est encore moi qui souligne).

Ce même point est une nouvelle fois mis en évidence par le fait que les actes illocutionnaires et propositionnels correspondent à des formes grammaticales respectives:

"... the characteristic grammatical form of the illocutionary act is the complete sentence (it can be a one-word sentence); and the characteristic grammatical form of the propositional acts are parts of sentences: grammatical predicates for the act of predication, and proper names, pronouns, and certain other sorts of nouns phrases for reference".
 (Id., p. 25)

Les actes illocutionnaires sont performés par le recours à des phrases complètes; les actes propositionnels par l'emploi de parties de phrases. Aussi apparaît-il corrélativement juste de considérer que les actes propositionnels sont des parties constitutives des actes illocutionnaires plus englobants.

Afin de marquer conceptuellement la relation ainsi fortement suggérée entre les actes illocutionnaires et propositionnels, Searle propose de distinguer deux constituants abstraits de la performance langagiére: la force illocutionnaire et le contenu propositionnel.

On peut caractériser informellement la force illocutionnaire en disant qu'elle est ce en vertu de quoi l'énonciation (littérale, dans

un contexte approprié) d'une phrase ou d'un énoncé constitue la performance d'un acte illocutionnaire donné. L'une des thèses fondamentales défendues par Searle et Vanderveken est que:

"... la force illocutionnaire de l'énonciation est une composante essentielle de la signification de tout énoncé d'un langage naturel, additionnelle par rapport au sens" (V: 1981, p. 107).

Ils en tirent la conséquence congruente que:

"... toute sémantique d'un langage naturel, c'est-à-dire toute théorie qui assigne récursivement des significations aux énoncés de ce langage incorpore une théorie des actes illocutionnaires" (Id., p. 107)

Nous nous pencherons plus loin sur quelques autres considérations qui sont développées dans la philosophie searlienne relativement à l'idée de force illocutionnaire.

Le contenu propositionnel

Pour le moment, attardons-nous à la notion qui désigne l'autre constituant de la performance langagière, celle de contenu propositionnel ou plus simplement de proposition. Searle l'introduit dans les termes suivants:

"Whenever two illocutionary acts contain the same reference and predication, provided that the meaning of the referring expression is the same, I shall say the same proposition is expressed". (1969a, p. 29)

Reportant au chapitre troisième l'examen de la question de

l'"expression" d'une proposition, relevons ici les autres aspects primordiaux de sa considération dans la philosophie searlienne.

D'abord, il découle du texte qui vient d'être cité qu'une même proposition est susceptible (comme cela fut d'ailleurs antérieurement déjà souligné) de constituer le contenu de différents actes complets de langage. Si, en effet, une proposition est corrélative à des actes de référence et de prédication - c'est la raison, on le voit maintenant, pour laquelle ils peuvent être qualifiés d'actes propositionnels - et que ces derniers peuvent être effectués dans la performance de divers actes illocutionnaires, il suit que ces actes complets de langage ont pour contenu la même proposition. Ainsi, pour reprendre (une partie de) l'exemple donné par Searle, la même proposition apparaît dans les actes illocutionnaires différents "Sam smokes habitually", "Does Sam smoke habitually?", "Sam smoke habitually!" et "Would that Sam smoked habitually".

Comme le donne à voir cet exemple, le fait de considérer que différents actes de langage peuvent contenir une proposition identique implique que cette dernière entité n'est pas l'apanage exclusif de ce genre particulier d'actes que sont les assertions ou affirmations: une référence et une prédication pouvant tout aussi bien y être effectuées, une question, un ordre, un souhait et de nombreux autres actes complets de langage contiennent une proposition.

Il importe donc de démarquer la proposition de l'assertion ou affirmation:

"... a proposition is to be sharply distinguished from an assertion or statement of it ... Stating and asserting are acts, but propositions are not acts. A proposition is what is asserted in the act of asserting, what is stated in the act of stating".
 (1969a, p. 29)

Par ailleurs, parce qu'elle forme le contenu d'un ou de plusieurs actes illocutionnaires, et conformément à ce qui a déjà été à cet égard spécifié au sujet des actes de référence et de prédication, une proposition n'apparaît jamais isolément dans le langage; c'est-à-dire qu'elle ne peut être "exprimée" que dans le cadre plus large de la performance d'un acte illocutionnaire:

"... propositional acts cannot occur alone. One cannot just express a proposition while doing nothing else and have thereby performed a complete speech act. (...) When a proposition is expressed it is always expressed in the performance of an illocutionary act".
 (Id., p. 29)

En conséquence de ces considérations relatives à la notion de proposition, Searle différencie deux aspects fondamentaux de l'activité langagière:

"... I am distinguishing between the illocutionary act and the propositional content of the illocutionary act".
 (Id., p. 30)

Essentiellement, ce dont cette distinction se trouve à rendre compte c'est de la structure logique des actes de langage: on dira qu'ils ont pour constituants abstraits un contenu propositionnel sous ou dans une certaine force illocutionnaire.

Il ne faut conséquemment pas donner de connotation ontologique à ces deux notions. Searle prend expressément la peine de le préciser pour ce qui est des propositions:

"The assertion that there are propositions in this sense is not an ontological claim, though it is often mistakenly supposed to be one of both its defenders and attackers. That is, the claim that there are propositions ... adds nothing to the claim that there are common contents to ... questions, assertions, commands, promises, etc. Talk about propositions is just a way of talking about common logical features of ... questions, assertions, commands, promises, etc. (...) ... the claim that there are propositional content ... is ... the adoption of a certain notational device for representing common logical features of ... statements, etc". (I-2, p. II-11)

Ainsi, telles que conçues dans la philosophie searlienne, les propositions ne donnent pas lieu à un troisième monde à la Frege ou à la Popper.

Selon Searle et Vanderveken, la distinction entre les deux composantes des actes de langage se reflète jusque dans la structure (profonde) des énoncés servant à les performer qui en comprendraient les éléments syntaxiques correspondants: un marqueur ou indicateur de force illocutionnaire et un indicateur de contenu propositionnel. Vanderveken définit le marqueur de force illocutionnaire de la façon suivante:

"Par indicateur de force illocutoire, j'en-tends toute expression d'un langage dont la signification détermine que l'énonciation d'un énoncé contenant une certaine occurrence de cette expression a une

certaine force illocutoire". (V: 1981, p. 114)

La distinction entre la force illocutionnaire et le contenu propositionnel peut être symboliquement représenté comme suit:

$F (P)$

qui est la forme logique des actes de langage. De façon similaire, il est possible de représenter la distinction entre indicateur de force illocutionnaire et indicateur de contenu propositionnel de la façon suivante: $f (p)$.

Un avantage non négligeable de cette symbolisation est qu'elle permet de rendre compte aisément de la différence entre les deux actes antinomiques, ou comme Searle le dit les deux négations, d'un acte de langage: sa négation propositionnelle: $F (\sim P)$ (ex.: "Je promets de ne pas venir") et sa négation ou plutôt dénégation illocutionnaire: $\neg F (P)$ - ou $\sim F (P)$ - (ex.: "Je ne promets pas de venir"). La négation propositionnelle d'un acte de langage est l'acte dont la force illocutionnaire est identique mais ayant comme contenu la position inverse. Une dénégation illocutionnaire consiste pour sa part en l'acte de prétendre explicitement qu'on ne performe pas un acte de langage donné:

"An act of illoc. denegation is an act whose aim is to make explicit that the speaker does not perform a certain illoc. act".
(F.I.L., p. I-4)

Il est important de faire valoir que les considérations qui

précédent ne valent pas intégralement pour la totalité des actes de langage. Notamment, il n'est pas exact que l'ensemble des actes illocutionnaires soient de la forme logique simple $F(P)$ où " P " représente une proposition corrélatrice à l'assemblage d'une référence et d'une prédication. Cette forme n'est pas celle d'au moins trois ensembles différents d'actes illocutionnaires.

Le premier est constitué d'actes dits "complexes". Searle et Vanderveken nomment ainsi un certain nombre d'actes de langage dont la structure interne apparaît à l'évidence plus compliquée que celle des actes performés dans les "situations simples de discours". Ces actes comprennent un connecteur illocutionnaire; les dénégations illocutionnaires et les actes illocutionnaires conditionnels en sont des exemples. D'après Searle et Vanderveken, les actes de langage complexes ne sont pas du modèle général $F(P)$. Selon eux, par exemple, l'acte complexe résultant de la conjonction de deux actes illocutionnaires a pour forme logique: $F_1(P_1) \& F_2(P_2)$.

Par comparaison avec les actes illocutionnaires complexes, ceux qui sont de structure plus rudimentaire peuvent être qualifiés d'actes élémentaires. Contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre, ce ne sont pas tous ces actes de langage élémentaires qui, en opposition avec les actes complexes, sont de la forme $F(P)$.

Ce n'est pas le cas, d'abord, de certains actes élémentaires qui ont pour caractéristique d'être propositionnellement déficients. Searle relève deux genres distincts de tels actes.

Ceux d'un premier type n'ont pas du tout de contenu; c'est-à-dire que ni une référence ni une prédication ne sont effectuées à l'occasion de leur performance. Ces actes propositionnellement vides sont accomplis par l'énonciation d'éléments linguistiques, la plupart du temps sinon toujours des interjections, qui ne comportent évidemment pas de locution référentielle et de locution prédicative:

"... not all illocutionary acts have a propositional content, for example, an utterance of 'Hurrah' does not, nor does 'Ouch'." (1969a, p. 30)

"In the utterance of 'Hello', there is no propositional content ..." (Id., p. 64)

Les deux composantes (habituelles) du contenu propositionnel y faisant défaut, les actes de langage de cette sorte n'ont pour seul et unique constituant qu'une force illocutionnaire. Leur forme logique n'est pas $F(P)$ mais plus schématiquement encore: F .

D'autres actes de langage sont également propositionnellement déficients. Ils ne comportent qu'une référence à laquelle n'est toutefois pas jointe une prédication. Comme une proposition est en quelque sorte la résultante abstraite du couplage de ces deux actes propositionnels, les actes illocutionnaires ainsi constitués n'ont pas de véritable contenu propositionnel. Performés par l'énonciation de séquences verbales comportant seulement une locution référentielle non accompagnée d'une locution prédicative, ces actes de langage ne sont pas de la forme $F(P)$:

"Not all illocutionary acts would fit this

model. E.g., 'Hurrah for Manchester United' or 'Down with Ceasar' would be of the form $F(n)$ where ' n ' is replaceable by referring expressions". (Id., p. 31, note 1)

Les deux genres d'actes propositionnellement déficients échappent au modèle de représentation suggéré par Searle pour rendre généralement compte de la performance langagiére et ne sont donc pas concernés par les considérations théoriques liées à cette forme $F(P)$.

C'est également le cas pour un autre ensemble d'actes de langage qui pourtant ont un véritable contenu propositionnel. Leur particularité est que la proposition entière qu'ils ont pour constituant ne tombe pas sous le coup de la définition nominale que donne Searle de cette entité abstraite. De fait, cette définition, suivant laquelle répétons-le une proposition est corrélative à une référence et une prédication, apparaît n'être que partielle. En vertu, en effet, de la caractérisation des actes propositionnels de référence et de prédication, à savoir respectivement: l'identification d'une entité et la spécification de quelque trait à son sujet, ils ne sont très certainement pas accomplis à l'occasion de la performance de certains actes illocutionnaires dont on voudrait par ailleurs dire qu'ils ont une proposition pour contenu. C'est notamment le cas des affirmations d'existence telles que, pour prendre les mêmes exemples que Searle, "There is such a place as Africa", "Cerberus does not exist" et "The Golden Mountain does not exist". Aucune référence, pour ne considérer que ce seul acte propositionnel, n'est effectuée dans ces actes complets de langage. Il est possible de s'en convaincre en constatant que se poseraient dans le cas contraire des complications inextricables

d'ordre logique.

La performance d'un acte de référence a à rencontrer un certain nombre d'exigences; figure parmi ces conditions ce que Searle appelle un "axiome d'existence" suivant lequel une entité doit exister pour qu'il puisse y être fait référence (: "Whatever is referred to must exist" - 1969a, p. 77). A supposer par conséquent qu'une affirmation existentielle comporte une référence, plus précisément que la locution référentielle qui y occupe la position de sujet grammatical serve à l'identification d'un objet, l'existence de cette entité serait préalablement posée à l'affirmation, qu'elle soit positive ou négative. En d'autres termes, il faudrait, tout à fait curieusement, présupposer l'existence d'un objet pour précisément affirmer qu'il est ou qu'il n'est pas. De façon éminemment incongrue, la vérité de toute affirmation d'existence et la fausseté de toute affirmation de non-existence seraient ainsi à l'avance assurées. C'est en raison de cette absurdité logique qui lui est conséquente que Searle, à la suite en vérité de Russell, repousse l'idée qu'une affirmation existentielle comprend un acte de référence:

"... no subject of an existential statement can refer. If it did, the precondition of its having a truth value would guarantee its truth, if it were in the affirmative, and its falsity if it were in the negative".
(1969a, p. 165)

En vertu de cette thèse, les locutions référentielles sujets des affirmations existentielles n'exercent pas une fonction identificationnelle; autrement dit, elles ne sont pas en occurrence référentielle.

Searle le stipule clairement:

"... the expression 'the Golden Mountain' is not used to refer when it is the grammatical subject of an existential proposition. In general, subject expressions in existential sentences cannot be used to refer..." (Id., p. 78)

Ainsi que Searle le suggère par ailleurs, les affirmations existentielles auraient pour fonctions d'ordre propositionnel non pas de référer et prédiquer mais d'"exprimer" un concept et de poser qu'il a une dénotation:

"An existential statement does not refer to an object and state that it exists, rather it expresses a concept and states that the concept is instantiated". (Id., p. 165)

Bien qu'elle ne comporte pas une référence, une affirmation d'existence n'en comprendrait pas moins un certain contenu: un concept qui y serait "exprimé" et la stipulation qu'il est exemplifié. Il apparaît difficile de ne pas identifier, suivant en cela la tradition philosophique dominante, ce contenu à une proposition, ce terme étant ici compris dans son sens frégéen essentiel de "pensée" et non pas selon la définition seulement technique qu'en donne Searle. Ce dernier laisse d'ailleurs lui-même clairement voir, en marge de son propos principal, tout à la fois qu'une affirmation d'existence a pour contenu une proposition et que cette dernière entité peut être autre que corrélative à une référence et une prédication. Après avoir spécifié que des actes de langage comportant ces deux actes propositionnels identiques ont de ce fait pour contenu la même proposition,

Searle apporte à son affirmation la nuance suivante:

"This states a sufficient but could not state a necessary condition. Existential statements, e.g., have no reference".
(Id., p. 29, note 1)

Il suit de cette remarque, étant donné également la caractérisation que donne Searle de l'affirmation existentielle, que cette entité abstraite qu'est la proposition pourrait être corrélative non seulement à des actes de référence et de prédication mais également à ces actes consistant à "exprimer" un concept et poser qu'il est exemplifié.

Chose certaine, il appert que les affirmations existentielles, telles qu'abordées dans la philosophie searlienne, constituent des actes illocutionnaires ayant un contenu propositionnel et dont conséquemment la forme logique est F (P). Il importe toutefois de ne pas perdre de vue qu'elles diffèrent des actes de langage, plus "usuels" serait-on tenté de les qualifier, qui sont performés dans des situations plus simples de discours et qui ont comme contenu une proposition corrélative à une référence et une prédication. Surtout, il ne faut pas considérer que s'appliquent automatiquement aux affirmations existentielles, ainsi qu'aux éventuelles autres sortes d'actes illocutionnaires ayant un contenu propositionnel autre que corrélatif à une référence et une prédication, tous les développements qui peuvent être menés au sujet des actes complets de langage comprenant ces deux actes propositionnels.

A toute fin pratique, c'est - jusqu'à maintenant du moins - à ce dernier genre d'actes de langage qu'est consacré l'essentiel de la

philosophie searlienne. Leur structure interne y est d'ailleurs particulière par la représentation symbolique:

$F (R P)$

où "R" représente une référence et "P" une prédication. De façon à démarquer globalement les actes de langage de cette forme des actes illocutionnaires complexes, des actes propositionnellement déficients et des actes dont le contenu propositionnel est autre que corrélatif à une même référence et une prédication, ils seront à partir de maintenant appelés des actes illocutionnaires "standards". Le choix de ce vocable se justifie du fait que les actes de la forme $F (R P)$ sont ceux dont l'usage est, selon toute évidence, le plus courant, ceux-là, au risque de trop le répéter, dont la performance est effectuée dans les "situations simples de discours". Un acte de langage standard est un acte élémentaire ayant un contenu propositionnel corrélatif à une référence et une prédication.

La force illocutionnaire

La notion la plus importante de la théorie searlienne des actes de langage est sans contredit celle de force illocutionnaire. La caractérisation la plus riche en est donnée dans la logique illocutionnaire où elle est définie à partir de notions plus primitives:

"Toute force illocutoire F est un septuplet consistant en un but illocutoire, un mode d'accomplissement caractéristique de ce but illocutoire, un degré de puissance de but illocutoire, des conditions sur le contenu propositionnel, des conditions préparatoires, des conditions de sincérité et un degré

de puissance des conditions de sincérité".
(V: 1981, p. 111)

Quelques considérations relatives à chacune de ces notions seront maintenant présentées.

Le but illocutionnaire d'une force illocutionnaire ...

"... est ce que l'énonciateur a l'intention de réaliser quand il performe un acte illocutoire de cette force".
(Id., p. 109)

Ainsi, un énonciateur qui fait une assertion a pour objectif de représenter comme étant actuel un état de choses, celui qui donne un ordre de tenter d'amener l'allocutaire à effectuer une action, celui qui promet de s'engager à réaliser une action, etc. Le but illocutionnaire d'un acte de langage lui est interne et essentiel, c'est-à-dire que la performance réussie de l'acte implique, et à l'inverse exige, nécessairement l'atteinte de son but. Aussi n'est-il pas étonnant que le but illocutionnaire constitue l'élément le plus important d'une force illocutionnaire; ses autres constituants en découlent.

Le mode d'accomplissement caractéristique du but illocutionnaire d'une force illocutionnaire est la façon spéciale ou le moyen particulier avec lequel, le cas échéant, ce but est atteint dans un acte de langage de cette force. Par exemple, la force d'ordre a pour mode caractéristique d'atteinte de son but illocutionnaire, à savoir tenter d'amener l'allocutaire à faire l'action ordonnée, que l'énonciateur invoque pour ce faire sa position d'autorité sur l'allocutaire.

Les buts illocutionnaires peuvent également être atteints avec différents degrés de puissance. La force d'ordre, par exemple, a un degré de puissance plus grand ou important que la force de demande. Le degré de puissance caractéristique de but illocutionnaire d'une force illocutionnaire, qui peut par ailleurs être nul, moyen, plus ou moins faible ou plus ou moins fort, est ce degré de puissance avec lequel ce but est atteint à l'occasion de la performance réussie d'un acte de cette force illocutionnaire.

Il peut arriver que la force illocutionnaire d'un acte de langage impose des conditions à son contenu propositionnel; ces conditions sur le contenu propositionnel d'une force sont les contraintes qui sont posées à une proposition pour qu'elle puisse constituer le contenu propositionnel d'un acte de langage de cette force. Par exemple, la force de prédiction exige d'une proposition pour qu'elle soit prise comme contenu d'un acte de cette force qu'elle soit future relativement au moment de l'énonciation. Ce ne sont pas toutes les forces illocutionnaires qui ont des conditions sur le contenu propositionnel; c'est-à-dire que certains actes peuvent avoir n'importe quelle proposition pour contenu.

Des conditions d'une autre sorte sont également imposées aux actes de langage. A titre d'exemple, il est exigé que l'énonciateur soit capable d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel d'une promesse qu'il performe. Une condition de ce genre fait partie des conditions préparatoires de la performance langagièrre:

"Les conditions préparatoires d'un acte

illocutoire de force F sont les états de choses dont l'existence est présupposée quand cet acte est performé". (V: 1981, p. 110)

Ainsi, les conditions préparatoires sont corrélatives à un certain type de présuppositions qui, relevant de la force, sont d'ordre illocutionnaire:

"Preparatory conditions determine a class of presuppositions peculiar to illocutionary force".
(F.I.L., p. I-22)

Ces présuppositions illocutionnaires ne doivent pas être confondues avec un autre type de présuppositions qui, parce qu'elles sont relatives aux propositions, peuvent être dites "propositionnelles". L'exemple classique de présupposition propositionnelle est celui de l'existence d'un unique roi de France qui est impliquée par l'assertion que le roi de France est chauve. La différence entre les présuppositions propositionnelles et les présuppositions illocutionnaires est que les premières sont des relations binaires entre propositions alors que les secondes sont plutôt des relations ternaires entre des locuteurs, des actes de langage qu'ils performent et des propositions:

"Propositional presuppositions are relations between propositions and propositions; but the presuppositions determined by preparatory conditions are relations between speakers and their speech acts on one hand and propositions on the other". (Id., p. I-22)

Les actes de langage sont sujets à un dernier genre de conditions, dites de "sincérité". Disons, sans pour le moment entrer dans

les détails (cela sera fait au chapitre troisième), que la performance d'un acte de langage va de pair avec l'"expression" d'un certain état psychologique relativement à l'état de choses représenté par le contenu propositionnel de l'acte. La possession par l'énonciateur de cet état mental rend son acte sincère et sa non possession le rend insincère. L'acte se trouve ainsi à avoir une ou plusieurs condition(s) de sincérité:

"Les conditions de sincérité d'un acte illocutoire de forme F (P) sont les états psychologiques que l'énonciateur doit posséder à propos du contenu propositionnel P s'il performe cet acte en étant sincère".
(V: 1981, p. 111)

Ainsi, à titre d'illustrations, la condition de sincérité d'un ordre est le désir que l'allocitaire fasse l'action ordonnée et celle d'une promesse l'intention de faire l'action promise.

La dernière composante d'une force illocutionnaire est le degré de puissance de la condition de sincérité: c'est-à-dire le degré de force avec lequel l'état psychologique afférent à la condition de sincérité est exprimé. Dans un acte d'ordre, par exemple, un même désir est exprimé mais avec plus de puissance que dans l'acte correspondant de plus sobre requête.

Les conditions de la performance langagière

Les notions primitives servant à définir celle de force illocutionnaire sont également mises à contribution dans la logique illocutionnaire pour déterminer les conditions de performance des actes complets de langage. En fait, la performance langagière a à être

évaluée selon deux couples de notions: ceux de succès - insuccès et de non-défectuosité - défectuosité.

Ainsi que stipulé dans la philosophie searlienne, un acte de langage $F(P)$ est performé avec succès et de façon non-défectueuse dans un contexte d'énonciation si et seulement si les quatre conditions nécessaires et suffisantes suivantes sont remplies:

- l'énonciateur accomplit le but illocutionnaire de F sur la proposition P , s'il y a lieu avec le mode d'atteinte et le degré de puissance caractéristiques de F ;
- il exprime la proposition P et cette dernière satisfait des conditions sur le contenu propositionnel de la force F ;
- les conditions préparatoires et les présuppositions propositionnelles de l'acte sont réalisées dans le monde de l'énonciation et l'énonciateur presuppose que c'est le cas;
- il exprime et possède l'état psychologique déterminé par la condition de sincérité de $F(P)$ avec son éventuel degré de puissance.

La performance d'un acte de langage peut par ailleurs être réussie mais défectueuse. Il en est ainsi si l'état de choses correspondant à une condition préparatoire ou à une présupposition propositionnelle de l'acte n'est pas actualisé, en dépit du fait que l'énonciateur presuppose le contraire, dans le monde de l'énonciation ou encore si l'acte est performé insincèrement, si donc n'est pas remplie la

condition de sincérité, c'est-à-dire si le locuteur ne possède pas l'état psychologique qu'il exprime en performant l'acte. La performance des actes "Je vous promets de vous verser un million de dollars" sans que le locuteur dispose d'une telle somme, "Jean a-t-il cessé de battre sa femme?" alors que Jean n'a jamais usé de violence à l'égard de son épouse et "Je promets de venir" sans que le locuteur ait véritablement l'intention de se rendre là où il prend l'engagement d'aller sont des exemples des trois différentes façons en vertu desquelles la performance d'un acte de langage peut être réussie mais défective.

La taxonomie des actes illocutionnaires

L'une des questions qui viennent naturellement à l'esprit une fois reconnue l'importance de la notion de force illocutionnaire est de savoir si la totalité des actes de langage sont réductibles à un certain nombre de catégories générales bien spécifiques. Searle et Vanderveken prétendent que c'est effectivement le cas.

La taxonomie illocutionnaire qu'ils proposent comporte cinq différents types d'actes complets de langage: les assertifs, les commissifs, les directifs, les déclarations et les actes expressifs qui, identifiés à des modes d'usage généraux du langage, peuvent être globalement caractérisés comme suit:

"We tell people how things are (Assertives), we try to get them to do things (Directives), we commit ourselves to doing things (Commissives), we express our feelings and attitudes (Expressives), and we bring about changes in the world through our utterances (Declarations)". (1979a, p. VIII)

Cette classification repose essentiellement sur une typologie encore plus fondamentale des différents buts illocutionnaires possibles: à chacune des catégories d'actes correspond ainsi respectivement un but illocutionnaire assertif, commissif, directif, déclaratif et expressif. Les types d'actes complets de langage se distinguent également les uns des autres par une condition générale sur le contenu propositionnel, une condition préparatoire générale et une condition de sincérité générale.

Une autre notion est utilisée comme critère dans l'établissement de la classification illocutionnaire searlienne: celle de direction d'ajustement:

"Lors de la performance d'un acte illocutoire F (P) le but illocutoire de F relie d'une certaine façon le contenu propositionnel P au monde. Il y a ajustement entre le contenu propositionnel et le monde lors de la performance d'un acte illocutoire F (P) quand le contenu propositionnel P est vrai dans le monde de l'énonciation, c'est-à-dire représente un état de choses existant dans ce monde". (V: 1981, p. 121)

Selon Searle et Vanderveken, la relation entre le contenu propositionnel des actes de langage et le monde est susceptible de s'établir suivant quatre différentes directions d'ajustement:

- la direction d'ajustement langage-monde (\downarrow): le contenu propositionnel doit correspondre à un état de choses existant de façon indépendante dans le monde;
- la direction d'ajustement monde-langage (\uparrow): le monde doit

- correspondre au contenu propositionnel;
- la double direction d'ajustement (\Downarrow): "... le contenu propositionnel correspond à un état de choses dont l'existence est le résultat d'une transformation du monde effectuée par le fait de l'énonciation pour qu'il corresponde au contenu propositionnel". (Id., p. 121);
 - la direction vide ou nulle d'ajustement (\emptyset): le contenu propositionnel et le monde ne sont pas reliés dans un sens ou dans l'autre.

Différents doublets conceptuels servent à évaluer un acte de langage dans sa correspondance au monde selon telle ou telle direction non vide d'ajustement: par exemple, une assertion, dont la direction d'ajustement est la direction langage-monde, est vraie ou fausse et un ordre et une promesse, reliés tous deux à la réalité extra-linguistique selon la direction d'ajustement monde-langage, sont respectivement obéi ou désobéi et tenue ou non-tenue. Ces différents termes indiquent le succès ou l'échec d'un acte de langage à correspondre au monde dans une direction d'ajustement donnée. Dans le but de généraliser cette façon d'estimer la performance langagière, Searle introduit la notion de conditions de satisfaction ou de succès ("'conditions of satisfaction' or ''conditions of success'') des actes illocutionnaires. On dira ainsi qu'une assertion est satisfaite si et seulement si elle est vraie, qu'un ordre est satisfait si et seulement si il est obéi (ou suivi), qu'une promesse est satisfaite si et seulement si elle est tenue, etc.

Les différentes catégories d'actes illocutionnaires se particulissent par une direction d'ajustement spécifique.

La meilleure façon d'exposer la taxonomie illocutionnaire searlienne consiste sans doute à en présenter un tableau mettant en évidence les traits caractéristiques de chacun des types d'actes de langage. Voici un tel tableau:

	ASSERTIFS: \vdash	COMMISSIFS: \perp	DIRECTIFS: :	DECLARATIFS: τ	EXPRESSIFS: E
BUT ILLOCUTIONNAIRE	Représenter comme actuel l'état de choses correspondant au contenu propositionnel	Engager l'énonciateur à effectuer l'action future spécifiée par le contenu propositionnel	Tenter d'amener l'allocutaire à effectuer l'action future spécifiée par le contenu propositionnel	Rendre existant, par le fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant au contenu propositionnel	Exprimer un état psychologique donné de l'énonciateur à propos de l'état de choses correspondant au contenu propositionnel
DIRECTION D'AJUSTEMENT	langage-monde: \dagger	monde-langage: \ddagger	monde-langage: \ddagger	la double direction d'ajustement: \Downarrow	la direction vide d'ajustement: \emptyset
CONDITION GENERALE SUR LE CONTENU PROPOSITIONNEL	-	une action future de l'énonciateur	une action future de l'allocutaire	-	-
CONDITION PREPARATOIRE GENERALE	l'énonciateur a des raisons pour la vérité du contenu propositionnel	l'énonciateur est capable d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel	l'allocutaire est capable d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel	l'énonciateur a le pouvoir ou l'autorité pour rendre existant, du fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant au contenu propositionnel	l'état de choses correspondant au contenu propositionnel est actualisé dans le monde de l'énonciation
CONDITION GENERALE DE SINCERITE	la croyance en l'état de choses correspondant au contenu propositionnel	l'intention d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel	le désir que l'allocutaire effectue l'action spécifiée par le contenu propositionnel	la croyance et le désir que soit actualisé, par le fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant au contenu propositionnel	l'état psychologique faisant l'objet du but illocutionnaire

Deux éléments de ce tableau méritent une note explicative. Il importe d'abord de faire valoir que la condition préparatoire générale des actes expressifs ne vaut pas vraiment pour la totalité des actes de ce type. Selon Searle et Vanderveken en effet, deux actes expressifs au moins, ceux des états psychologiques de croyance et de désir, n'auraient pas pour condition de performance que l'état de choses correspondant à leur contenu propositionnel soit actualisé dans le monde de l'énonciation ni aucune autre condition préparatoire. Faisons également remarquer que fut un certain temps soutenu dans la philosophie searlienne le point de vue suivant lequel aucun état psychologique n'est exprimé dans les déclarations et que donc les actes de ce type n'ont pas de condition de sincérité. Searle et Vanderveken ont par la suite révisé leur position à cet égard dans le sens indiqué dans le tableau.

La notion d'engagement illocutionnaire

L'une des plus importantes questions dont a à traiter la logique illocutionnaire est celle de la nature des relations logiques entre les actes de langage. Parmi les différents types possibles de ces rapports figure de façon toute spéciale celui de l'engagement d'un premier acte de langage à un second acte.

Dans sa généralité, cette idée d'engagement est introduite par Searle et Vanderveken dans les termes suivants:

"... sometimes by performing one illocutionary act a speaker can be committed to another illocution even though he has not explicitly performed that other illocution

and is not committed to its explicit performance". (F.I.L., p. I-27)

Un locuteur, à titre d'exemple, qui donne l'ordre à son allocataire de faire telle action est engagé à lui donner la permission d'effectuer cette même action.

Tel est le phénomène de l'engagement illocutionnaire, ainsi qualifié parce qu'il a trait à une relation entre actes complets de langage. Il s'explique fondamentalement par une certaine consistance ou compatibilité ("consistency or compatibility") qui, du fait de leur structure interne respective, prévaut entre les actes illocutionnaires et fait en sorte que dans la performance de l'un sont satisfaites certaines conditions d'un second acte.

Searle et Vanderveken distinguent deux types différents d'engagement illocutionnaire ou plutôt deux degrés de puissance ou d'acuité de cette relation: l'engagement fort et l'engagement faible. Un acte de langage F_1 (P) peut engager à un second acte F_2 (Q) du fait que F_2 (Q) se trouve à être automatiquement performé dès que l'est F_1 (P). Dans un tel cas où F_2 (Q) ne peut pas ne pas être accompli si F_1 (P) est performé, F_1 (P) engage fortement à F_2 (Q):

"In ... strong illocutionary commitments, an illocutionary act F_1 (P) commits the speaker to an illocutionary act F_2 (Q) because it is not possible to perform F_1 (P) in a context of utterance without performing also F_2 (Q)". (F.I.L., p. I-27)

L'engagement illocutionnaire fort peut donc être défini comme suit:

un acte de langage A engage fortement à un acte B si et seulement si la performance de A implique la performance effective ou explicite de B.

Un cas paradigmique d'engagement fort est celui qui prévaut entre un acte de langage qui ne constitue en fait qu'une sorte spéciale d'un acte générique et ce dernier lui-même. Par exemple, les actes de prédire et de rappeler sont tous deux des assertions par ailleurs remarquables de par une condition spéciale sur le contenu propositionnel: le premier doit porter sur un état de choses qui est futur par rapport au moment de l'énonciation; le second sur un état de choses antérieur au moment de l'énonciation. A propos de ce genre de cas, Vanderveken propose le théorème suivant:

"Si la force illocutoire F_2 diffère au plus de la force illocutoire F_1 par le fait qu'elle a un mode de réalisation de but illocutoire plus restreint, des degrés de puissance plus grands ou des conditions sur le contenu propositionnel, des conditions préparatoires, et des conditions de sincérité additionnelles, alors, pour toute proposition P, $F_2(P)$... [engage fortement à] $F_1(P)$. Ainsi se fait-il que les actes de prédire, témoigner, informer, et jurer qu'il est vrai que P engagent à une assertion de P et que les actes de supplier et de prier engagent à requérir".
(V: 1981, p. 124)

Comparativement à l'engagement fort, l'engagement faible à un acte de langage n'en implique pas la performance effective:

"[in] ... weak illocutionary commitments ... the speaker is committed to an illocutionary act F (P) by way of performing certain

illocutionary acts $F_1 (P_1), \dots F_n (P_n)$ al-
 though he does not explicitly perform $F (P)$
 and is not committed to its explicit per-
 formance". (F.I.L., p. I-28)

En vertu de cette spécification sommaire, l'engagement faible peut être essentiellement caractérisé par opposition à l'engagement fort: un acte $F_2 (Q)$ auquel engage faiblement un acte $F_1 (P)$ n'est pas explicitement accompli du fait que le soit $F_1 (P)$ pas plus qu'il ne fait l'objet d'un engagement à être performé. Il est ainsi possible de donner de l'engagement illocutionnaire faible la définition suivante: un acte de langage A engage faiblement à un acte B s'il y engage mais pas fortement, c'est-à-dire que B n'est pas automatiquement accompli à l'occasion de la performance de A. Un exemple d'engagement faible est celui du syllogisme classique: les assertions "Tous les hommes sont mortels" et "Socrate est un homme" engagent faiblement à l'assertion "Socrate est mortel".

Par ailleurs, tout comme ils déterminent les conditions de performance des actes illocutionnaires, Searle et Vanderveken en définissent les conditions, moins contraignantes, d'engagement:

"... an illocutionary act of the form
 $F_1 (P_1)$ commits the speaker to an illocu-
 tionary act $F_2 (P_2)$ if in the successful
 performance of $F_1 (P_1)$:

1. The speaker achieves (strong) or is committed (weak) to achieving the illocutionary point of F_2 on P_2 with the required mode of achievement and degree of strength of F_2 ,
2. He is committed to all the preparatory conditions of $F_2 (P_2)$ and to the

- propositional presuppositions,
3. He commits himself to having the psychological state of F_2 (P_2) with the required degree of strength and,
 4. P_2 satisfies the propositional content conditions of F_2 with respect to the context of utterance". (F.I.L., p. I-28)

Certaines des propriétés formelles de la relation (générale) d'engagement illocutionnaire sont mises en évidence dans la logique illocutionnaire. Il y est entre autres choses spécifié que cette relation est réflexive et transitive. En vertu du premier trait, un acte de langage engage à lui-même ou, comme on peut le dire autrement, ...

"The speaker is committed to all illocutionary acts that he performs".
(Id., p. VII-23)

Par ailleurs, en raison de la transitivité de la relation d'engagement, un acte de langage qui engage à un second acte engage également à un troisième acte auquel engage ce second acte: si l'acte A engage à l'acte B et que l'acte B engage à l'acte C, alors l'acte A engage à l'acte C. En d'autres termes, ...

"... a speaker is committed to all illocutions to which the illoc. acts to which he is committed commit him".
(Id., p. IV-8)

Les différents aspects de la théorie searlienne du langage dont il vient d'être question sont ceux qui constitueront les points d'appui de l'analyse de l'engagement psychologique dans le langage qui

sera entreprise à compter du chapitre troisième. Il peut d'ores et déjà être stipulé que notre examen de cette problématique sera mené eu égard à la performance réussie et non-défectueuse des actes de langage et qu'il portera essentiellement sur les actes de langage standards; c'est-à-dire, rappelons-le, ces actes élémentaires de la forme F (R P) qui donc ont un contenu propositionnel corrélatif à une référence et une prédication. On devra garder à l'esprit cette précision même quand elle ne sera pas explicitement indiquée. Ce n'est qu'incidemment, et toujours alors en le soulignant clairement, que seront proposés des développements relatifs à des actes illocutionnaires autres que standards.

Il importe, avant de procéder à l'étude de la problématique de l'engagement mental dans la performance des actes de langage, de spécifier plus nettement comment est caractérisée la psyché des sujets parlants dans la philosophie searlienne. Telle est la teneur du chapitre qui suit.

CHAPITRE DEUXIEME

LES ETATS PSYCHOLOGIQUES

Au fur et à mesure qu'il procède au développement, notamment multidirectionnel, de sa philosophie du langage, Searle en arrive à la conviction qu'elle doit fondamentalement être ancrée dans une philosophie de l'esprit. Il lui apparaît en effet que certaines questions, par exemple la signification et la référence, qu'une théorie du langage se doit de façon essentielle de traiter ne peuvent ultimement être résolues que relativement au mode de fonctionnement de la psyché des sujets parlants.

Il ne sera pas ici question de l'ensemble de la philosophie de l'esprit de Searle que d'ailleurs il est encore à l'heure actuelle à fignoler. Seuls ses aspects généraux les plus immédiatement en rapport avec la problématique de l'engagement psychologique dans les actes de langage feront l'objet de notre attention.

La nature des états psychologiques

La philosophie searlienne de l'esprit a pour point de départ une analyse des états psychologiques. Selon Searle, ils peuvent être répartis en trois genres distincts: les états non-intentionnels, les

états intentionnels "objectaux" et les états intentionnels - attitudes propositionnelles. Cette tripartition repose sur la notion fondamentale d'intentionnalité et sur l'opposition concomitante entre l'ensemble des états intentionnels d'une part, et les états non-intentionnels d'autre part.

Certains états mentaux présentent la particularité de porter sur, d'être dirigés vers des objets et des états de choses (possibles) du monde. Par exemple, comme Searle lui-même le met en évidence, une croyance est une croyance que telle ou telle chose est le cas, une intention est une intention de faire telle chose, un désir est un désir que quelque chose soit le cas, etc. C'est cette "directionalité" ("feature of directedness") que dénote le concept d'intentionnalité. Les états psychologiques ne sont pas tous intentionnels: quelques-uns ne sont en effet pas dirigés vers quoi que ce soit, ne sont pas à propos de quelque chose; c'est par exemple le cas de la souffrance.

Un bon critère technique de distinction entre les deux types généraux d'états mentaux est le suivant: alors que la détermination de la teneur ou du contenu des états intentionnels exige la spécification d'objets ou d'états de choses qui ne leur sont pas identiques ce n'est au contraire pas le cas pour les états non-intentionnels dont la spécification du contenu ne consiste qu'en sa description:

"A mental state is an intentional state if and only if the specification of the content of that mental state requires the specification of some object or state of affairs which is not identical with that mental state. On this test pains and aches and at least some cases of anxiety are not

intentional, whereas beliefs, hopes, expectations and desires are. A specification of the content of my pain is just a further description of the pain; but the specification of the content of my belief, hope, expectation or desire must specify what it is that I believe, what I hope for, what I expect, and what I desire".
 (1979e, p. 182)

Les états intentionnels posent manifestement de plus grandes difficultés à la compréhension que l'autre genre d'états mentaux. Il importe d'abord de rendre compte avec précision de leur directionnalité; c'est-à-dire de cerner davantage la nature de leur relation aux objets et états de choses vers lesquels ils sont censés être dirigés. La question est problématique - autrement dit, l'intentionnalité ne peut être construite sur le modèle d'une relation ordinaire - du fait qu'un état intentionnel peut fort bien être dirigé vers un objet ou un état de choses qui n'existe pas: je peux ainsi croire que le roi de France est chauve même s'il n'existe pas de roi de France ou encore désirer qu'il pleuve sans qu'il pleuve effectivement.

La solution globale que Searle apporte à ce problème consiste à décréter que les états intentionnels sont, comme les actes de langage - pour lesquels cela est pour la première fois spécifié - de nature représentative:

"Intentional states represent objects and states of affairs in exactly the same sense that speech acts represented objects and states of affairs". (1979d, p. 75)

De façon à expliciter en quoi l'intentionnalité est de l'ordre de la représentation, Searle relève, en développant un parallélisme entre

actes illocutionnaires et états intentionnels, trois traits en vertu desquels les uns et les autres sont intentionnels. C'est plus spécifiquement au sujet des états psychologiques qu'il propose de la sorte sa théorie de l'intentionnalité.

Le premier élément en fonction duquel certains d'entre eux ont un statut intentionnel concerne leur structure logique. Il y a lieu, selon Searle, de distinguer deux composantes constitutives des états intentionnels, tout à fait similaires à celles des actes de langage, à savoir leur contenu de représentation et leur mode psychologique:

"... we will ... need to distinguish between the representative content and the psychological mode or manner in which one has that representative content". (1979d, p. 76)

De même que des actes de langage distincts peuvent avoir un contenu propositionnel identique sous différentes forces illocutionnaires, un même contenu de représentation peut être commun à différents actes intentionnels. Ainsi, une croyance, un désir, une crainte, etc. peuvent porter sur un seul et même état de choses relativement à une même entité. A la lumière de cette différenciation entre deux constituants, et s'inspirant par ailleurs du modèle F (P) des actes de langage, il est possible de symboliser les états intentionnels par:

S (R)

"S" indiquant le mode psychologique de représentation et

"R" le contenu de présentation.

Le second trait caractéristique des états intentionnels est qu'ils sont munis, encore une fois de façon similaire aux actes illocutionnaires, d'une direction d'ajustement en fonction de laquelle leur contenu de représentation est relié à la réalité extra-psychologique dans un sens ou dans l'autre. Certains états, par exemple la croyance, ont la direction d'ajustement esprit-monde ("'mind-to-world' direction of fit") - pendant de la direction d'ajustement langage-monde des actes assertifs -: leur contenu est supposé correspondre à un état de choses dont l'existence leur est indépendante; selon que ce soit le cas ou non, les états ayant la direction d'ajustement esprit-monde sont vrais ou faux. D'autres états intentionnels, par exemple le désir et l'intention, n'ont pas de telles valeurs de vérité; ils sont plutôt comblés ou non-comblés et suivis ou non-suivis. La réalité doit être transformée pour correspondre à leur contenu: ces états - comme les actes commissifs et directifs ont la direction monde-langage - ont la direction d'ajustement monde-esprit ("'world-to-mind' direction of fit"). Finalement, les états intentionnels peuvent avoir, à la façon des actes de langage expressifs, une direction nulle d'ajustement. Ainsi, un regret ou un plaisir ont un contenu de représentation qui ne correspond pas à la réalité ni dans un sens ni dans l'autre. Les états qui ont une direction vide d'ajustement ne peuvent pas, comme les autres, être évalués par les notions de vérité-fausseté, d'être comblé ou non-comblé ou d'être suivi ou non-suivi. On peut tout de même dire qu'ils sont "appropriés" ou non dans la mesure où est vrai ou bien faux leur contenu; ces états intentionnels contiennent ainsi une croyance:

"If I am sorry that I insulted you or glad that you won the prize ..., my sorrow contains a belief that I insulted you and my being pleased contains a belief that you won the prize ... My sorrows and pleasures may be appropriate or inappropriate depending on whether or not the mind-to-world direction of fit of the belief is really satisfied, but my sorrows and pleasures don't in that way have any direction of fit". (1979d., p. 77)

Le troisième aspect par lequel se caractérise l'intentionnalité des états mentaux intentionnels est que ceux d'entre eux qui ont une direction d'ajustement autre que la direction vide, comme les actes illocutionnaires de même constitution, tombent de ce fait sous le coup de la notion de conditions de satisfaction. Ainsi, une croyance est satisfaite si et seulement si elle est vraie, c'est-à-dire si les choses sont telles qu'elles sont censées l'être; un désir est satisfait si et seulement si il est comblé; une intention est satisfaite si et seulement si il lui est donné suite.

Leur structuration en un mode psychologique et un contenu de représentation, les différentes directions d'ajustement suivant lesquelles ils correspondent à la réalité extra-psychologique et le fait que s'applique généralement à leur égard la notion de condition de satisfaction constituent les trois aspects en vertu desquels des états mentaux sont intentionnels. Ils explicitent la nature fondamentalement représentative des états psychologiques munis de directionalité.

Searle précise par ailleurs un autre point important à leur sujet. Il lui apparaît qu'un état intentionnel n'est jamais indépendant d'un ensemble ou réseau d'autres états intentionnels et également

qu'il prend toujours appui sur un fond de prémisses qui ne sont pas elles-mêmes des états intentionnels. Il met ainsi en évidence ses désormais fameux concepts de "network" et "background":

"An Intentional state only determines its conditions of satisfaction - and thus only is the state that it is - given its position in a network of other Intentional states and against a background of practices and assumptions that are not themselves Intentional states nor are they represented as parts of the conditions of satisfaction of Intentional states". (I-2, p. I-19a)

En défendant tel qu'il le fait une conception de l'intentionalité comme représentation, Searle se trouve à aborder les états intentionnels dans une perspective moins ontologique que logique. Ainsi en effet qu'il considère les choses, ce n'est pas de la façon dont est réalisé ou existe un état psychologique qui lui confère un caractère intentionnel mais plutôt sa configuration formelle:

"... what makes a mental state as Intentional state is not its ontological category but rather its logical properties".
(1979d, p. 81)

Suivant ce point de vue, un objet intentionnel ne se distingue pas, ontologiquement parlant, des autres genres d'objets: il n'est tel, parmi d'autres objets ordinaires, qu'en tant que visé par un état intentionnel dans lequel il est conséquemment représenté:

"... the intentional object of a mental state is just the actual object or state of affairs represented by an intentional state". (1979e, p. 185)

"To call something an Intentional object is just to say that it is what some intentional state is about". (1979d, p. 82)

Il faut bien comprendre à ce propos que ce ne sont pas les objets et états de choses qui sont représentés dans les états intentionnels qui en forment le contenu de représentation: ils demeurent toujours des entités extra-psychologiques sur lesquelles portent les états intentionnels. Ce que ces derniers contiennent c'est une représentation d'objets et d'états de choses:

"We need ... to distinguish the representative content of a mental state from the intentional object of that mental state. If John loves Sally and believes that it is raining then the intentional object of his love is Sally, the actual flesh and blood Sally and not some mental phenomenon, and the intentional object of his belief is the state of affairs in the world that it is raining and not the proposition that it is raining. In order that his love should be of Sally and his belief be that it is raining he must have some representation of Sally and of the state of affairs that it is raining. But the object of his intentional states is not these representations, rather the intentional states are directed at their objects by way of their representative content". (1979e., p. 185)

Il est possible, après en avoir caractérisé la structure interne, de départager les états intentionnels en différents sous-types. Searle en propose d'abord une grande subdivision selon la nature de ce vers quoi ils sont dirigés et qu'ils représentent. Des états intentionnels, comme la croyance, le désir, l'intention, etc., portent sur des états de choses et ont une proposition pour contenu de représentation: ce sont les attitudes propositionnelles. D'autres états

intentionnels, tels que l'amour, la haine, l'admiration, etc., n'ont pas une proposition entière pour contenu: ils sont dirigés seulement vers un objet et ne contiennent une représentation que de cet objet. Pour cette raison, on peut leur donner le nom d'états intentionnels "objectaux". Faisant intervenir comme second critère leur direction d'ajustement, Searle raffine cette catégorisation des états intentionnels; il présente dans les termes suivants ce qui apparaît être à ses yeux leur classification fondamentale:

"Those intentional states that have whole propositions as representative content, the so-called propositional attitudes, can conveniently be divided into those that have the mind-to-world direction of fit, those that have the world-to-mind direction of fit, and those that have no direction of fit. Not all intentional states have entire propositions as representative contents, some just contain representations of objects. If John loves Sally, admires Carter, worships God, and hates Bill, he has four Intentional states each with a representation of some entity, person or deity". (1979d., p. 80)

Quelques remarques méritent d'être formulées à propos de cette subdivision des états intentionnels.

Il faut d'abord souligner que parmi les attitudes propositionnelles seules celles qui ont une direction d'ajustement cumulent les trois traits constitutifs de l'intentionnalité antérieurement spécifiés. Les attitudes propositionnelles qui ont la direction nulle ou vide d'ajustement n'ont pas, précisément parce qu'elles sont telles, de conditions de satisfaction. Cette dernière notion en effet s'applique, tel que Searle le précise en toutes lettres, aux seuls états

intentionnels (et actes illocutionnaires) qui ont une direction d'ajustement:

"The notion of conditions of satisfaction applies quite generally across both speech acts and intentional states in cases where there is direction of fit". (1979d, pp. 78-79)

Cette restriction s'explique par le fait que la question de l'ajustement au monde ne se pose par définition pas aux états intentionnels dont le contenu ne correspond pas dans un sens donné à la réalité extra-psychologique. N'ayant ainsi pas, à proprement parler, de direction d'ajustement, ces états ne peuvent être évalués ou estimés à la façon de ceux qui ont la direction d'ajustement esprit-monde ou monde-esprit. Il ne fait conséquemment pas sens de les dire "satisfait" ou "insatisfait". Par exemple, l'attitude propositionnelle de regret qui à la direction vide d'ajustement ne peut pas être appréciée de la même façon qu'une croyance peut être qualifiée de vraie ou fausse, un désir de comblé ou non-comblé et une intention de suivie ou non-suivie. Un regret ne peut donc être satisfait comme sont satisfait une croyance si et seulement si elle est vraie, un désir si et seulement si il est comblé et une intention si et seulement si elle est suivie. Il n'a ainsi pas, comme toutes les autres attitudes propositionnelles sans direction d'ajustement, de conditions de satisfaction.

Qu'en est-il à ce même propos des états intentionnels objectaux? Le problème de déterminer s'ils ont des conditions de satisfaction se ramène, comme dans le cas des attitudes propositionnelles, à la question de savoir s'ils ont une direction non vide d'ajustement. Sur ces

deux points, Searle demeure complètement muet. On peut malgré tout avancer que les états objectaux semblent, sur un plan strictement intuitif, plus semblables aux attitudes propositionnelles sans direction d'ajustement qu'à celles qui sont reliées au monde dans un sens ou dans l'autre. Il n'apparaît en effet pas que quelque chose comme une adaptation se fasse entre l'entité vers laquelle ils sont dirigés et le contenu d'états mentaux comme l'amour, la haine, l'admiration, etc. Ces états objectaux, tout à fait à la façon d'attitudes propositionnelles sans direction d'ajustement telles que le regret ou le plaisir, n'auraient ainsi pas de véritable direction d'ajustement; ils ne pourraient donc pas être évalués par des notions de même catégorie que vérité-fausseté, être comblé ou non-comblé et être suivi ou non-suivi. Conséquemment, les états intentionnels objectaux n'auraient pas non plus de conditions de satisfaction.

Le constat que certaines attitudes propositionnelles - et sous toutes réserves - les états objectaux échappent, du fait de leur direction nulle d'ajustement, à la notion de conditions de satisfaction n'est pas désastreux pour la caractérisation de l'intentionnalité que propose Searle. Car, il ne prétend nullement que les trois traits par lesquels il rend compte de ce concept valent pour tous les états intentionnels. Il apparaît suffisant pour reconnaître qu'ils sont tels de considérer que les attitudes propositionnelles sans direction d'ajustement et les états objectaux ont pour constituants un contenu de représentation sous un mode psychologique, qu'ils sont de la forme logique S (R).

Selon, par ailleurs, que leur contenu consiste en une proposition ou en une plus simple représentation d'un objet, la forme symbolique des états intentionnels peut davantage être spécifiée. Il est ainsi possible de symboliser les attitudes propositionnelles par $S(P)$, " P " représentant une proposition correspondant à un état de choses, et les états objectaux par $S(n)$, " n " symbolisant la représentation d'un objet.

C'est eu égard à la teneur de son contenu de représentation et corrélativement à la nature de son objet intentionnel qu'un état intentionnel appartient à la sous-classe des attitudes propositionnelles ou à celle des états objectaux. Il peut arriver que deux états intentionnels distincts soient dénotés par un seul et même terme du langage ordinaire. Il est ainsi possible, par exemple, de dire "Je désire que tu viennes" et "Je désire Monique"; "J'aime Antoinette" et "J'aime que tu me rendes visite". Le premier désir et le second amour (qui consiste en fait en quelque chose comme une appréciation ou une satisfaction) sont des attitudes propositionnelles: ils ont pour contenu une proposition correspondant à l'état de choses vers lequel ils sont dirigés. Quant à eux, le second désir et le premier amour sont des états intentionnels objectaux: ils sont dirigés vers des objets dont ils ont une représentation pour contenu.

En dépit de leur différence, les attitudes propositionnelles et les états objectaux ont la propriété commune d'avoir un contenu de représentation. C'est en cela que ces deux sortes d'états mentaux sont au même titre des états intentionnels et qu'ils se distinguent radicalement des états psychologiques non-intentionnels n'ayant pas

de directionalité.

Searle se montre très peu loquace au sujet de ce dernier genre d'états mentaux. En fait, il ne les considère que pour souligner que tous les états mentaux ne sont pas intentionnels, n'ont pas une nature représentative:

"... there are some psychological states that are not intentional and have no representative content, e.g. being in pain".
(I-1, pp. 2-35, 2-36)

Comme leur structuration interne en un contenu de représentation sous un mode psychologique est le trait fondamental en vertu duquel les états intentionnels - dont certains ont en outre une direction non vide d'ajustement et conséquemment des conditions de satisfaction - sont tels, elle ne peut pas être celle des états non-intentionnels. Il serait par conséquent incorrect de symboliser ces derniers à la façon des états intentionnels. Néanmoins, ils consistent par définition en des unités psychologiques. A la condition de ne pas identifier ce qui constitue leur nature psychologique à un mode de représentation, on peut, à des fins de comparaison avec les états intentionnels, symboliser les états non-intentionnels par: S.

Tenant compte des considérations qui précèdent, la taxonomie searlienne des différents états psychologiques peut être présentée sous la forme du tableau suivant:

- états non-intentionnels: S
- états intentionnels
- états objectaux: S (n)
- attitudes propositionnelles: S (P)
- à direction d'ajustement esprit-monde : S ↑ (P)
- à direction d'ajustement monde-esprit : S ↑ (P)
- à direction vide ou nulle d'ajustement: S φ (P)

Intentionalité et langage

Et les actes de langage et les états psychologiques du type des attitudes propositionnelles et des états objectaux sont de nature intentionnelle. Reste, en marge du parallélisme qui peut ainsi être établi entre ces deux genres d'entités et des facilités heuristiques et pédagogiques qu'il offre, à localiser le lieu de l'intentionalité fondamentale; c'est-à-dire, tel que Searle le spécifie, à déterminer le sens de la relation entre l'intentionalité de certains états psychologiques et l'intentionalité des actes de langage (: "... the ... question we have to consider is ... what is the relationship between the Intentionality of our mental states ... and the intentionality of certain material phenomena in the world such as utterances, pictures, etc." (1979d, p. 88).

La réponse que quant à lui Searle donne à cette question est que l'intentionalité n'est pas essentiellement linguistique, que c'est au contraire dans l'intentionalité des états intentionnels que se fonde l'intentionalité des actes de langage:

"... language does not create intentionality; rather ... in an important sense intentionality provides the foundation for linguistic acts. On this view the philosophy of language is a branch of the philosophy of mind". (1979e, p. 190)

Le problème qui alors se pose est d'expliquer le passage, si l'on peut dire, de l'intentionnalité intrinsèque des états intentionnels à l'intentionnalité des actes de langage qui, en raison de leur niveau physique de réalisation, ne sont pas intrinsèquement intentionnels:

"How does the mind impose intentionality on entities that are not intrinsically intentional, on entities such as sounds and marks that are, construed in one way, just physical phenomena in the world like any other?" (1979d, p. 89)

La considération essentielle sur laquelle Searle s'appuie pour résoudre cette question est que les états intentionnels sont partie prenante à la performance des actes de langage. Plus précisément selon lui, ...

"In general, a speech act with a propositional content is an expression of the corresponding intentional state ... Thus when one states that p one expresses (whether sincerely or insincerely) the belief that p , when one orders that H does A one expresses a wish or desire that H does A , when one promises to do A one expresses an intention to do A , when one apologizes, thanks, or congratulates one expresses sorrow, gratitude, or pleasure about the states of affairs for which one is apologizing, thanking, or congratulating. ... the expression of the intentional state is not a mere accompaniment: there is an internal connection in

the strict sense between the performance of the speech act and the expression of the corresponding psychological state ..." (1979e, p. 192)

Le point important ici à relever est non pas très précisément qu'un état intentionnel est "exprimé" dans la performance d'un acte de langage mais plus vaguement et simplement qu'il en fait partie. Aussi, les termes "expression", "exprimer", etc. ne seront-ils employés dans ce qui suit que par commodité terminologique sans du tout que leur soit donnée quelque connotation théorique; pour bien le faire voir, ils seront mis entre guillements. (C'est au prochain chapitre que sera traité le concept d'expression).

Un état intentionnel est donc "exprimé" dans un acte de langage ou comme Searle le stipule encore, "The performance of the speech act is eo ipso an expression of the corresponding intentional state". (1979d, p. 78). A ce propos, ce qu'il importe selon lui principalement de souligner c'est que d'abord l'acte de langage et l'état intentionnel qui y est "exprimé" partagent généralement les mêmes conditions de satisfaction et que donc, tout aussi généralement, l'acte n'est satisfait que si l'état intentionnel "exprimé" est satisfait:

"The conditions of satisfaction of the speech act and the conditions of satisfaction of the expressed intentional state are in general identical". (1979d, p. 79)

"... in general the speech act will be satisfied if and only if the expressed psychological state is satisfied".
(Id., p. 79)

Ainsi, une assertion est vraie si et seulement si la croyance qui y est "exprimée" est vraie, un ordre est obéi si et seulement si le désir "exprimé" est comblé et une promesse est tenue si et seulement si l'intention "exprimée" est suivie.

C'est en vertu de cette dépendance d'un acte de langage, eu égard à ses conditions de satisfaction, à l'état intentionnel dont l'"expression" est concomitante à sa performance que cet acte est lui-même intentionnel et que cette intentionalité langagièrse se fonde dans l'intentionalité psychologique intrinsèque:

"The mind imposes Intentionality on entities that are not intrinsically Intentional by intentionally transferring the conditions of satisfaction of the expressed psychological state to the external physical entity". (1979d, p. 89)

Intentionalité et intensionalité

L'un des plus intéressants développements auxquels peut éventuellement donner lieu une caractérisation du concept d'intentionalité consiste à établir en quoi il se distingue et aussi le cas échéant est relié à cette autre notion philosophique qu'est l'intensionalité.

Searle ne manque pas de donner semblable expansion à sa théorie de l'intentionalité. La distinction qu'il propose entre l'intentionalité et l'intensionalité n'est pas sans éclairer sa conception du rapport entre les états psychologiques et les actes de langage.

Alors qu'il caractérise l'intentionalité essentiellement comme étant cette propriété de certains états mentaux d'être dirigés vers

des objets et états de choses qu'ils représentent, Searle conçoit l'intensionalité plutôt comme une propriété d'une certaine sorte de phrases:

"A sentence is intensional if literal utterances of it have at least one interpretation where they fail to satisfy one or more of the standards tests for extensionality. The two tests more relevant to the present discussion are these: if existential generalization over the occurrence of referring expressions is not a valid form of inference or if sentence fails to allow the substitution salva veritate of expressions which normally have the same reference, then it is intensional-with-an-s".
(1979e, p. 181)

L'intensionalité, c'est ce trait par lequel peuvent être qualifiées les constructions linguistiques qui ne sont pas extensionnelles, c'est-à-dire, caractéristiquement, qui comprennent une locution référentielle au sujet de la dénotation de laquelle ne peut pas être faite une généralisation existentielle ou qui ne peut pas être remplacée, tel que le voudrait le principe de la substitution des identiques, par un autre terme ayant la même dénotation.

Selon Searle, globalement, l'intensionalité s'explique par le fait qu'une phrase qui en est marquée est à propos d'un état intentionnel. Comme ce dernier est une représentation, la phrase consiste en une représentation de cette représentation. A ce titre, elle n'a pas les mêmes conditions de satisfaction que l'état intentionnel sur lequel elle porte pas plus que ses conditions de satisfaction incluent celles de cet état intentionnel. C'est parce qu'il en est ainsi que la phrase ne rencontre pas les tests d'extensionalité et est donc intensionnelle. Par exemple - pour prendre celui-là même qui est

donné par Searle, la phrase "Jean croit que le roi Arthur a tué sir Lancelot" est intensionnelle. La preuve en est qu'elle ne subit pas avec succès les deux tests standards d'extensionnalité. Dans au moins une de ses interprétations possibles, l'affirmation en laquelle elle consiste ne permet pas d'inférer une généralisation existentielle relativement aux locutions référentielles "le roi Arthur" et "sir Lancelot" qu'elle contient: Jean peut en effet croire que le roi Arthur a tué sir Lancelot même si ces deux personnages n'ont jamais véritablement existé. Aussi, ces mêmes locutions référentielles ne peuvent pas être remplacées, en dépit du principe de la substitution des identiques, par d'autres locutions référentielles ayant la même dénotation sans que, dans au moins une certaine interprétation, la valeur de vérité de l'affirmation soit modifiée: il est par exemple possible que Jean ignore que sir Lancelot est également appelé "le chevalier à la charette"; dans un tel cas, l'affirmation "Jean croit que le roi Arthur a tué le chevalier à la charette" est fausse alors même que demeure vraie la première affirmation "Jean croit que le roi Arthur a tué sir Lancelot" malgré que les deux locutions référentielles aient la même dénotation. Ces deux carences d'ordre extensionnel ont pour cause le fait que la phrase "Jean croit que le roi Arthur a tué sir Lancelot" porte sur un état intentionnel: la croyance de Jean dont le contenu de représentation et les conditions de satisfaction diffèrent du contenu et des conditions de la phrase. C'est en vertu de cette distinction que la généralisation existentielle et la substitution des identiques ci-haut décrites sont invalides et que donc la phrase "Jean croit que le roi Arthur a tué sir Lancelot" est non pas extensionnelle mais au contraire intensionnelle.

Deux remarques doivent être faites au sujet de l'explication de l'intensionnalité par l'intentionnalité proposée par Searle. La première est qu'elle ne vaut pas pour tous les cas ou contextes intensionnels mais uniquement pour ceux-là qui sont générés par le recours aux attitudes propositionnelles. Or, il existe d'autres unités linguistiques dont l'emploi peut rendre une phrase intensionnelle. Les opérateurs modaux de nécessité et de possibilité, par exemple, peuvent faire en sorte que le principe de la substitution des identiques soit mis en échec. Ainsi, comme Quine l'a montré, bien que 9 soit nécessairement plus grand que 8 et que 9 soit égal au nombre des planètes satellites de la terre, il n'est pas correct de conclure que le nombre de planètes satellites de la terre est nécessairement plus grand que 8. Searle ne rend pas compte de tels contextes intensionnels "référentiellement opaques". Par ailleurs, ce qu'il propose, à savoir encore une fois que l'intensionnalité de certaines phrases s'explique par le fait qu'elles soient à propos d'états intentionnels, n'implique pas qu'à l'inverse toute phrase qui porte sur un état intentionnel soit intensionnelle. Par exemple, il est clair que les phrases "La croyance de Jean est vraie" et "Paul n'a que des désirs légitimes" qui sont bien à propos d'états intentionnels ne sont pas intensionnelles: elles satisfont à l'évidence aux deux tests standards de l'extensionnalité. Sans le défendre explicitement, Searle semble valider ce point de vue dans sa façon de présenter sa position:

"... some sentences about Intentionality-with-a-t are Intensional-with-an-s."
(1979d, p. 85)

"... sentences about intentional states

are (often) intensional-with-an-s..."
(1979e, p. 187)

C'est en adoptant comme points de départ la théorie de l'intentionalité de Searle ainsi qu'elle vient d'être décrite et la théorie des actes de langage qu'avec Vanderveken il développe et à laquelle est consacré le chapitre premier que nous allons maintenant entreprendre l'analyse de la problématique de l'engagement psychologique dans le langage.

CHAPITRE TROISIEME

LES ETATS PSYCHOLOGIQUES DANS LES ACTES DE LANGAGE

Il n'est pas explicitement question, dans la philosophie searlienne, de la problématique de l'engagement mental inhérent à l'utilisation du langage. En aucune façon Searle et Vanderveken ne cherchent à rendre compte de manière systématique de ce à quoi consentent les sujets parlants sur le plan psychologique. Ils mettent cependant en évidence un certain apport de la psyché des locuteurs à leur performance langagièrre sur la base duquel cette tâche peut être menée à bien.

Selon eux, les états mentaux sont partie prenante aux actes de langage du fait de l'une des conditions de performance de ces derniers, qui constitue également l'une des composantes de leur force illocutionnaire: la condition dite de sincérité. Il est possible, à la faveur de cette idée générale, d'identifier deux concepts relatifs à l'engagement psychologique dans le langage qui peuvent avantageusement être pris comme points de départ au traitement de cette problématique. Le présent chapitre est consacré à ces deux concepts tels qu'ils sont explicitement mais aussi implicitement considérés dans la philosophie searlienne.

Le premier, celui d'expression des états mentaux, dénote cela même en vertu de quoi est établi, chez Searle et Vanderveken, l'apport du psychologique à l'activité langagièrre: en performant un acte de langage, un locuteur exprimerait un certain état mental qui serait la condition de sincérité de cet acte. Searle rend compte de ce trait, entre autres occasions, dans les termes suivants:

"... in general in the performance of each illocutionary act with a propositional content, we express a certain Intentional state with that propositional content, and that Intentional state is the sincerity condition of that type of speech act".
 (1979d, p. 78)

Il sera, plus avant, question des précisions avec lesquelles l'idée de l'expression langagièrre des états psychologiques est ainsi formulée; attardons-nous pour le moment à sa mise en correspondance avec une supposée condition de sincérité des actes de langage.

Dès la toute première analyse qu'il propose de la performance langagièrre (cf. 1969a, ch. 3ième, pp. 54-71), Searle introduit la notion de sincérité et l'applique aux actes illocutionnaires. Son objectif est alors de déterminer leurs conditions de performance; pour ce faire, il examine le prototype de l'acte de promesse à propos duquel, entre autres considérations, il affirme:

"The distinction between sincere and insincere promises is that, in the case of sincere promises, the speaker intends to do the act promised; in the case of insincere promises, he does not intend to do the act.
 (...) I call this condition the sincerity condition". (1969a, p. 60)

Bien que Searle ne prenne pas la peine de la préciser quand ainsi il repère une condition de sincérité de la performance langagièrre, il est clair qu'elle consiste en un état psychologique ou plutôt, à strictement parler, en la possession de cet état mental: elle est remplie dans le cas de la promesse, si le locuteur a l'intention de faire ce qu'il promet et non-remplie s'il ne possède pas cette intention. Vanderveken apporte cette précision:

"Les conditions de sincérité d'un acte illocutoire ... sont les états psychologiques que l'énonciateur doit posséder ... s'il performe cet acte en étant sincère".
(V: 1981, p. 111)

A défaut donc de la possession par le locuteur d'un état mental donné, l'acte de langage qu'il performe est insincère. Il n'est pas nécessaire de fournir une caractérisation poussée de cette notion d'insincérité pour soutenir qu'elle s'apparente avec le faux, le "faire semblant": on qualifie quelqu'un d'insincère quand par exemple ce qu'il dit nous apparaît être différent sinon à l'opposé de ce qu'il pense vraiment. L'insincérité résulte, pour continuer à présenter les choses intuitivement, de la prétention ou de l'affichage de quelque chose qui n'est pas véritablement le cas. En ce qui concerne plus particulièrement l'activité langagièrre, elle provient, encore une fois, du fait qu'un locuteur accomplit un acte de langage sans avoir effectivement l'état psychologique dont la possession est exigée, à titre de condition de sincérité, pour la performance (réussie et non-défectueuse) de l'acte. L'effectuant tout de même, le locuteur se trouve pour ainsi dire à faire comme si la condition de sincérité était remplie, à prétendre donc avoir l'état mental qui la constitue.

C'est en tout état de cause précisément en raison de cette "fausse représentation" que l'acte est performé de manière insincère. Searle voit bien les choses de cette façon:

"... insincere promises are promises nonetheless ... In making an insincere promise the speaker does not have all the intentions he has when making a sincere promise; in particular he lacks the intention to perform the act promised. However, he purports to have that intention. Indeed, it is because he purports to have intentions which he does not have that we describe his act as insincere". (1969a, p. 62)

Cette prétention à la possession de l'état mental constituant la condition de sincérité d'un acte de langage est par ailleurs également présente dans sa performance sincère. De fait, c'est parce que le locuteur a effectivement cet état psychologique que son acte est sincère. Par conséquent, même si les performances langagières sincère et insincère peuvent être démarquées par le fait que l'état psychologique afférent à la condition de sincérité est dans la première vraiment possédé par le locuteur et ne l'est au contraire pas dans la seconde, elles n'en comportent pas moins un trait commun eu égard à cet état: la prétention du locuteur quant à sa possession.

C'est pour rendre compte de cette similitude que Searle, pour la première fois, et toujours à propos de l'acte exemplaire de la promesse, a recours au terme d'"expression":

"A promise involves an expression of intention, whether sincere or insincere".
(1969a, p. 62)

Ainsi donc, bien que la condition de sincérité consiste en la possession d'un état psychologique, son non-respect dans la performance d'un acte de langage insincère n'en élimine pas toute référence à cet état; le locuteur l'y exprime même sans le posséder vraiment.

Evidemment, un acte de langage insincère diffère malgré tout d'un acte de langage sincère. Toutes les autres conditions étant remplies (pour prendre un cas idéal), le second fait l'objet, selon Searle et Vanderveken, d'une performance réussie et non-défectueuse alors que le premier est performé avec succès mais demeure défectueux. (Comme nous l'avons vu au chapitre premier, la performance d'un acte de langage peut également être réussie mais défectueuse si l'état de choses consistant en sa condition préparatoire ou correspondant à une proposition qui en est une présupposition propositionnelle n'est pas actualisé). En conséquence de quoi on peut affirmer que l'expression et la possession d'un état psychologique donné constituent la double condition de sincérité de la performance réussie et non-défectueuse d'un acte de langage alors que sa performance seulement réussie et défectueuse n'a pour seule condition que l'expression du même état.

C'est dire que la performance d'un acte de langage ayant une condition de sincérité va toujours de pair avec l'expression d'un état mental, que le locuteur ait ou non cet état, qu'il soit sincère ou insincère:

"Whenever there is a psychological state specified in the sincerity condition, the performance of the act counts as an expression of that psychological state.
This law holds whether the act is sincere

or insincere, that is whether the speaker actually has the specified psychological state or not". (1969a, p. 65)

, C'est dans la mise en valeur qui vient d'être décrite du concept d'expression qu'est, dans la philosophie searlienne, démontré l'apport essentiel des états psychologiques à la performance des actes de langage. Il faut à cet égard souligner que l'acte de la promesse que Searle choisit d'analyser est particulièrement approprié à ce développement: c'est assez intuitivement qu'on peut reconnaître que les notions de sincérité et d'insincérité s'y rapportent et aussi déceler que l'état mental qui y est exprimé est une intention. L'application de ce même doublet conceptuel ainsi que l'identification de l'état exprimé vont par ailleurs moins de soi en ce qui concerne certains autres actes de langage, par exemple ceux de poser une question et d'ajourner une réunion. Comme nous le verrons plus loin, cette difficulté n'est pas sans entraîner des hésitations et même des revirements dans la pensée de Searle.

Après avoir établi que la performance d'un acte de langage comprend l'expression d'un état mental, Searle et Vanderveken sont amenés, en vertu même de ce constat, à isoler un second concept relatif à l'apport du psychologique à l'activité langagière, celui d'engagement à avoir des états mentaux. Ils l'introduisent en faisant valoir un parallélisme avec l'engagement illocutionnaire; selon eux, ...

"Just as the performance of an illocution can commit the speaker to an illocution that he has not performed, so the expression of a psychological state in the performance of an illocution can commit him

to having a state he has not expressed. Thus for example, a speaker who expresses a belief that P and a belief that (if P then Q) is committed to having the belief that Q". (F.I.L., p. I-24)

De la façon dont Searle et Vanderveken exposent ainsi leur idée d'engagement à avoir des états psychologiques, elle semble n'avoir trait qu'à ceux qui ne sont pas d'abord exprimés. Il pourrait en être déduit que les concepts d'expression et d'engagement à avoir des états mentaux sont, eu égard à un acte de langage, exclusifs l'un de l'autre; c'est-à-dire qu'un état psychologique ne pourrait, dans la performance de cet acte, à la fois être exprimé par l'énonciateur et faire l'objet d'un engagement de possession de sa part. En fait, Searle et Vanderveken conçoivent que le concept d'engagement à avoir un état s'applique aussi, relativement à un acte de langage, à celui qui y est exprimé: "The expression of a state commits the speaker to having that state..." (Id., p. I-24). Cette précision s'avère être conforme à ce qui a précédemment été dit de l'expression d'un état psychologique dans la performance d'un acte de langage qui donne même à penser que c'est l'état qu'il exprime qu'un locuteur est d'abord et avant tout engagé à avoir. En effet, l'expression d'un état mental implique, avons-nous vu, l'affichage de la part du locuteur de sa prétendue possession de cet état, qu'il l'ait véritablement ou non. Comment ne pas considérer que cette prétention revient pour le locuteur à être engagé à avoir l'état en question ou à tout le moins qu'elle va de pair avec cet engagement? Quoi qu'il en soit, il faut surtout retenir que le concept d'engagement à avoir des états mentaux s'applique tout autant à ceux qui sont exprimés qu'à ceux qui ne le sont pas.

Cela étant le cas, s'il est possible à un locuteur d'exprimer un état psychologique tout en ne le possédant pas, il devrait également pouvoir être engagé à avoir un état sans non plus véritablement le posséder. Searle et Vanderveken ne manquent pas de le souligner: "... one can be committed to having a state without actually having it". (F.I.L., p. I-24)

Les concepts d'expression et d'engagement à avoir des états psychologiques apparaissent à tel point repérables et importants à Searle et Vanderveken qu'ils les intègrent, sous forme de relations, à la logique illocutionnaire qu'ils développent:

"Since the speaker expresses or is committed to having certain psychological states in certain contexts there are ... in illoc. logic two primitive relations namely the relation of expressing a psychological state ... in a context of utterance ... and the relation of being committed to having a psychological state ... in a context ..."
 (Id., p. VI-3)

Il semble légitime, dans une perspective différente, de considérer, à titre de conjecture heuristique, que ces deux mêmes concepts constituent les figures assez précises par lesquelles il peut être rendu compte du magma de l'engagement psychologique dans le langage. En vertu de cette hypothèse, chercher à déterminer l'implication de l'"esprit" des locuteurs dans leur performance langagièrue équivaut (tel que cela peut être provisoirement spécifié) à identifier les états psychologiques qu'ils expriment et ceux qu'ils sont engagés à avoir quand ils accomplissent des actes de langage. Encore une fois, bien qu'ils expliquent le fait que les états mentaux sont partie pre-

nante aux actes de langage eu égard à ce doublet conceptuel, Searle et Vanderveken ne tentent pas sur sa base d'élucider la problématique de l'engagement psychologique dans les actes de langage. C'est cette tâche qui sera poursuivie dans la suite de ce travail.

Nul doute qu'il pourrait s'avérer pertinent à sa réalisation de tenir compte des considérations supplémentaires que Searle et Vanderveken présentent ou suggèrent, après les avoir introduits, au sujet des concepts d'expression et d'engagement à avoir des états mentaux. Cela sera ici fait sous forme de commentaires successifs portant sur les principaux aspects qu'ils relèvent relativement à chacun de ces deux concepts.

Le concept d'expression des états psychologiques

La première chose à faire remarquer à propos de l'emploi que font Searle et Vanderveken du concept d'expression des états psychologiques est son assez grande imprécision. On pourrait même aller jusqu'à dire, sans trop forcer la note, qu'ils manipulent cette notion en s'abstenant d'en fournir une véritable définition ou une caractérisation le moins détaillée possible.

D'abord, ils ne prennent pas la peine de spécifier que l'expression des états mentaux ne se confine pas au langage, qu'elle peut, comme on le lui reconnaît généralement, prendre d'autres voies d'exécution: un geste, une mimique, etc. N'établissant pas clairement que l'expression psychologique langagière ne constitue ainsi qu'une forme particulière de ce phénomène plus général qu'est l'expression tout court d'états mentaux, Searle et Vanderveken ne sont évidemment

pas en mesure de préciser en quoi elle s'y confond et aussi s'en particularise.

Bien sûr, comme nous en avons plus haut rendu compte, ils font par ailleurs valoir avec relativement de clarté que c'est en fonction d'une condition de sincérité de la performance langagière que les locuteurs y expriment des états mentaux. Cependant, cette indication constitue une description moins de l'expression psychologique elle-même que du fait qu'elle prend part à l'activité langagière, que cette dernière requiert que le locuteur affiche sa prétention à la possession d'un état mental donné. En deça de cette question de l'apport du psychologique au langage se pose celle de savoir en quoi consiste l'expression mentale elle-même. Il serait d'autant plus indiqué de lui donner une réponse pour la raison suivante. Un locuteur est réputé à la fois exprimer et être engagé à avoir l'état psychologique afférent à la condition de sincérité d'un acte de langage qu'il performe alors qu'il ne serait éventuellement qu'engagé à avoir, sans les exprimer, d'autres états mentaux. Il ferait ainsi quelque chose de plus avec ou de l'état constituant la condition de sincérité de son acte. Mais quoi donc? Comparativement au simple engagement à avoir un état mental que doit-il être fait pour en sus l'exprimer? Le moins qu'on puisse dire de l'attitude de Searle et Vanderveken à propos de cette question est qu'elle est circonspecte. Ils se contentent en effet de faire saisir sur un plan strictement intuitif, et encore de façon toute métaphorique, ce en quoi consiste l'expression d'un état psychologique:

"... people may be said to 'express',
 'manifest' or 'give vent to' feelings -
 whether or not they actually have the
 feeling that they express - ..."
 (F.I.L., p. III-11)

Cette courte spécification ne peut tenir lieu de définition ne serait-ce que sommaire. En fait, l'expression est, dans la philosophie searlienne, un concept primitif: elle n'y est pas définie ou déduite mais plutôt d'emblée posée. Attirons l'attention, à l'appui de cette interprétation, sur le fait que dans la logique illocutionnaire la relation d'expression ainsi que celle d'engagement à avoir un état mental sont considérées comme des relations primitives (cf. supra).

Un autre point est encore plus important à relever: l'usage que Searle et Vanderveken font du terme "expression" et de ses flexions est très polysémique. Il importe par conséquent de démarquer les différents sens dans lesquels ils l'entendent.

Eux-mêmes proposent explicitement une première distinction entre deux acceptations que peut prendre dans le langage ordinaire le mot "expression":

"The verb 'express' ... is notoriously ambiguous. One can be said to express propositions and to express one's feelings and attitudes such as fear, belief, or desire. (...) Just to have an unambiguous notation, we will use 'express'₁ for the sense in which one expresses the proposition that it is raining and 'express'₂ for the sense in which one expresses the belief or fear

that it is raining or the desire that it should rain". (F.I.L., p. I-24)

Il est nécessaire pour Searle et Vanderveken d'établir nettement cette distinction notationnelle entre l'"express₁" et l'"express₂" parce qu'ils veulent employer, continuant en cela de suivre l'usage courant, ce mot d'"expression" pour désigner deux choses différentes qui constituent autant d'aspects importants de leur théorie du langage: les rapports entre, d'une part, les locuteurs et les propositions et, d'autre part, ces mêmes locuteurs et leurs états psychologiques.

Ils n'ont cependant pas, ce faisant, spécifié avec une très grande précision ce à quoi renvoient ces deux acceptations du terme "expression". Il se trouve par contre qu'une telle spécification de l'expression de propositions est par ailleurs fournie dans la philosophie searlienne; exprimer une proposition, y est-il précisé, c'est accomplir un acte propositionnel:

"The expression of a proposition is a propositional act..." (1969a, p. 29)

Or, un acte propositionnel, c'est-à-dire tel qu'ici entendu le contenu propositionnel d'un acte illocutionnaire, du moins de ceux que nous avons qualifiés de standards, est composé d'une référence et d'une prédication. Par conséquent, exprimer une proposition équivaut à référer à une entité, autrement dit l'identifier, et à prédiquer à son sujet une locution prédicative.

Cette indication constitue une caractérisation, une spécification

théorique si l'on veut, de ce que Searle et Vanderveken nomment techniquement l'"express₁". Il est assez remarquable que ne se dégage pas de ce qu'ils en disent une caractérisation similaire de l'expression des états psychologiques, leur "express₂".

Peut-être est-il toutefois possible de suggérer, sur la base même de la distinction entre les deux concepts d'expression, un certain nombre de traits de l'expression des états mentaux. A cet égard, une première chose à éclaircir serait précisément l'éventuel rapport entre l'expression psychologique et l'expression de propositions. Les états mentaux comprennent entre autres types celui des attitudes propositionnelles dont la particularité est qu'elles ont une proposition comme contenu de représentation. Y a-t-il, et si oui quelle est sa singularité, une relation entre l'expression₂ de ces attitudes propositionnelles et l'expression₁ des propositions qui en constituent le contenu? Examinons pour étudier cette question un cas idéal. Soit une proposition standard, corrélative donc à une référence et une prédication, qui est le contenu à la fois d'un acte illocutionnaire et d'une attitude propositionnelle. A titre de contenu de représentation de l'acte, la proposition est exprimée₁ dans sa performance. Supposons également que l'attitude propositionnelle dont la même proposition constitue le contenu est l'état psychologique afférent à la condition de sincérité de cet acte illocutionnaire et que cette attitude propositionnelle est par conséquent exprimée₂ dans l'acte. (Comme nous le verrons plus loin, ce n'est pas toujours le cas, bien que cette situation se retrouve très fréquemment, que l'attitude propositionnelle exprimée₂ à titre de condition de sincérité dans un acte

de langage ayant un contenu propositionnel et cet acte illocutionnaire lui-même ait pour contenu la même proposition). Bref, pour prendre un exemple facile à travailler, considérons l'acte d'assertion "La terre est ronde" dans lequel est exprimée₁ la proposition 'La terre est ronde' et exprimée₂ l'attitude propositionnelle de croyance que la terre est ronde. Qu'est-il possible de prétendre au sujet de ces deux genres d'expression dans ce même acte de langage.

Il importe d'abord de souligner que l'une et l'autre n'ont pas un caractère casuel; elles sont toutes deux nécessaires à la performance réussie de l'acte illocutionnaire. Le locuteur, de façon à accomplir avec succès l'acte d'assertion "La terre est ronde" doit aussi bien exprimer₁ la proposition 'La terre est ronde' et exprimer₂ l'attitude propositionnelle de croyance que la terre est ronde. (Pour que sa performance de cette assertion soit au surplus non-défectueuse, il doit également posséder effectivement cet état psychologique). L'expression₂ d'une attitude propositionnelle et l'expression₁ d'une proposition sont donc, dans la performance d'un acte de langage dont le contenu, identique à celui de cette attitude propositionnelle, est constitué de cette proposition, concomitantes. Dans la performance réussie de l'assertion "La terre est ronde", il n'est pas possible, et vice-versa, d'exprimer₂ la croyance que la terre est ronde sans aussi exprimer₁ la proposition 'La terre est ronde'.

Sans doute, remarquons-le au passage, rencontrons-nous ici un trait caractéristique du concept d'expression, dans un de ses cas typiques d'application eu égard à un genre d'états psychologiques, par

lequel il se distingue de celui d'être engagé à avoir des états: par comparaison avec l'engagement à avoir des états mentaux contracté à cette occasion et pour lequel cela ne vaut pas, l'expression₂ dans la performance d'un acte illocutionnaire d'une attitude propositionnelle afférente à sa condition de sincérité, si l'acte et l'attitude propositionnelle ont pour contenu la même proposition, exige ou à tout le moins va de pair avec l'expression₁ de cette proposition. Soit, pour illustrer ce point, l'acte de langage assertif "La terre est ronde" dont la performance réussie exige ou nécessite l'expression₂ de l'attitude propositionnelle de croyance que la terre est ronde. Supposons que l'accomplissement de ce même acte implique également l'engagement à avoir l'autre attitude propositionnelle de croyance en l'existence de la planète terre. Alors que l'expression₂ de la croyance que la terre est ronde va de pair avec l'expression₁ de la proposition 'La terre est ronde', l'engagement à avoir la croyance en l'existence de la terre n'exige pas l'expression₁ concomitante de son contenu: l'expression₁ de la proposition "La terre existe" ne lui est absolument pas nécessaire.

Si ainsi, en ce qui concerne certains actes de langage, l'expression₂ d'attitudes propositionnelles est nécessairement accompagnée de l'expression₁ des propositions qu'elles ont pour contenu, ce n'est par contre pas le cas en ce qui a trait à certains autres actes illocutionnaires, ceux dont le contenu propositionnel n'est pas identique à celui des attitudes propositionnelles qui en sont les conditions de sincérité et y sont donc exprimées₂. Dans la performance de ces actes, l'expression₂ de l'attitude propositionnelle qui en constitue la

condition de sincérité est concomitante non pas avec l'expression₁ de la proposition qui en est le contenu mais plutôt avec l'expression₂ de la proposition différente que ces actes ont pour contenu.

De façon générale donc, l'expression₂ de ce type d'états psychologiques que sont les attitudes propositionnelles dans des actes de langage ayant un contenu propositionnel est toujours faite conjointement avec l'expression₁ de la proposition qui est le contenu de cet acte et qui se trouve parfois être identique à celle de l'attitude propositionnelle exprimée₂. Au fond, cette idée se justifie simplement par le fait que l'expression₂ langagière d'attitudes propositionnelles exige par définition la performance d'actes de langage ayant un contenu propositionnel dont l'expression₁ est nécessaire à leur accomplissement.

Cette concomitance entre les deux genres d'expression résulte-t-elle du fait que ce serait l'une d'entre elles qui commande l'autre? Est-ce l'expression₂ d'attitudes propositionnelles qui exige l'expression₁ de propositions ou au contraire la seconde qui fondamentalement requiert la première? A considérer la constitution des actes de langage dans la performance desquels elles prennent place, on peut être porté à penser que ce serait plutôt l'expression₁ de propositions qui nécessite impérieusement l'expression₂ d'attitudes propositionnelles. Car, c'est du moins ce que Searle et Vanderveken prétendent, l'expression₁ d'une proposition, c'est-à-dire encore une fois pour ce qui est d'une proposition standard l'accomplissement des actes propositionnels de référence et de prédication, ne peut être faite que dans la performance plus large d'un acte illocutionnaire:

"... propositional acts cannot occur alone. One cannot just express a proposition while doing nothing else and have thereby performed a complete speech act". (1969a, p. 29)

Or, la force de cet acte illocutionnaire est déterminée par un ensemble de sept composantes dont une condition de sincérité spécifiant un état psychologique exprimé₂ dans la performance de l'acte. Par conséquent, l'expression₁ d'une proposition ne peut être faite que si est exprimée₂ une attitude propositionnelle. Par exemple, l'expression₁ de la proposition 'La terre est ronde' dans l'assertion "La terre est ronde" exige l'expression₂ de l'attitude propositionnelle de croyance que la terre est ronde puisqu'à défaut de cette expression₂, l'assertion ne serait pas performée avec succès et donc la proposition ne serait pas non plus exprimée₁. De ce point de vue, il semble que l'expression₂ d'une attitude propositionnelle soit une exigence de principe à l'expression₁ d'une proposition alors que cette expression₁ d'une proposition irait de pair seulement avec l'expression₂ d'une attitude propositionnelle.

Peut-être est-ce en fonction de cette exigence que Searle en arrive maintenant à considérer, à l'encontre de toute une tradition philosophique qu'il a lui-même dans le passé contribué à imposer, que la question de la référence - acte propositionnel, répétons-le, dont la performance est concomitante à l'expression₁ d'une proposition standard - relève ultimement non pas d'une théorie du langage mais plutôt d'une théorie de l'esprit, c'est-à-dire des états psychologiques:

"Since Frege, reference has been regarded as the central problem in the philosophy of language; and by reference I mean ... the

relation between such expressions as definite descriptions and proper names on the one hand, and the things they are used to refer to on the other. I now think it was a mistake to take this as the central problem in the philosophy of language, because we will not get an adequate theory of linguistic reference until we can show how such a theory is part of a general theory of Intentionality, a theory of how the mind is related to objects in the world in general". (1979a, p. XI)

La distinction entre l'expression₂ d'états psychologiques et l'expression₁ de propositions n'épuise pas la polysémie de l'emploi du terme "expression" dans la philosophie searlienne. Mis à part son usage banal, accepté tant en français qu'en anglais, pour désigner un mot, un groupe de mots, un tour de phrase d'une langue naturelle, bref ce que pour notre part nous appelons une "locution", il y est utilisé dans quelques autres acceptations pour rendre compte d'aspects relationnels importants de la performance langagière. De la considération de certains de ces autres sens peut être dégagée une nouvelle distinction qui n'est pas explicitement proposée par Searle et Vanderveken mais qui très certainement jette un important éclairage sur leur théorie du langage. Elle a pour termes un sens pragmatique, premier et original, et un sens sémantique, second et dérivé, de la notion d'expression. Voici comment, en respectant l'esprit de la philosophie searlienne, peut être de façon explicite construite cette distinction.

Comme nous en avons longuement rendu compte au chapitre premier, un acte de langage consiste (généralement) en une force illocutionnaire et un contenu propositionnel. La combinaison de ces deux éléments forme la structure logique de l'acte dont la représentation symbolique

est conséquemment F (P), F étant la variable d'une force illocutionnaire et (P) celle d'un contenu propositionnel. Un acte de langage a par ailleurs un mode physique de réalisation: l'énonciation, c'est-à-dire l'emploi oral ou écrit, d'une séquence verbale d'une langue naturelle, autrement dit d'un énoncé. Afin de performer un acte de langage, un locuteur profère, énonce ("utters") - précisons, bien que cet aspect ne soit pas ici pertinent: dans un contexte approprié d'énonciation - une suite de mots, généralement une phrase complète. La structure logique d'un acte de langage se reflète dans l'énoncé auquel un locuteur a ainsi recours pour le performer; chacun de ses deux constituants abstraits a de la sorte un pendant syntaxique: une phrase comporte un indicateur de force illocutionnaire et un indicateur de contenu propositionnel. Or, d'après Searle et Vanderveken, un énoncé peut être dit "exprimer", en vertu respectivement de son indicateur de force illocutionnaire et de son indicateur de contenu propositionnel, la force illocutionnaire et le contenu propositionnel de l'acte de langage que son énonciation - littérale dans un contexte approprié - revient à performer:

"A speaker performs ... an illocutionary act F (P) ... by uttering a sentence which expresses ..that force and content ..." (F.I.L., p. I-29)

Ainsi employé, le concept d'expression l'est dans un sens pouvant être qualifié de sémantique: il sert à dénoter une relation entre les éléments linguistiques et une sorte différente d'entités, dans le cas qui nous occupe les constituants logiques des actes de langage.

L'idée qu'une phrase ou un énoncé exprime, dans ce sens sémantique, les deux constituants d'un acte de langage apparaît de prime abord plus claire eu égard au contenu propositionnel qu'à la force illocutionnaire. Une certaine tradition philosophique nous a en effet d'abord familiarisés avec la notion même de proposition entendue, exactement comme c'est le cas dans la philosophie searlienne, comme une entité abstraite concomitante à une phrase et à la suite habitués à considérer qu'une telle proposition est exprimée dans ou par la phrase. Frege, pour ne citer qu'un seul exemple de cette façon de voir, qui nomme "pensée" la proposition et qui préfère (du moins tel que cela ressort de la traduction française de ses textes) traiter des propositions grammaticales plutôt que des phrases, affirme ainsi que "La pensée ... revêt l'habit sensible de la proposition et devient ainsi plus saisissable. Nous disons que la proposition exprime une pensée". (Frege (1918-19), p. 173). L'expression sémantique du contenu propositionnel d'un acte de langage, telle que conçue par Searle et Vanderveken, ne renvoie pas à autre chose: le fait qu'un énoncé exprime le contenu de représentation de l'acte performé par son énonciation. Mais comment, d'autre part, comprendre, ne serait-ce qu'intuitivement, qu'une phrase exprime également une force illocutionnaire, entité d'un niveau d'abstraction certes comparable à celui de la proposition mais qui au surplus, contrairement à cette dernière, n'est pas assimilable à un contenu sous-jacent à une phrase mais plutôt à la forme, au mode de saisie de ce contenu dans l'utilisation de la phrase? L'expression de cette forme, de ce mode fait moins immédiatement sens et donc est moins aisément intelligible que

celle d'un contenu. D'autant plus qu'une force illocutionnaire consiste en l'ensemble des sept éléments du but illocutionnaire, du mode caractéristique d'atteinte de ce but, du degré de puissance de ce but, des conditions sur le contenu propositionnel, des conditions préparatoires, des conditions de sincérité et du degré de puissance de ces conditions de sincérité. Il est assez difficile de comprendre clairement comment un énoncé peut être dit "exprimer" ce septuplet d'éléments disparates. On peut malgré tout donner une interprétation minimale de l'idée d'expression sémantique d'une force illocutionnaire: elle aurait essentiellement trait au fait qu'un énoncé dont l'énonciation constitue la performance d'un acte de langage comporte un indicateur de force illocutionnaire correspondant à la force de cet acte. Peut-être le recours au terme "expression" est-il à ce propos quelque peu forcément comparativement à son emploi apparemment plus justifié dans l'idée d'expression sémantique d'une proposition. Il permet par contre, d'intéressante façon, de traiter en parallèle la double relation d'une phrase aux composantes abstraites d'un acte de langage que cet énoncé sert à performer. Comme il en sera fait état plus loin, cette manière de faire comporte, outre celui d'une présentation uniforme, des avantages heuristiques et théoriques non négligeables.

Il est quand même impérieux de faire valoir que l'idée tout entière d'expression sémantique, c'est-à-dire tout autant d'une force illocutionnaire que d'un contenu propositionnel, n'a pas en vérité, dans l'économie de la philosophie searlienne, de véritables fondements; qu'elle ne peut y être considérée, à strictement parler, que comme une vue de l'esprit incorrecte. Aussi paradoxal en effet que cela puisse

paraître avec les indications qui précèdent suivant lesquelles Searle et Vanderveken proposent et font jouer un rôle théorique important à un sens sémantique du concept d'expression, il faut avec insistance signaler qu'ils récusent en fait, ou à tout le moins adoptent une position d'ensemble qui commande un tel rejet, la possibilité qu'une phrase puisse véritablement, c'est-à-dire dans un sens autre que métaphorique, exprimer une force illocutionnaire et un contenu propositionnel. De même que l'expression sémantique d'une proposition semble sur un plan pré-théorique plus compréhensible que l'expression sémantique d'une force illocutionnaire, c'est encore le fait qu'un énoncé soit susceptible de véritablement exprimer une proposition, plus que sa supposée capacité d'exprimer une force, qui s'avère dans une perspective critique le plus éminemment contestable. Allons à ce sujet droit au but en établissant précisément ce en quoi consiste en toute rigueur l'expression d'une proposition. Searle et Vanderveken l'ont déjà avec netteté spécifié dans la distinction qu'ils proposent entre l'"express₂" et l'"express₁", celui qui ici nous occupe. Revoici en quels termes ils y caractérisent l'expression d'une proposition: "One can be said to express propositions ... (...) ... we will use 'express₁' for the sense in which one expresses the proposition that it is raining ..." (F.I.L., p. I-24). A prendre au pied de la lettre cette indication, ce serait un locuteur qui utilisant une phrase et non pas cette phrase elle-même qui, à strictement parler, exprime une proposition. Searle à ce sujet, à la fois en ce qui a trait à ce en quoi consiste réellement l'expression d'une proposition et à ce qu'elle ne peut pas être rigoureusement parlant, se montre en une occasion très explicite:

"Notice that I do not say that the sentence expresses a proposition; I do not know how sentences could perform acts of that (or any other) kind. But I shall say that in the utterance of the sentence, the speaker expresses a proposition". (1969a, p. 29)

Parce que l'expression de propositions relève du faire langagier, qu'elle consiste pour être plus précis en la performance d'actes propositionnels, elle n'est pas véritablement effectuée par les phrases.

Car ces dernières, bien que leur énonciation soit indispensable à l'accomplissement des actes de langage, ne peuvent toutefois pas à proprement parler être dites performer des actes: une telle performance demeure la prérogative exclusive des seuls agents-locuteurs..

Si cela est vrai de l'expression des propositions, ce l'est a fortiori de l'expression des forces illocutionnaires dont la prétendue expression sémantique, étant donné qu'elles sont tributaires beaucoup plus que les propositions du domaine de l'action, est déjà moins compréhensible que celle de ces propositions. Pour la même raison, dans la mesure où il est même possible qu'une force illocutionnaire puisse, comme une proposition, être exprimée, c'est à strictement parler encore davantage que cette dernière uniquement par un locuteur et pas du tout par un énoncé qu'elle peut l'être. De ce point de vue, il ne fait sens de prétendre qu'une phrase exprime une force illocutionnaire seulement que si on veut par là indiquer que la phrase contient un indicateur de force illocutionnaire correspondant à cette force et que donc l'énonciation (littérale dans un contexte approprié) de la phrase constitue la performance de l'acte de langage de cette force illocutionnaire.

Globalement donc, la connotation sémantique qu'il est possible, en

faisant quelque peu preuve de relâchement théorique, d'associer au concept d'expression n'en est pas le sens littéral qui serait d'un ordre différent: exprimer une force illocutionnaire et un contenu propositionnel c'est, à nouveau, quelque chose qui à proprement parler est fait non pas par les phrases ou énoncés mais par les locuteurs. Ainsi, le concept d'expression a un sens strict qui est plutôt pragmatique que sémantique: il a essentiellement trait à la relation entre les énonciateurs et les constituants des actes de langage qu'ils performent.

Si cette précision peut être dégagée de la pensée même de Searle et Vanderveken, comment expliquer qu'ils mettent malgré tout effectivement en évidence un sens sémantique du concept d'expression? Il apparaît exact de dire que ce sens n'a pour eux qu'un statut second et dérivé par rapport au sens pragmatique premier du concept d'expression. La seule justification qu'en effet on peut lui donner est que le locuteur, dont relève exclusivement l'expression au sens strict d'une force illocutionnaire et d'un contenu propositionnel, a recours pour effectuer cette double tâche à une séquence langagièrre comprenant un indicateur de cette force illocutionnaire et un indicateur de ce contenu propositionnel. Il serait, selon ce point de vue, tout à fait dans l'esprit de la philosophie searlienne de spécifier au sujet de l'expression par une phrase d'une force illocutionnaire et d'un contenu propositionnel quelque chose d'analogue à ce que Searle affirme de l'acte de référence et des locutions dites, parce qu'elles servent à le performer, "référentielles";

"I shall use the term 'referring expressions' as short for 'singular definite expression used for referring to particulars'. The term 'referring expression' is not meant to imply that expressions refer. On the contrary ... reference is a speech act, and speech acts are performed by speakers in uttering words, not by words. To say that an expression refers ... in my terminology is either senseless or is shorthand for saying that the expression is used by speakers to refer ...". (1969a, p. 28)

Paraphrasant dans ses grandes lignes ce propos, on peut dire que l'emploi qui y est fait du sens sémantique du concept d'expression n'implique pas que les énoncés expriment véritablement une force illocutionnaire et un contenu propositionnel; qu'étant fonction du faire langager cette expression d'une force et d'un contenu ne peut être effectivement faite que par des locuteurs et non pas par des phrases; et que parler du sens sémantique du concept d'expression rigoureusement ou bien ne fait pas du tout sens ou bien ne constitue qu'un raccourci commode pour dire que l'énonciation (littérale dans un contexte approprié) par un locuteur d'une phrase lui permet, en vertu de l'indicateur de force illocutionnaire et de l'indicateur de contenu propositionnel qu'elle comporte, d'exprimer la force illocutionnaire et le contenu propositionnel correspondants.

Il demeure cependant possible, en ne tombant pas dans un rigorisme inutile, de considérer par extension, qu'en vertu d'un transfert de sens du propre au figuré, qu'un énoncé "exprime" la force illocutionnaire et le contenu propositionnel de l'acte de langage que son énonciation revient à performer. C'est exactement ce que Searle et Vanderveken se trouvent à faire en mettant en valeur le sens

sémantique du concept d'expression. Dans la mesure où il reste fondamentalement rattaché à son sens pragmatique premier (sans bien sûr qu'il soit constamment nécessaire de le rappeler), le recours à ce sens sémantique dérivé du concept d'expression n'expose pas à des dangers théoriques. Il sert même, plus positivement, à rendre compte de ce par quoi les phrases peuvent être utilisées par les locuteurs pour exprimer une force illocutionnaire et un contenu propositionnel: le fait qu'elles aient un indicateur de force illocutionnaire et un indicateur de contenu propositionnel.

Comme il a déjà été indiqué, la distinction entre les sens pragmatique et sémantique du concept d'expression n'est pas explicitement proposée par Searle et Vanderveken. Il ne fait cependant aucun doute qu'elle est inhérente à leur théorie du langage. La preuve en est qu'elle s'avère particulièrement utile pour commodément rendre compte d'un trait caractéristique de la performance langagière auquel Searle et Vanderveken consacrent une grande attention. Introduisons, en préambule à cette analyse, une autre acception, générée par celles dont il vient d'être question, dans laquelle Searle et Vanderveken entendent quelques fois le terme "expression". Les concepts, aux sens pragmatique et sémantique, d'expression d'une force illocutionnaire et d'expression d'un contenu propositionnel étant établis, il peut être construit, puisqu'une force et un contenu en sont les constituants, le concept, dans les deux sens précités, d'expression d'un acte de langage. Vanderveken, au sujet d'actes ayant le même contenu propositionnel mais cependant pas la même force illocutionnaire, affirme ainsi:

"Les énoncés français (1) 'Jean viendra demain', (2) 'Jean viendra-t-il demain?', (3) 'Jean, s'il te plaît, viens demain!' et (4) 'Si seulement Jean venait demain'. ... expriment les mêmes propositions ... mais servent à exprimer des actes illocutoires de forces différentes. Leur indicateur de force illocutoire détermine que la force illocutoire de leur énonciation est différente. (1) sert d'ordinai-rement à exprimer une assertion, (2) une question, (3) une requête et (4) un acte illocutoire exprimant un désir".
 (V: 1981, p. 115)

C'est évidemment en vertu d'un processus d'unification des expressions d'une force illocutionnaire et d'un contenu propositionnel qu'on peut de la sorte en arriver à dire qu'un locuteur exprime, au sens pragmatique, ou qu'un énoncé exprime, au sens sémantique, un acte de langage.

L'une des principales applications que font Searle et Vanderveken du sens sémantique du concept d'expression a trait à une dimension particulière, à deux volets possibles, des actes de langage. Selon eux, ces derniers peuvent être performés soit littéralement, soit non-littéralement. Ils définissent la performance langagièrre littérale comme suit:

"A speaker performs literally an illocutionary act F (P) in a context of utterance when he performs F (P) in that context by uttering a sentence which expresses literally that force and content in that context". (F.I.L., p. I-29)

Dans les mêmes termes, la performance non-littérale d'un acte de langage résulterait, quant à elle, de l'énonciation par un locuteur

d'une phrase qui n'exprime pas littéralement la force illocutionnaire et le contenu propositionnel de cet acte de langage.

La distinction entre les performances langagières littérale et non-littérale est l'un des plus importants points saillants de la philosophie searlienne où elle est par ailleurs présentée sous diverses figures. Celle qu'elle prend dans le texte précité mérite quelque éclaircissement du fait qu'y joue un rôle le concept d'expression dans son sens sémantique. Comme ce dernier demeure toujours assujetti à un sens pragmatique premier de la même notion, la littéralité et la non-littéralité doivent être caractérisées, telles que les conçoivent Searle et Vanderveken, eu égard au rapport qui s'établit dans les actes de langage entre l'expression pragmatique de leur force illocutionnaire et de leur contenu propositionnel et l'expression sémantique de ces mêmes force et contenu. Plus précisément, la définition de la performance littérale d'un acte de langage irait comme suit: un locuteur performe littéralement un acte F (P) quand (dans un contexte d'énonciation) il en exprime la force illocutionnaire et le contenu propositionnel en énonçant une phrase qui exprime cette même force et ce même contenu, c'est-à-dire à toute fin utile qui comprend l'indicateur de force illocutionnaire et l'indicateur de contenu propositionnel correspondants à cette force et à ce contenu. A l'inverse, la performance non-littérale d'un acte de langage se définirait de la façon suivante: un locuteur performe non-littéralement un acte de langage F (P) quand (dans un contexte d'énonciation) l'énoncé que pour ce faire il profère n'exprime pas la force illocutionnaire et le contenu propositionnel que lui-même exprime, quand autrement dit

l'indicateur de force illocutionnaire et l'indicateur de contenu propositionnel de l'énoncé ne sont pas ceux de la force et du contenu de l'acte que le locuteur performe.

En d'autres termes, pour employer l'acception globale du concept d'expression, selon que la phrase à laquelle un locuteur a recours exprime ou non l'acte de langage que ce locuteur exprime, sa performance est littérale ou non-littérale.

En vertu de l'ensemble de ces indications, la littéralité est concomitante à l'identité, la similitude des expressions pragmatique et sémantique alors que la non-littéralité résulte au contraire d'un écart entre ces deux expressions. Cette vue des choses s'avère tout à fait congruente avec ce qui se dégage d'une autre forme dans laquelle est dans la philosophie searlienne traitée la distinction entre les performances littérale et non-littérale. Elle a trait à la problématique de la signification. Searle isole deux concepts de signification: ce que signifie une phrase (ou tout autre élément linguistique) et ce que signifie un locuteur en l'énonçant, son "vouloir dire". Il propose cette distinction dans les termes suivants:

"To have a brief way of distinguishing what a speaker means by uttering words, sentences, and expressions, on the one hand, and what the words, sentences and expressions mean, on the other, I shall call the former speaker's utterance meaning, and the latter, word, or sentence, meaning". (1979b, p. 77)

Searle, à la suite, départage deux types d'énonciation, c'est-à-dire deux genres possibles d'emploi des séquences verbales servant par

conséquent à autant de types de performance des actes de langage: les énonciations littérale et non-littérale. De la première, il affirme:

"... in literal utterance the speaker means what he says; that is, literal sentence meaning and speaker's utterance meaning are the same ...".
(Id., p. 81)

On doit évidemment en déduire que dans le cas opposé, quand la signification de la phrase et le vouloir-dire du locuteur ne coïncident pas, l'énonciation est non-littérale.

Que ce soit donc eu égard au concept de signification ou à celui d'expression, la littéralité et la non-littéralité sont pareillement caractérisées: la première résulte de l'identité entre les deux sens possibles de l'un ou l'autre de ces concepts; la seconde d'une divergence, d'un écart entre ces deux sens. C'est, semble-t-il, selon la nature des problèmes qu'il cherche à élucider en y ayant recours et aussi le point de vue qu'à cette fin il privilégie que Searle exploite dans l'une ou l'autre opposition de termes, quelques fois alternativement l'une et l'autre, la distinction entre les performances littérale et non-littérale. Au sujet, par exemple, de la métaphore (et de façon générale de toutes les tournures stylistiques figuratives des langues naturelles), il utilise cette distinction de préférence dans les termes des deux connotations du concept de signification. Pour lui, la métaphore constitue un cas particulier d'énonciation non-littérale où donc ce que le locuteur signifie, veut dire, s'écarte de ce que la phrase qu'il emploie elle-même signifie:

"It is essential to emphasize ... that the problem of metaphor concerns the relations between word and sentence meaning, on the one hand, and speaker's meaning or utterance meaning, on the other. Many writers on the subject try to locate the metaphorical element of a metaphorical utterance in the sentence or expressions uttered. They think there are two kinds of sentence meaning, literal and metaphorical. However, sentences and words meaning have only the meanings that they have. Strictly speaking, whenever we talk about the metaphorical meaning of a word, expression, or sentence, we are talking about what a speaker might utter it to mean, in a way that departs from what the word, expression, or sentence actually means".
 (Id., p. 77)

A propos de questions d'ordres différents, Searle préfère surtout mettre à contribution la distinction entre littéralité et non-littéralité sous la figure de la démarcation entre les expressions pragmatique et sémantique (sans toujours nommément ainsi les introduire). C'est, à titre d'exemple, ce qu'il se trouve implicitement à faire pour s'opposer à la distinction proposée par K. Donnellan (1966 et 1968) entre de supposés usages référentiel et attributif des descriptions définies. Le bref compte rendu qui suit de ce débat permet incidemment de relever une nouvelle acceptation du terme "expression" telle qu'employée par Searle.

Selon Donnellan, une seule et même description définie figurant au surplus dans une seule et même phrase peut, selon le contexte d'énonciation, faire l'objet d'un usage soit attributif, soit référentiel. En présentant les choses succinctement, la distinction entre ces deux usages peut être construite de la façon suivante. Utilisée attributivement, à titre d'exemple par un locuteur qui

découvrant le corps inanimé de Smith et supposant qu'il vient d'être assassinés s'écrie "Le meurtrier de Smith est fou", une description définie, ici "Le meurtrier de Smith", ne désigne pas un individu en particulier mais sert plutôt à parler de quelqu'un, quel qu'il soit par ailleurs, qui correspond disons vaguement au "signalement" constituant la teneur de la description définie, dans le cas qui nous occupe, avoir tué ce pauvre Smith. Dans un usage référentiel, si par exemple un locuteur profère la phrase "Le meurtrier de Smith est fou" dans une cour de justice devant laquelle est traîné un individu X sous l'accusation d'avoir assassiné Smith, la même description définie "le meurtrier de Smith" est par contre employée très précisément pour identifier X et non pas pour donner un "signalement" de quelqu'un qui pourrait être n'importe qui.

Ce que Donnellan (de qui incidemment sont les exemples ci-avant donnés) cherche entre autres choses à mettre en valeur au moyen de sa distinction c'est que de nombreux emplois tout à fait banals et habituels des descriptions définies n'exercent pas une fonction dénotationnelle. Il lui apparaît en effet que leur usage attributif n'a absolument rien à voir avec la référence ou l'identification d'un individu ou d'un objet spécifique. C'est essentiellement contre cette idée qu'en a Searle. Il soutient que dans l'usage attributif des descriptions tel que Donnellan le caractérise et l'exemplifie il y a tout autant référence à une entité que dans leur usage référentiel, que donc dans ces deux façons d'y avoir recours les descriptions définies servent une fin identificationnelle. Searle reconnaît toutefois qu'existe bel et bien une différence entre les deux genres d'usage

des descriptions. Aussi en propose-t-il une explication à ses yeux plus adéquate que celle de Donnellan.

Il le fait sur le fond de sa théorie globale de la référence. Il met d'abord ainsi en évidence ce qui lui apparaît être les deux traits essentiels de cet acte d'identification d'un objet: le recours indispensable par le locuteur qui le performe à une locution, qui pour cette raison peut être dite "référentielle", et le fait que la référence à une entité se fasse sous un des aspects de cette dernière:

"... there must be some linguistic device that the speaker uses to refer to the object, we can say that whenever a speaker refers he must have some linguistic representation of the object - a proper name, a definite description, etc. - and this representation will represent the object referred to under some aspect or other". (1979c, p. 142)

Searle, à la suite, rend compte de façon intégrée de ce double trait de l'acte de référence en posant que la locution référentielle "exprime" l'aspect sous lequel l'objet est identifié:

"... the aspect the speaker intends ... [is] expressed by the expression he utters ...". (Id., p. 142)

Il s'agit ici d'un emploi du concept d'expression dans son sens sémantique: c'est un élément linguistique qui est dit exprimer l'aspect d'un référent. Or, comme nous l'avons déjà à quelques reprises spécifié, ce sens sémantique n'a de valeur théorique que mis en corrélation avec le sens strict pragmatique du concept d'expression. Donc, et l'idée en est suggérée dans la dernière citation de Searle, prétendre

qu'une locution référentielle exprime un aspect d'une entité veut essentiellement dire que cette locution est employée par un locuteur pour exprimer cet aspect. Cette précision étant faite, il n'est pas illégitime, du moins sur un plan non critique, de considérer à la fois que le locuteur exprime au sens pragmatique un aspect d'un référent et que ce même aspect est aussi exprimé au sens sémantique par la locution référentielle que le locuteur utilise. Searle en tout cas le fait en ajoutant par ailleurs une considération terminologique supplémentaire: il appelle " primaire" l'aspect pragmatiquement exprimé - et que toute référence, parce qu'elle consiste en un acte performé par un locuteur, doit nécessairement comporter - et "secondaire" l'aspect qu'exprime, sémantiquement parlant, une locution référentielle s'il se trouve que cet aspect est différent de l'aspect primaire.

C'est en fonction du rapport entre les deux expressions telles qu'ainsi qualifiées, et par conséquent relativement à la distinction entre littéralité et non-littéralité, que Searle différencie les usages attributif et référentiel des descriptions définies. Selon lui, l'usage attributif se caractérise par le fait que l'aspect exprimé sémantiquement est identique à l'aspect primaire pragmatiquement exprimé, par donc la similitude des deux expressions:

"What is going on in the so-called attributive uses of definite descriptions is simply this: the expression uttered expresses the primary aspect under which reference is made". (Id., p. 148)

Autrement dit, l'usage attributif d'une description définie consiste en la performance littérale d'un acte de référence. C'est dire, comme Searle d'ailleurs le souligne lui-même, que "In the attributive cases

..., speaker meaning and sentence meaning are the same". (Id., p. 148). Toujours, d'après Searle, l'usage référentiel des descriptions définies est pour sa part concomitant à un écart entre les deux genres d'expression: les descriptions expriment, sémantiquement, un aspect secondaire autre que l'aspect exprimé, pragmatiquement, par le locuteur et sous lequel il réfère à une entité:

"All of Donnellan's referential cases are simply cases where the speaker uses a definite description that expresses a secondary aspect under which reference is made".
(Id., p. 146)

Afin de rapporter dans sa totalité sa position, précisons que pour Searle la non-littéralité dont est marquée l'usage référentiel des locutions référentielles - toujours de l'avis de Searle, les descriptions définies ne sont pas les seuls éléments linguistiques servant à l'acte de référence qui sont susceptibles de faire l'objet des deux usages repérés par Donnellan; les noms propres, entre autres, le pourraient tout aussi bien (cf. 1979c, p. 148) - est d'un type spécial: l'indirection, qui se retrouve également dans les actes de langage indirects. Il explicite cette particularité dans les termes suivants - où se profile, en fin de texte, un emploi nouveau du concept d'expression -:

"Just as in the indirect speech act cases one performs the primary illocutionary act by way of performing the literal secondary illocutionary act, so in the referential use of definite description one performs the act of referring to an object as satisfying the primary aspect by way of performing an act of reference expressing a secondary aspect". (Id., pp. 146-147)

Si elles s'avèrent être pertinentes à l'éclaircissement de problèmes comme celui de cerner la véritable différence entre les usages attributif et référentiel des descriptions définies, les distinctions entre les sens pragmatique et sémantique du concept d'expression et entre les performances langagières littérale et non-littérale ne sont par ailleurs pas elles-mêmes sans susciter certaines questions.

Quelques-unes d'entre elles seront ici soulevées.

Il n'est d'abord pas négligeable de souligner qu'en les introduisant, Searle accrédite théoriquement le constat empirique suivant lequel les locuteurs peuvent ne pas toujours dire, signifier, exprimer, etc. exactement ce qu'ils voudraient. Il pourrait peut-être être inféré de ce fait que l'emploi du langage n'est pas suffisamment consistant pour qu'il soit possible d'en fournir une analyse d'un niveau de généralité acceptable. Si en effet le vouloir dire des locuteurs peut à tout moment différer de ce que les énoncés qu'ils profèrent signifient intrinsèquement, l'usage du langage pourrait être anarchique au point d'échapper à toute normalisation. Searle fait à cet égard valoir qu'en dépit du fait contingent qu'il leur arrive de ne pas immédiatement y parvenir les locuteurs ont toujours la possibilité de dire, signifier, exprimer précisément ce qu'ils veulent. Or, à cette faculté en puissance, Searle donne le nom de "principe d'exprimabilité" ("The principle of expressibility"). Il le décrit entre autres façons comme suit:

"We might express this principle by saying that for any meaning X and any speaker S whenever S means (intends to convey, wishes to communicate in an utterance, etc.) X

then it is possible that there is some expression \underline{E} such that \underline{E} is an exact expression of or formulation of \underline{X} . Symbolically: $(\underline{S}) (\underline{X}) (\underline{S} \text{ means } \underline{X} \rightarrow \underline{P} (\exists \underline{E}) (\underline{E} \text{ is an exact expression of } \underline{X}))$ ".
 (1969a, p. 20)

En vertu de ce principe d'exprimabilité, il est pour les locuteurs toujours loisible de transformer leur performance langagièrē non-littérale en une performance littérale; de combler l'écart entre leur expression pragmatique et l'expression sémantique des phrases qu'ils énoncent.

Il est un autre point qu'il vaut la peine d'éclaircir au sujet de la non-littéralité comprise comme une dissemblance entre les expressions pragmatique et sémantique. Il semble qu'on puisse indifféremment dire, tout au moins de façon intuitive, de la performance non-littérale d'un acte de langage qu'elle résulte soit du fait qu'un locuteur n'exprime pas littéralement ce qu'il exprime la phrase qu'il profère, soit du fait qu'au contraire cet énoncé n'exprime pas littéralement ce que le locuteur exprime en l'employant. En d'autres termes, on pourrait, en ne se montrant pas trop exigeant, imputer l'écart entre elles, leur défaut de correspondance, ou bien à l'expression pragmatique ou bien à l'expression sémantique. Il arrive à Searle de discourir dans ce dernier sens, c'est-à-dire d'expliquer la littéralité et la non-littéralité par le fait qu'une phrase exprime ou non, sémantiquement, littéralement ce que le locuteur qui la profère exprime, pragmatiquement. Ainsi dit-il à propos de la métaphore:

"... the words uttered by the speaker do not exactly and literally express what the speaker meant". (1979b, p. 77)

"Because in metaphorical utterance what the speaker means differs from what he says (in one sense of 'say'), in general we shall need two sentences for our examples of metaphor - first the sentence uttered metaphorically, and second a sentence that expresses literally what the speaker means when he utters the first sentence and means it metaphorically".
(Id., p. 81-82)

Tel cependant qu'ont été jusqu'ici entendues les notions de littéralité et de non-littéralité, elles ne peuvent en toute rigueur s'appliquer qu'à la seule expression pragmatique: c'est toujours ce qu'un locuteur exprime (ou son "vouloir dire") qui, à strictement parler, s'écarte de ce que la phrase qu'il énonce exprime (ou signifie). Car, encore une fois, la littéralité et la non-littéralité relèvent d'un rapport comparatif de similitude ou de dissemblance entre les deux genres d'expression. Or, dans la mesure où pour exprimer, disons globalement, un acte de langage, un locuteur doit obligatoirement recourir à une séquence langagière qui exprime (ou non) cet acte, l'expression pragmatique est toujours à considérer relativement à l'expression sémantique: ce qu'un locuteur exprime n'a de "mode de réalisation" qu'en fonction de ce qu'une phrase qu'il emploie exprime. Ce que d'autre part cette phrase elle-même exprime demeure au contraire indépendant de son énonciation ponctuelle. Si ce n'est ainsi que la seule expression pragmatique qui relève d'un rapport d'identité ou de différence, elle seule peut être littérale ou non-littérale. Parce qu'elle n'est pas afférente à un semblable rapport comparatif, il ne fait pas véritablement sens de prétendre qu'une phrase peut

aussi exprimer littéralement ou non-littéralement un acte de langage ou quelque autre chose; entendue d'une certaine façon, l'expression sémantique est ainsi univoque. (Cela n'implique toutefois pas que ce qu'une phrase exprime ou signifie soit indépendant de tout contexte ("context free") ou encore que la signification de la phrase soit entièrement et uniquement déterminée par la signification de ses éléments constitutifs. Searle, au contraire, propose une théorie de la signification qu'il qualifie de littérale en vertu de laquelle "... the literal meaning of a sentence only has application relative to a set of a contextual or background assumptions..." (1978a, p. 117). Tel qu'ainsi entendu, le terme "littérale" (et "literal" en anglais) ne l'est pas dans l'acception dans laquelle nous l'avons jusqu'à maintenant utilisé, à savoir comme dénotant une similitude entre les expressions pragmatique et sémantique, mais plutôt comme synonyme de "intrinsèque", "constante" ou "immuable").

Un dernier point reste à mettre en évidence eu égard à la distinction entre les sens pragmatique et sémantique du concept d'expression. Si elle s'applique à l'expression de choses aussi disparates que les propositions, les forces illocutionnaires, les actes de langage, les aspects référentiels, etc., rien ne s'oppose à ce que ce soit également le cas pour l'expression des états psychologiques. Il apparaît correct de dire de ces derniers qu'ils sont exprimés, au sens pragmatique, par les locuteurs et aussi, au sens sémantique, par les phrases que pour ce faire les locuteurs énoncent. On pourrait également ajouter, en conformité avec le développement précédent, que seule l'expression pragmatique des états mentaux peut, à strictement

parler, être qualifiée de littérale ou de non-littérale.

Les distinctions entre l'"express₁" et l'"express₂", d'une part, et l'expression pragmatique et l'expression sémantique, d'autre part, peuvent ainsi être intégrées en un tableau d'ensemble dont les composantes constituent (abstraction faite des autres sens plus ou moins périphériques dans lesquels Searle et Vanderveken entendent quelques fois le terme d'"expression" et également de leur trait de littéralité et de non-littéralité), les acceptations essentielles du concept d'expression tel qu'il figure dans la philosophie searlienne:

- | | | |
|----------------------------|---|--------------------------|
| - l'expression pragmatique | { | - de propositions |
| | | - d'états psychologiques |
| - l'expression sémantique | | |

La longue discussion qui vient d'être menée à propos du terme et du concept d'expression avait pour objectif de faire état de la polysémie et aussi de la plurifonctionnalité qui marquent l'utilisation, fort étendue et souvent pas très précise, qu'en font Searle et Vanderveken. Il sera maintenant plus spécifiquement question de ce qu'ils avancent, en sus de son identification à une condition de sincérité, au sujet de l'expression des états psychologiques dans les actes de langage. Pour les fins de ce compte rendu, trois problèmes distincts seront successivement débattus.

Reproduisons de nouveau, en tout premier lieu, le texte paradigmatic dans lequel l'idée d'expression d'états mentaux dans la performance langagièrre est présentée dans la philosophie searlienne:

"... in general in the performance of each illocutionary act with a propositional content, we express a certain Intentional state with that propositional content, and that Intentional state is the sincerity condition of that type of speech act".
(1979d, p. 78)

Les deux premières questions qui seront ici examinées ont trait aux restrictions que Searle pose, quand il la présente ainsi dans sa généralité, à la thèse selon laquelle l'expression d'états psychologiques serait partie prenante aux actes de langage.

La première de ces limitations consiste à restreindre à la performance des seuls actes ayant un contenu propositionnel l'expression d'états mentaux par ailleurs spécifiés comme étant intentionnels.

Comme nous en avons rendu compte au chapitre premier, les actes de langage se répartissent en trois genres selon la nature de leur contenu de représentation: une proposition complète, une représentation uniquement d'un objet auquel il est fait référence sans que rien ne soit à son sujet prédiqué, ou pas de contenu du tout. Ces trois genres d'actes ont respectivement les formes symboliques suivantes:

$F(P)$, $F(n)$ et F . Les actes des deux dernières formes sont propositionnellement déficients; ils n'ont pas de contenu propositionnel.

On pourrait penser à la façon dont Searle formule sa remarque à propos de l'intégration des états mentaux aux actes de langage, que la performance de ces actes propositionnellement déficients n'implique

pas ou ne va pas de pair avec l'expression d'états psychologiques, à tout le moins d'états intentionnels. Or, que cette dernière précision soit ou non primordiale, cette idée s'avère erronée. Il n'est pas vrai, en vertu même de ce qui est par ailleurs dit dans la philosophie searlienne, ni que les états intentionnels sont exprimés exclusivement dans les actes de langage ayant un contenu propositionnel ni que les actes propositionnellement déficients ne comprennent pas l'expression d'états psychologiques.

Il suffit, pour se convaincre du dernier point, de considérer que les actes propositionnellement déficients appartiennent tous à la catégorie des expressifs de la taxonomie illocutionnaire searlienne; que donc ils ont pour but illocutionnaire d'exprimer l'état psychologique spécifié par ou dans leur condition de sincérité et que par conséquent y sont bien exprimés de tels états. Il est même plus évident, en raison de ce qui vient d'être mentionné, que leur performance comprend l'expression d'un état mental que ce ne l'est pour beaucoup, la majorité même des actes de langage qui ont un contenu propositionnel: tous ceux qui ne sont pas de type expressif.

D'autre part, les états psychologiques exprimés dans les actes propositionnellement déficients ou bien ne sont pas intentionnels ou bien sont intentionnels mais pas du même genre d'états intentionnels que ceux qui sont exprimés dans les actes de forme $F(P)$. Les états psychologiques se répartissent, comme les actes de langage, en trois genres selon la nature de leur contenu: les attitudes propositionnelles qui ont une proposition pour contenu, les états objectaux

qui ne contiennent que la représentation d'un objet et qui comme les attitudes propositionnelles sont intentionnels, et finalement, les états non-intentionnels qui sont sans contenu de représentation. Ces trois genres d'états peuvent être symbolisés par $S(P)$, $S(n)$ et S . Ce sont les deux derniers qui sont exprimés dans les actes propositionnellement déficients, respectivement des formes $F(n)$ et F . Il est assez clair qu'il en va bien ainsi si on se fie au propos suivant de Searle:

"... just as there are some Expressives that do not take an entire proposition but only refer to an entity, and thus have the form $E(n)$, e.g., 'Hurrah for Manchester United', so there are some psychological states that do not have a whole propositional representative content but take only an intentional object and thus have the form $S(n)$, e.g. being in favor of Manchester United; and furthermore just as there are some, very few, speech acts that have no propositional content at all, e.g., 'Ouch', so there are some psychological states that are not intentional and so have no representative content, e.g. being in pain". (I-1, pp. 2-35, 2-36).

Il suit évidemment que l'état objectal d'être en faveur du Manchester United est exprimé dans l'acte "Hurrah for Manchester United" et que l'état non-intentionnel de souffrance est exprimé dans "Ouch". Ainsi, compte tenu du fait, également précisé par Searle, que l'état intentionnel exprimé dans un acte de langage ayant un contenu propositionnel est une attitude propositionnelle et a donc lui aussi une proposition comme contenu, un fort parallélisme peut être établi entre les trois genres d'actes de langage et les trois genres d'états psychologiques: les attitudes propositionnelles sont exprimées dans les actes

de langage ayant un contenu propositionnel, les états objectaux dans les actes n'ayant pour contenu que seulement une représentation d'une entité les états non-intentionnels dans les actes tout à fait vides propositionnellement. Non seulement donc des états psychologiques sont-ils exprimés dans les actes de langage propositionnellement déficients mais aussi les états intentionnels sont exprimés dans des actes autres que ceux qui ont une proposition entière comme contenu.

Pourquoi alors, quand il présente l'idée de l'expression d'états psychologiques dans la performance langagière, Searle restreint-il son propos aux seuls actes ayant un contenu propositionnel? La seule raison qui puisse le justifier est qu'il ne veut s'intéresser, comme d'ailleurs à toute fin pratique dans l'ensemble de sa recherche, prioritairement sinon exclusivement qu'à ce genre d'actes de langage qui ont la forme $F(P)$ - et de façon encore plus restrictive à ceux d'entre eux dont le contenu propositionnel est afférent à une référence et une prédication et dont la forme est $F(RP)$. Il aurait tout de même pu, de manière à être vraiment précis, spécifier que les états intentionnels qu'il affirme y être exprimés sont plus particulièrement des attitudes propositionnelles. En tout cas, celui qui s'intéresse à l'ensemble de la question de l'expression des états psychologiques ne doit pas, suivant l'esprit même de la philosophie searlienne, sur la foi de la formulation retenue par Searle, faussement s'imaginer que les actes ayant un contenu propositionnel sont les seuls dont la performance comprend l'expression d'états psychologiques mais plutôt concevoir que c'est également le cas pour les autres genres d'actes de langage.

La seconde restriction qui perce au jour dans le texte clé où Searle pose que dans leur performance d'actes de langage les locuteurs expriment des états mentaux est celle qu'indique la particule "in general" par laquelle il débute. Non seulement Searle y considère-t-il l'expression psychologique dans les seuls actes ayant un contenu propositionnel mais il se refuse aussi, semble-t-il, à admettre d'emblée que dans la performance de tous les actes de ce genre un état mental est exprimé. Qu'en est-il exactement? L'expression d'un état psychologique est-elle ou non concomitante à la totalité des actes de forme F (P)? Il n'est pas exagéré de prétendre que sur cette question Searle a fait preuve de longues tergiversations avant de définitivement (?) faire son nid. Telle qu'il l'aborde, elle est par ailleurs nettement reliée à un autre problème: celui de déterminer si oui ou non le contenu de l'état psychologique exprimé dans un acte de langage est toujours identique au contenu de cet acte; si, en d'autres termes, l'acte et l'état correspondant ont nécessairement la même proposition pour contenu.

La réponse qui est d'abord apportée à cette question dans la philosophie searlienne est affirmative. Après avoir plus ou moins clairement suggéré que l'état exprimé dans un acte en partage le contenu, Searle et Vanderveken en arrivent à explicitement prétendre que c'est le cas. Beaucoup d'extraits de leurs propos dans lesquels ils le donnent seulement à voir peuvent être cités. Considérons d'abord la série d'exemples par lesquels Searle illustre (à maintes reprises, à quelques variantes près) l'expression d'états mentaux dans la performance langagière:

"Whenever there is a psychological state specified in the sincerity condition, the performance of the act counts as an expression of that psychological state.

(...) Thus to assert, affirm, state (that p) counts as an expression of belief (that p). To request, ask, order, entreat, enjoin, pray, or command (that A be done) counts as an expression of a wish or desire (that A be done). To promise, vow, threaten or pledge (that A) counts as an expression of intention (to do A). To thank, welcome or congratulate counts as an expression of gratitude, pleasure (at H's arrival), or pleasure (at H's good fortune). 1969a, p. 65)

Il se dégage manifestement de ces exemples, particulièrement des deux premiers, qu'un acte de langage (ayant une condition de sincérité) et l'état psychologique qui y est exprimé ont un contenu propositionnel commun. C'est encore la même idée qui est sous-entendue sans être nettement formulée dans le passage suivant où Searle expose de manière quelque peu différente sa thèse au sujet de l'expression mentale:

"... in the performance of any illocutionary act with a propositional content, the speaker expresses some attitude, state, etc., to that propositional content".
(1974a, p. 4) C'est moi qui souligne.

En d'autres occasions, Searle se montre plus explicite quant à la question de savoir si le contenu d'un acte et de l'état exprimé dans cet acte sont identiques. C'est le cas dans le texte déjà deux fois cités où il précise qu'en performant un acte de langage ayant un contenu propositionnel, ...

"... we express a certain Intentional state with that propositional content ..." (1979d, p. 78) C'est encore moi qui souligne.

Searle et Vanderveken font preuve d'encore plus de clarté dans les extraits suivants:

"Whenever one performs an illocutionary act with a propositional content one expresses a certain psychological state with that same content". (F.I.L., p. I-23)

"When a speaker performs a speech act of form F (P) he necessarily expresses₂ a certain psychological state (or states) that has P as its propositional content". (Id., p. V-18)

Aussi n'est-il pas trop étonnant de finir par voir émaner de la philosophie searlienne l'affirmation théorique posant l'identité de contenu entre un acte de langage et l'état psychologique qui y est exprimé:

"... a speech act with a propositional content is an expression of the corresponding intentional state, and the propositional content of the speech act is identical with the representative content of the intentional state". (1979e, pp. 191-192)

L'un des avantages que Searle semble trouver à l'affirmation explicite de cette identité est qu'elle rend manifeste que l'expression d'un état mental donné dans la performance d'un acte de langage n'est pas accidentelle mais revêt plutôt un caractère de nécessité, que la première est en quelque sorte interne à la seconde:

"... in the performance of the speech act there are not two things going on - the performance of the act and the expression of the corresponding psychological state. Rather the

performance of the act is eo ipso an expression of the corresponding intentional state and the propositional content of the act and state are identical".
 (Id., p. 192)

Sans en aucune façon la mettre en rapport avec cette identification du contenu de l'acte de langage et de l'état mental qui y est exprimé, Searle adopte à l'égard de la question de savoir si tous les actes ayant un contenu propositionnel comprennent l'expression d'un état psychologique la position initiale selon laquelle ce n'est pas le cas. Il lui apparaît en effet, en un premier temps, que les actes d'une catégorie entière de sa taxonomie illocutionnaire n'ont pas de condition de sincérité et par conséquent que l'expression d'un état mental n'est pas concomitante à leur performance. C'est précisément en référence à ce type d'actes, les déclarations, qu'il restreint (en utilisant la particule "in general") son affirmation relative à l'expression psychologique langagière:

"There are some exceptions. Declarations, such as adjourning the meeting or declaring war, do not have a sincerity condition and no Intentional state is expressed by their performance". (1979d, p. 78, note 1).

Il n'est effectivement pas donné en pleine lumière, du moins au premier abord, de voir comment les actes déclaratifs dont le but illocutionnaire consiste à rendre existant, du fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant à leur contenu propositionnel peuvent être performés sincèrement ou insincèrement. Aussi l'expression d'un état mental n'apparaît pas, à première vue, aller de pair avec la performance de

ces déclarations.

Searle a longtemps ainsi pensé que les actes de langage de ce type ne constituent pas un lieu d'expression psychologique. Il en arrive cependant, après semble-t-il force hésitations, à changer son fusil d'épaule et à défendre le point de vue opposé. Il opère ce changement d'avis non pas à la suite d'une plus minutieuse attention qu'il aurait accordé aux déclarations mais plutôt en vertu de la conviction qu'il acquiert suivant laquelle les cinq différents usages possibles du langage recensés dans sa taxonomie illocutionnaire doivent ultimement être justifiés, comme tous les autres aspects de sa philosophie du langage, en fonction de l'intentionnalité intrinsèque des états mentaux. Voici en quels termes Searle ouvre cette voie heuristique.

" The method I use in this ... [taxonomy] is in a sense empirical. I simply look at uses of language and find these five types of illocutionary point, and when I examine actual discourse I find, or at least claim, that utterances can be classified under these headings. But any philosopher is bound to feel that where there are categories there ought to be a transcendental deduction of the categories, that is there ought to be some theoretical explanation as to why language provides us with these and with only these. [This] justification of these categories in terms of the nature of the mind..." (1979a, p. VIII)

Ce qu'aujourd'hui Searle et Vanderveken soutiennent c'est que les actes de la catégorie des déclarations ont bel et bien non pas une mais deux conditions de sincérité et que donc leur performance implique l'expression d'autant d'états psychologiques: la croyance et le

désir de rendre existant, par le fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant à leur contenu propositionnel:

"The psychological states expressed in all declarations are belief and desire. A speaker who declares P expresses₂ simultaneously his desire to bring the state of affairs represented by P and his belief that he is bringing it about". (F.I.L., p. III-10)

Les déclarations étant les seuls actes de langage ayant un contenu propositionnel qui n'apparaissaient auparavant pas à Searle aller de pair avec l'expression d'un état mental, il se trouve fatallement, maintenant qu'il conçoit que c'est au contraire le cas, à devoir considérer que dans la totalité des actes de la forme $F(P)$ sont exprimés des états psychologiques.

Le même changement d'avis au sujet de l'expression psychologique dans les actes déclaratifs entraîne par ailleurs également une modification de la position de la philosophie searlienne relativement à la question de l'identité du contenu d'un acte de langage et de l'état mental qui y est exprimé. Car, les états spécifiques de croyance et de désir dont il est à présent admis qu'ils sont exprimés dans les déclarations présentent la particularité, en comparaison avec les états qui sont exprimés dans les autres types d'actes, de n'en pas partager le contenu de représentation. Un acte déclaratif a pour but de rendre existant dans le monde de l'énonciation l'état de choses représenté par son contenu propositionnel. Ce contenu n'est pas identique à celui des états psychologiques exprimés dans

la déclaration, à savoir, encore une fois, la croyance et le désir du locuteur de rendre existant, du fait de l'énonciation, l'état de choses en question. Considérons, pour illustrer cette différence, la performance, en français, de l'acte de déclaration donné en exemple par Searle et Vanderveken: "Je déclare que P". D'après eux, seraient exprimés dans cet acte la croyance de rendre P existant du fait de l'énonciation, ("... that this utterance brings about that P ..." - Id., p. III-10) et le désir de rendre P existant du fait de l'énonciation ("... to bring it about that P ..." - Id., p. III-10). Ces états mentaux n'ont pas P pour contenu: la croyance de rendre P existant du fait de l'énonciation n'est pas la croyance que P; le désir de rendre P existant du fait de l'énonciation n'est pas le désir que P. Ce n'est par conséquent pas toujours le cas que le contenu de l'état ou des états exprimé(s) dans un acte de langage ayant un contenu propositionnel est identique à ce contenu de l'acte.

Searle et Vanderveken défendaient antérieurement la thèse de cette identité; parce qu'elle ne vaut manifestement pas pour les déclarations, ils se voient contraints - bien qu'ils ne prennent pas la peine de s'en expliquer en long et en large - de présenter autrement qu'ils le faisaient le rapport entre le contenu des actes de forme F (P) et celui des états psychologiques qui y sont exprimés. Au lieu de le présenter comme en étant un d'identité, ils préfèrent ne pas trop le préciser:

"... the propositional content of the illocutionary act determines the propositional content of the expressed psychological state". (F.I.L., p. I-23)

"En performant un acte illocutoire, un énonciateur exprime ordinairement un état psychologique d'un certain type à propos de l'état de choses représenté par le contenu propositionnel". (V: 1981, p. 111)

"By performing an illocutionary act a speaker usually expresses ... a certain psychological state relating to the propositional content". (V: 1980, p. 256)

Il importe d'examiner une troisième et dernière question relativement à l'idée, telle que Searle et Vanderveken la défendent, de l'expression d'états mentaux dans la performance des actes de langage: celle de ce qu'ils considèrent comme étant la "preuve" de cette expression psychologique langagière, ou encore le "test" en vertu duquel elle peut être démontrée.

Cette "preuve", ce "test", consiste en une généralisation du paradoxe de Moore. C'est afin de faire valoir que l'expression de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité est interne et nécessaire à la performance d'un acte de langage que Searle et Vanderveken l'évoquent:

"The fact that the expression of the psychological state is internal to the performance of the illocution is shown by the fact that it is paradoxical to perform an illocution and to deny simultaneously that one has the corresponding psychological state. Thus, one cannot say 'I promise to come but I do not intend to come', 'I order you to leave but I don't want you to leave', 'I apologize but I am not sorry', etc. And this incidentally explains Moore's paradox that one cannot say consistently 'It is raining but I don't believe that it is raining' even though the

hypothesis that it is raining is consistent with the hypothesis that I do not believe that it is raining. The reason for this is that when one performs the speech act one necessarily expresses the sincerity condition, and thus to conjoin the performance of the speech act together with the denial of the sincerity condition would be to express and to deny the presence of one and the same psychological state". (F.I.L., p. I-23)

Il faut d'abord noter que le principe ainsi exposé par Searle et Vanderveken, à savoir qu'il est paradoxal de performer un acte de langage tout en niant simultanément avoir l'état psychologique correspondant, n'a pour unique fondement, tel que d'abord ils l'exemplifient dans le texte ci-haut cité, que la seule évidence intuitive que d'emblée ils lui reconnaissent.. Ils ne cherchent aucunement, du moins en un premier temps, à de quelque manière démontrer qu'il est paradoxal ou expliquer en quoi, ainsi que Searle le dit d'une autre façon, il est "linguistiquement absurde" ("linguistically absurd"), de joindre à la performance d'un acte de langage la dénégation de sa condition de sincérité. Cette incongruité, telle qu'à l'origine ils la mettent en évidence, semble pour eux relever du simple constat. Comme nous en rendrons compte au chapitre suivant, elle fait par ailleurs l'objet, sur un plan moins intuitif, d'une considération importante de leur logique illocutionnaire.

Notons également que, contrairement à l'annonce qu'en font Searle et Vanderveken, cette généralisation du paradoxe de Moore n'a pas véritablement de valeur explicative eu égard à l'expression, supposément interne et nécessaire, d'un état psychologique dans un acte

de langage. Elle n'en est plus modestement qu'une illustration. En effet, le fait qu'il soit paradoxal de performer un acte de langage et de simultanément dénier avoir l'état mental correspondant ne force pas à conclure que cet état est exprimé dans la performance de l'acte. C'est plutôt à l'inverse, comme d'ailleurs Searle et Vanderveken eux-mêmes le précisent, l'idée de l'expression d'états psychologiques dans le langage qui éclaire la "bizarrie logique" ("logically odd") sous-jacente au paradoxe de Moore et aux cas similaires dans d'autres types d'actes de langage.

La plus importante remarque qu'il convient de faire au sujet du principe suivant lequel la performance d'un acte de langage ne peut aller de pair avec la dénégation de la présence d'un état psychologique est qu'il s'applique, eu égard à un acte donné, non seulement aux états qui y sont exprimés mais également à ceux que le locuteur est engagé à avoir, sans nécessairement les exprimer, en performant l'acte.

En toutes lettres en effet, ce qui, pour Searle et Vanderveken est paradoxal, c'est de performer un acte de langage et de simultanément nier posséder un état mental correspondant; l'"absurdité logique" qui découle de cette double performance vaut évidemment pour un état qu'un locuteur est engagé à avoir en performant un acte de langage. En supposant, par exemple, que la performance de l'assertion "La terre est ronde" en sus de comprendre l'expression de la croyance que la terre est ronde engage également le locuteur à la possession de la croyance que la terre existe (sans qu'il l'exprime),

il est certain que la dénégation de ce dernier état tout autant que celle de la croyance exprimée ne pourrait être performée conjointement à l'accomplissement de l'assertion.

Par ailleurs, il importe également de faire valoir qu'à la lumière de la teneur précise du principe que Searle et Vanderveken établissent en généralisant le paradoxe de Moore il s'applique eu égard à l'état psychologique exprimé à titre de condition de sincérité dans la performance d'un acte de langage non pas parce qu'il est ainsi exprimé mais plutôt parce qu'il fait l'objet d'un engagement de la part du locuteur à le posséder. Encore une fois, ce qu'il s'avère paradoxal de simultanément faire c'est de performer un acte de langage et de dénier avoir un état psychologique correspondant. Le fait que ce dernier soit exprimé ou non est impertinent à cette "absurdité linguistique". Un locuteur qui exprime un état mental est toutefois engagé à en avoir la possession. C'est pour cette raison que l'état psychologique incidemment exprimé dans un acte de langage tombe sous le coup du principe généralement à partir du paradoxe de Moore: il ne peut être dénié simultanément à la performance de l'acte.

Deux conséquences doivent être tirées du développement qui précède. La première est que le "principe du paradoxe" proposé par Searle et Vanderveken, contrairement à ce qu'ils en disent, ne jette pas un très grand éclairage sur l'expression psychologique dans le langage: non seulement le fait qu'il soit paradoxal de dénier avoir un état mental exprimé dans un acte qu'on performe n'explique-t-il absolument pas cette expression mais il n'en est même pas une illustration.

Il a plus largement trait à l'engagement à avoir des états psychologiques. Il ne peut donc servir de "test" ou de "preuve" à l'expression d'états psychologiques dans la performance des actes de langage. Par conséquent, corrélativement à ce premier point, le même "principe du paradoxe" ne permet pas de départager les états qui dans les actes de langage sont exprimés et que l'énonciateur est engagé à avoir de ceux qu'il est engagé à posséder sans les exprimer.

Le concept d'engagement à avoir des états psychologiques

Venons-en maintenant à l'emploi que font Searle et Vanderveken du concept d'engagement à avoir des états mentaux, ou, plus brièvement, d'engagement psychologique. Comme dans le cas de l'étude qui précède de leur traitement de l'expression des états psychologiques, cette analyse consistera en une série de remarques relatives à ce qu'ils affirment en toutes lettres au sujet de l'engagement à avoir des états et aussi à certaines conséquences implicites qui peuvent en être légitimement dégagées.

La première observation qui s'avère ainsi digne de mention est assez négative: Searle et Vanderveken n'ont pas jusqu'à maintenant accordé la même attention au concept d'engagement à avoir des états mentaux qu'à celui d'expression de ces mêmes états. Alors qu'ils fournissent de nombreuses précisions relatives à cette deuxième notion, ils ne développent qu'un nombre bien mince de considérations au sujet de la première. Ce n'est d'ailleurs que tout récemment que l'idée d'engagement psychologique fut même introduite dans la philosophie searlienne. Cette différence de traitement s'explique

vraisemblablement, au moins en partie, par la raison suivante. Le point de départ et aussi le centre d'attraction de la philosophie searlienne ce sont les actes de langage. Or, si l'expression d'états mentaux est immédiatement associée, via leurs conditions de sincérité, à la performance des actes de langage, cela est moins manifeste pour l'engagement à avoir des états. C'est dire qu'une analyse le moins durement poussée des actes de langage amène à considérer que des états psychologiques y sont exprimés alors qu'il est possible de longuement étudier ces mêmes actes sans du tout avoir à constater que les locuteurs sont du fait de leur performance engagés à avoir les états afférents à leurs conditions de sincérité ou d'autres états mentaux. Ainsi par exemple, dans leur définition de la performance (réussie et non-défectueuse) des actes illocutionnaires, Searle et Vanderveken prennent en considération l'expression et la possession d'états psychologiques mais ne soufflent pas mot de l'engagement à posséder de tels états qu'ils soient ou non exprimés.

Dans leur théorie du langage, Searle et Vanderveken ne font pas grand usage de la notion d'engagement à avoir des états mentaux. Ils n'en relèvent l'importance que relativement à un seul aspect de la performance langagièrre: l'engagement illocutionnaire, c'est-à-dire l'engagement à l'égard d'un acte $F_2 (P_2)$ contracté à l'occasion de la performance d'un acte $F_1 (P_1)$. Selon eux, l'engagement, dans la performance (réussie) de $F_1 (P_1)$, à avoir l'état psychologique afférent à la condition de sincérité de $F_2 (P_2)$ serait l'une des conditions de l'engagement illocutionnaire de $F_1 (P_1)$ à $F_2 (P_2)$:

"... an illocutionary act of the form $F_1 (P_1)$ commits the speaker to an illocutionary act $F_2 (P_2)$ if in the successful performance of $F_1 (P_1)$:

(...)

3. He commits himself to having the psychological state of $F_2 (P_2)$..." (F.I.L., p. I-28)

Outre cette première remarque générale, ce qu'il importe impérativement de mettre en évidence au sujet de l'emploi de la notion d'engagement à avoir des états mentaux dans la philosophie searlienne c'est qu'elle y est en fait utilisée dans deux sens qui sans être diamétralement opposés n'en sont pas moins tout à fait différents. Ce sont même deux concepts distincts d'engagement psychologique que tour à tour ils proposent.

Cet engagement consiste en fait en une relation ternaire entre un sujet, un état mental et une quelque autre chose. Selon la nature de cette tierce composante, il est possible de particulariser le type d'engagement à avoir un état mental auquel on a affaire. En ce qui nous concerne, c'est l'engagement psychologique généré par le langage qui nous intéresse: c'est-à-dire donc la relation entre un sujet parlant, un acte de langage qu'il performe et les états mentaux que ce faisant il est engagé à avoir. Tout engagement psychologique n'est pas de cet ordre langagier; c'est par exemple le cas de la relation entre un sujet, son expression autre que linguistique d'états mentaux et les autres états qu'il se trouve de ce fait à être engagé à avoir.

Le premier concept d'engagement à avoir des états mentaux que Searle et Vanderveken proposent est de la catégorie générale de

l'engagement psychologique via le langage. C'est celui qu'ils introduisent relativement à la condition de sincérité de la performance langagière et dont il fut question en début de chapitre: l'engagement à avoir un état mental que contracte un locuteur du fait de son expression d'un état psychologique dans l'accomplissement d'un acte de langage. Pour des raisons de commodité, cette façon d'entendre l'engagement psychologique sera par la suite appelée "le concept-*A* d'engagement à avoir des états mentaux".

Contrairement à ce dernier, le second concept d'engagement psychologique mis en évidence par Searle et Vanderveken, que nous dénommerons "le concept-*B* d'engagement à avoir des états mentaux", n'est pas d'ordre langagier. Il s'agit de l'engagement à la possession d'un état qui s'impose à un sujet en raison de sa possession préalable d'un premier état psychologique. C'est en rapport avec une logique des états mentaux, plus précisément une logique des attitudes propositionnelles, encore à élaborer qu'ils l'introduisent. Cette logique, sous plusieurs aspects parallèle à la logique illocutionnaire, aurait pour objectif essentiel de fournir une caractérisation des états psychologiques. Quelques-unes des questions dont elle aurait à traiter sont les suivantes:

"What are the necessary and sufficient conditions for having each type of psychological state? What are the logical relations between the various types? In particular when does the possession of one psychological state necessarily involve the possession of another? Similarly, when does the expression of one psychological state commit the speaker to the possession of another? Which ones are relatively incompatible and why? Are there basic types of

psychological states, and if so how and to what extent are the others composed of the basic ones?" (F.I.L., p. V-18)

Tel que le donne à voir cette énumération de questions, la logique des attitudes propositionnelles dont Searle et Vanderveken envisagent le développement aurait comme constituants fondamentaux une définition inductive des conditions de possession des états mentaux et une définition récursive concomitante des types possibles d'états qui correspondraient à la définition inductive des conditions de succès des actes de langage et à la définition récursive de l'ensemble des forces illocutionnaires qui sont données dans la logique illocutionnaire. Ce serait relativement à cette définition des conditions de possession des états psychologiques et à cette définition de leurs différents types possibles que le concept- β d'engagement à avoir des états mentaux serait pleinement caractérisé dans la logique des attitudes propositionnelles.

Cette logique, on l'a dit, reste à élaborer. Searle et Vanderveken n'ont jusqu'à maintenant proposé que quelques hypothèses générales la concernant. Figure parmi celles-ci une distinction entre deux formes différentes d'engagement psychologique du type de celui du concept- β . Cette distinction est présentée comme étant similaire à celle entre les engagements illocutionnaires fort et faible.

De la même façon qu'un acte de langage engage fortement un locuteur à un autre acte si et seulement si dans la performance du premier il effectue ipso facto le second, un état psychologique engage fortement un sujet à avoir un autre état mental si et seulement si

sa possession du premier état implique nécessairement sa possession du second: "... in a strong psychological commitment a psychological state commits the speaker to another if in the possession of the first he necessarily possesses the second". (F.I.L., p. V-19). De même, de façon analogue au fait que dans l'engagement illocutionnaire faible un acte de langage engage un locuteur à un autre acte bien que ce dernier ne soit pas explicitement performé, dans l'engagement psychologique faible, la possession d'un état mental engage à avoir un autre état mental même si la possession du premier n'implique pas celle du second.

Tel que Searle et Vanderveken ainsi le conçoivent, l'engagement fort à avoir un second état mental conséquent à la possession par un sujet d'un premier état psychologique résulte du fait que cet état a des conditions de possession plus fortes que le deuxième de sorte qu'il n'est pas possible d'avoir le premier sans également automatiquement posséder ce deuxième état. En d'autres termes, c'est parce qu'il contiendrait un autre état mental qu'un premier état y engageait fortement.

Quant à l'engagement psychologique faible du même genre, tel du moins qu'il serait considéré dans une logique des attitudes propositionnelles parallèle à la logique illocutionnaire, il serait tributaire, comme l'est l'engagement illocutionnaire faible de la définition inductive des conditions d'engagement aux actes illocutionnaires, d'une définition inductive - encore à formuler - des conditions d'engagements aux états psychologiques.

L'engagement psychologique d'ordre langagier

Jusqu'ici, nous avons procédé à un compte rendu systématique et à une analyse qui se voulait minutieuse des concepts searliens d'expression et d'engagement à avoir des états mentaux dont il avait auparavant été indiqué qu'ils pouvaient constituer les points de départ d'une étude portant sur la problématique de l'engagement psychologique des locuteurs dans leur performance d'actes de langage.

Sans que cette hypothèse soit pour autant remise fondamentalement en cause, il importe de constater que ce doublet conceptuel, tel qu'il apparaît dans la philosophie searlienne, n'est pas vraiment approprié à notre recherche. C'est essentiellement la notion d'engagement à avoir des états mentaux qui à cet égard fait problème.

Le concept- β d'engagement psychologique proposé par Searle et Vanderveken a trait à la relation tripartite entre un sujet, sa possession d'un état mental et un autre état. Le langage n'a manifestement rien à voir dans cette relation: c'est indépendamment du fait et même de la faculté de parler qu'on possède des états mentaux. Par conséquent, le concept- β d'engagement à avoir des états n'est pas, de lui-même seul, susceptible d'éclairer la problématique de l'engagement psychologique dans les actes de langage. On aura beau avoir systématiquement établi à quels autres états mentaux la possession d'un premier état engage fortement et faiblement, on n'aura en aucune façon, de ce seul fait, avancé quoi que ce soit au sujet de l'engagement à avoir des états psychologiques via le langage.

Un locuteur qui performe un acte de langage peut par ailleurs justement être engagé à avoir un état psychologique. S'il se trouve que la possession de cet état engage à avoir un autre état, le locuteur sera évidemment contraint à cet engagement. Sa performance langagièrre l'engagera par transitivité à avoir un second état du fait qu'elle l'engage d'abord à avoir un premier état mental. Bien que ce ne soit pas en vertu de sa seule teneur, le concept-B d'engagement à avoir des états mentaux pourrait ainsi être utile à l'investigation complète de la problématique de l'engagement psychologique dans les actes de langage. Ce ne le serait cependant qu'en seconde instance, autrement dit sur la base d'un engagement antérieur d'ordre langagier. Or, ce dont nous cherchons dans la présente thèse à rendre compte, c'est des aspects fondamentaux de l'engagement psychologique inhérent aux actes de langage; c'est-à-dire de la partie de cet engagement qui relève exclusivement de la performance de ces actes sans que soit pris en considération tout autre élément supplémentaire. Dans cette perspective limitée mais précise, il n'est pas pertinent de recourir au concept-B d'engagement à avoir des états mentaux.

Pas davantage que cette dernière notion, le concept-A d'engagement à avoir des états que mettent en évidence Searle et Vanderveken ne peut véritablement contribuer au traitement adéquat de la problématique de l'engagement psychologique dans les actes de langage.

La première contrariété qu'il comporte est sa nature restrictive. Ainsi que le concept-A le circonscrit, l'engagement psychologique via

le langage est assujetti à l'expression d'états mentaux:

"... the expression of a psychological state in the performance of an illocution can commit [a speaker] to having a state he has not expressed".
(F.I.L., p. I-24)

"In case it is not possible for a speaker to express all psychological states of a set Γ without being committed to all psychological states of another set Δ , we will say that psychological states Γ commit the speaker to psychological states Δ ..." (Id., p. II-11)

Tel que Searle et Vanderveken présentent ainsi les choses, il apparaît que la performance d'un acte de langage puisse engager un locuteur à avoir des états mentaux uniquement du fait qu'il y exprime d'autour un ou d'autre(s) état(s) psychologique(s). Cela peut certes se produire. C'est notamment le cas de l'exemple qu'ils donnent quand ils introduisent leur concept-à d'engagement à avoir des états: "... a speaker who expresses a belief that P and a belief that (if P then Q) is committed to having the belief that Q ". (F.I.L., p. I-24). C'est manifestement parce qu'il exprime les deux premiers états mentaux qu'un locuteur est engagé à avoir le troisième. Searle et Vanderveken semblent concevoir qu'il en va toujours ainsi; c'est-à-dire que ce ne serait que corrélativement à l'expression d'états que les sujets parlants seraient engagés à avoir d'autres états. Or, il n'y a rien qui interdit de penser qu'un locuteur puisse être engagé à avoir un état mental en performant un acte de langage autrement qu'en raison du fait qu'il y exprime un autre état. Dans cette éventualité, le concept-à d'engagement à avoir des états mentaux s'avérerait de portée trop restreinte pour rendre compte de l'engagement

psychologique dans le langage.

Même abstraction faite de cette possibilité plus que vraisemblable, le concept-À d'engagement ne pourrait servir à convenablement rendre compte de ce à quoi les locuteurs consentent sur le plan psychologique quand ils performent des actes de langage. Car son emploi à cette fin présenterait un sérieux inconvénient pour ainsi dire intrinsèque. Ainsi que Searle et Vanderveken le conçoivent, l'expression d'un état mental dans la performance d'un acte de langage engage l'énonciateur à avoir tout aussi bien l'état qu'il exprime qu'un ou des état(s) qu'il n'exprime pas. Dans ces conditions, le concept d'expression ne constitue à toute fin pratique qu'un cas particulier du concept-À d'engagement: un locuteur est engagé à avoir un ensemble donné d'états mentaux dont il en exprime au surplus un seul (ou certains seulement). Suivant ce point de vue, il faudrait en toute rigueur distinguer trois sens différents du concept-À d'engagement: l'engagement global à avoir des états psychologiques qu'ils soient ou non exprimés, l'engagement à avoir un état mental par ailleurs exprimé et l'engagement à avoir des états mentaux non-exprimés. La prise en compte de ce triplet notionnel serait indispensable à l'établissement des véritables relations logiques entre le concept d'expression et le concept-À d'engagement à avoir des états psychologiques. Elle comporterait par contre un désavantage d'ordre terminologique. Le concept-À (général et simple) d'engagement à avoir un état mental est déjà lui-même d'une assez grande incommodité linguistique. S'il fallait au surplus préciser que l'état faisant l'objet de cet engagement est soit indifféremment exprimé ou non, soit

exprimé, soit non exprimé, elle deviendrait d'une manipulation extrêmement lourde et malaisée.

Il apparaît opportun, de façon à contourner la difficulté technique qui vient d'être évoquée, c'est-à-dire donc pour des raisons de plus grande maniabilité linguistique et de clarté logique, de formuler des équivalents terminologiques pour le concept d'expression et le concept-À d'engagement à avoir des états mentaux. Aussi bien par ailleurs profiter de cette occasion pour contrer le premier désavantage ci-avant signalé de ce même concept-À, à savoir le fait qu'il réduise l'engagement psychologique via le langage à celui-là seul qui est impliqué par l'expression antérieure d'un état mental.

Eu égard à ce double besoin, nous soumettons, afin de rendre compte de la problématique d'engagement psychologique dans les actes de langage, une toute nouvelle notion d'engagement à avoir des états mentaux. Tel que nous l'entendons, ce concept dénote la relation globale entre un sujet, sa performance d'un acte de langage et un état psychologique. Il se distingue du concept-À d'engagement de Searle et Vanderveken en ce qu'il ne se limite pas à l'engagement à avoir des états mentaux généré par la seule expression d'un état mais désigne plus largement tout engagement à la possession d'états psychologiques qu'entraîne globalement la performance langagièrre.

Deux degrés d'intensité ou d'acuité de cet engagement peuvent par ailleurs être distingués qui donnent lieu à de nouveaux concepts originaux: l'engagement fort et l'engagement faible à avoir un état mental. Pour les fins du présent travail, la définition de chacun

de ces concepts sera la suivante:

- Un locuteur est engagé FORTEMENT à avoir un état psychologique en performant un acte de langage si et seulement si ce faisant il exprime cet état psychologique.
- Un locuteur est engagé FAIBLEMENT à avoir un état psychologique en performant un acte de langage si et seulement si ce faisant il est engagé à avoir cet état sans par ailleurs l'exprimer.

En vertu de ces définitions, les notions d'engagement fort et faible à avoir un état mental que nous proposons peuvent remplacer avantageusement, des points de vue logique et terminologique, le concept d'expression et le concept- Λ d'engagement à avoir un état de Searle et Vanderveken dans l'analyse de la problématique de l'engagement psychologique dans le langage.

Ces mêmes notions d'engagement fort et d'engagement faible à avoir des états mentaux sont par ailleurs tout à fait distinctes de celles auxquelles Searle et Vanderveken donnent la même dénomination et qui sont des spécifications du concept- β d'engagement psychologique qu'ils voudraient voir caractérisé dans une logique des attitudes propositionnelles. De la façon dont il est défini, notre concept d'engagement fort à avoir un état mental n'est pas identique à l'engagement d'un sujet à avoir un état du fait qu'il en a un premier dont la possession implique la possession de l'état en question. Plutôt, il dénote l'engagement à avoir un état psychologique qui est exprimé

dans la performance d'un acte de langage. De même, l'engagement psychologique faible, ainsi que nous l'entendons, n'est pas équivalent à l'engagement à avoir un second état mental auquel est contraint un sujet qui possède un premier état même si la possession de ce premier état n'entraîne pas la possession automatique du deuxième. Il désigne l'engagement d'un locuteur à avoir un état psychologique que cependant il n'exprime pas en performant un acte de langage.

Nos deux notions d'engagement psychologique fort et faible étant de la sorte différenciées de celles qui portent le même nom dans la logique des états mentaux dont le développement est projeté par Searle et Vanderveken, on ne devra pas les faire dépendre de l'élaboration de cette logique. De la façon dont nous en délimitons les contours, la problématique de l'engagement psychologique dans les actes de langage n'est pas concomitante à une logique des attitudes propositionnelles mettant en évidence un édifiant parallélisme entre l'engagement illocutionnaire, c'est-à-dire entre actes de langage, et l'engagement psychologique, c'est-à-dire entre états mentaux. Par conséquent, il ne saurait être question d'assujettir la détermination et l'emploi des concepts d'engagement fort et faible à avoir les états psychologiques que nous proposons à une définition inductive des conditions de possession des états mentaux, une définition récursive des différents types possibles d'états et une définition inductive des conditions d'engagement aux états psychologiques.

L'hypothèse centrale sur laquelle seront fondés les développements ultérieurs de la présente thèse est que la problématique de l'engagement

psychologique dans le langage peut être correctement traitée en prenant comme prémisses les concepts que nous mettons en avant d'engagement fort et faible à avoir des états mentaux. C'est-à-dire qu'il est nécessaire et suffisant afin de déterminer à quoi consentent mentalement les locuteurs à l'occasion de leur performance d'actes de langage d'identifier les états psychologiques que ce faisant ils sont engagés fortement et faiblement à avoir.

Cet engagement ne se donne toutefois pas à voir immédiatement en pleine lumière. Aussi importe-t-il d'imaginer une stratégie heuristique qui permette de mettre en évidence à la possession de quels états mentaux un locuteur est engagé fortement et faiblement à l'occasion de sa performance d'un acte de langage.

La proposition qui à cet égard servira ici d'hypothèse d'appoint à l'investigation de notre problématique d'étude consiste en une caractérisation technique de ces deux notions. Dans sa globalité, notre idée est de réduire l'engagement à avoir des états psychologiques dans les actes de langage à un certain type bien particulier d'engagement illocutionnaire, autrement dit d'engagement entre actes de langage. Plus précisément, les deux formes d'engagement à avoir des états peuvent être caractérisées de la façon suivante:

- Un locuteur est engagé FORTEMENT à avoir un état psychologique en performant un acte de langage quand cet acte de langage engage FORTEMENT à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer cet état psychologique.

- Un locuteur est engagé FAIBLEMENT à avoir un état psychologique en performant un acte de langage quand cet acte de langage engage FAIBLEMENT à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer cet état psychologique.

D'aucuns pourraient peut-être prétendre que cette caractérisation des concepts d'engagement psychologique fort et faible est circulaire ou imprédicative du fait que l'engagement illocutionnaire à des actes expressifs consiste par définition précisément en un engagement à avoir des états psychologiques, c'est-à-dire, pour être plus clair, que l'engagement à avoir tel état mental constitue l'une des conditions de l'engagement illocutionnaire à un acte, expressif ou autre, dont cet état psychologique est afférent à la condition de sincérité. Cette observation, si elle s'avérait juste, constituerait une objection désastreuse pour l'entreprise théorique que nous voulons poursuivre. Aussi importe-t-il au plus haut point de la contrer tout à fait.

Le point essentiel à faire valoir à cet égard est que notre caractérisation de l'engagement psychologique par l'engagement illocutionnaire n'a en aucune façon valeur de définition. Prétendre, ainsi que nous le faisons, que la performance d'un acte de langage implique un engagement fort ou faible à avoir un état mental en raison du fait qu'il engage fortement ou faiblement à l'acte expressif de cet état n'équivaut pas à déterminer en quoi consiste cet engagement psychologique ou à en préciser les traits caractéristiques. C'est plus simplement suggérer une certaine spécification en vertu de laquelle il apparaît possible de repérer ou localiser les engagements fort et faible à un

état mental. De la façon dont nous l'avons explicitement introduite, la caractérisation de l'engagement psychologique que nous proposons est exclusivement "technique": elle consiste en un procédé ou une "stratégie heuristique" qui permet d'établir quand il y a engagement fort ou faible d'un locuteur à avoir des états mentaux.

Ainsi comprise, la "réduction" de l'engagement psychologique à l'engagement illocutionnaire échappe à tout risque de circularité. On pourrait même aller jusqu'à dire que tout au contraire d'être en cela imprédicative, la détermination de l'engagement fort et faible à avoir un état mental par l'engagement fort et faible d'un acte de langage à un second acte expressif est fondée précisément parce que l'engagement à avoir un état mental donné est une condition pour qu'il y ait engagement à un acte ayant cet état pour condition de sincérité: ce trait se trouve en quelque sorte à confirmer l'idée qu'il y a engagement psychologique là où il y a engagement illocutionnaire.

C'est en prenant comme fondements les concepts d'engagement fort et d'engagement faible à avoir des états mentaux et en les identifiant à ces autres concepts d'engagement illocutionnaire fort et faible à des actes de langage de type expressif que nous chercherons, dans les chapitres qui suivent, à explorer la problématique de l'engagement psychologique des locuteurs dans leur performance d'actes de langage.

CHAPITRE QUATRIEME

L'ENGAGEMENT AUX ACTES EXPRESSIFS

La notion d'engagement aux états mentaux étant réductible à celle d'engagement illocutionnaire à des actes expressifs, il suffit pour déterminer à quels états psychologiques un locuteur est engagé fortement et faiblement à l'occasion de sa performance d'un acte de langage d'identifier les actes de type expressif auxquels cet acte engage fortement et faiblement.

Sur un plan plus général, dans la mesure où les concepts d'engagement fort et d'engagement faible à des états mentaux délimitent l'engagement psychologique des sujets parlants, il s'avère possible de fournir un traitement de cette problématique en rendant globalement compte de l'engagement illocutionnaire à la catégorie expressive.

L'une des façons dont cette dernière tâche peut être menée à bien consiste à reconnaître les causes ou raisons générales en vertu desquelles l'ensemble des actes de langage engagent, fortement et faiblement, à des actes expressifs. Tel est l'objectif du présent chapitre. Il s'agira, plus précisément, d'établir les principes régissant la relation d'engagement aux expressifs. L'engagement d'un acte de langage à un autre acte n'est pas aléatoire; il dépend d'un certain lien entre

les constitutions internes respectives de ces deux actes dont il devrait être possible de fournir une spécification. Ce que nous appellerons un "principe d'engagement" consiste en une justification théorique de cette nature. On tentera ici de formuler les principes d'engagement suivant lesquels les actes de langage engagent à des actes de type expressif.

Cette entreprise exige l'éclaircissement préalable d'un certain nombre de points relatifs à la notion d'engagement illocutionnaire.

L'engagement illocutionnaire: quelques précisions

Il importe en premier lieu de rappeler que, selon Searle et Vanderveken, la relation d'engagement a pour propriétés formelles d'être réflexive et transitive. Ces deux traits sont importants pour notre présente analyse.

Les principes qui seront ici proposés pour rendre compte de l'engagement des actes de langage aux expressifs se doivent d'être généraux; c'est-à-dire valoir pour toute performance langagière, pour les actes des cinq catégories de la taxonomie illocutionnaire searlienne. Il faut, pour que ce soit le cas, que les expressifs engagent à eux-mêmes. C'est ce qu'assurent, plus généralement pour tout acte de langage, la réflexivité de la relation d'engagement: un acte de langage, quel que soit son type, engage à lui-même.

En vertu, par ailleurs, de la transitivité de la relation d'engagement, un acte de langage peut engager non seulement pour ainsi dire directement à un second acte mais aussi par l'intermédiaire d'un autre

acte (ou d'une série d'actes) auquel (à laquelle) il engage et qui lui-même (elle-même, s'il s'agit d'une série d'actes) engage au deuxième acte en question. Ainsi, si $F_1 (P_1)$ engage à $F_2 (P_2)$ et $F_2 (P_2)$ engage à $F_3 (P_3)$, alors $F_1 (P_1)$ engage à $F_3 (P_3)$. Des chaînes d'engagements peuvent par conséquent être constituées dont certaines, qui nous intéressent de façon essentielle, ont pour point d'arrivée un acte expressif.

La transitivité de la relation d'engagement nécessite que soient apportées deux précisions eu égard à l'établissement des principes régissant l'engagement aux expressifs. D'abord, il apparaît vraisemblablement possible de globalement rendre compte, du moins dans certains cas simples, d'un engagement illocutionnaire par transitivité, c'est-à-dire de formuler un principe unique en vertu duquel s'explique la relation d'un acte $F_1 (P_1)$ à un acte $F_3 (P_3)$. Comme par ailleurs cet engagement dépend des engagements intermédiaires de $F_1 (P_1)$ à $F_2 (P_2)$ et de $F_2 (P_2)$ à $F_3 (P_3)$, le principe global qui le régit relève obligatoirement des principes portant sur ces (sous-) engagements constituants. De la même façon, spécifions donc, que les chaînes d'engagements sont formées d'engagements simples, les principes globaux ou complexes qui peuvent être explicités pour en rendre compte dérivent des principes plus fondamentaux ou primitifs régissant ces engagements élémentaires. D'autre part, les engagements constitutifs d'une chaîne dont le terme est un acte expressif ne sont pas tous nécessairement eux-mêmes des engagements à un expressif: il peut arriver $F_1 (P_1)$ engageant à $F_2 (P_2)$ et $F_2 (P_2)$ à $F_3 (P_3)$, que $F_2 (P_2)$ n'appartienne pas à la catégorie expressive. Aussi les principes primitifs suivant lesquels s'explique l'engagement aux expressifs n'ont pas tous eux-mêmes pour objet propre

un engagement à un acte expressif. Ils sont cependant pris en compte dans la détermination de principes dérivés qui, eux, portent sur des engagements à des expressifs. Dans ce chapitre, ce sont les principes primitifs régissant l'engagement illocutionnaire aux actes de type expressif qui seront formulés. A partir de ces principes de base, peuvent être à tout moment définis les principes plus complexes de ce même engagement; quelques-uns de ces principes plus globaux seront spécifiés dans le prochain chapitre.

La seconde précision qu'il convient de faire relativement aux chaînes d'engagements illocutionnaires par transitivité a trait à la possibilité qu'elles soient constituées d'au moins un engagement des deux sortes possibles de cette relation. Il peut ainsi arriver qu'un acte $F_1 (P_1)$ engage fortement à un acte $F_2 (P_2)$ et que cet acte $F_2 (P_2)$ engage faiblement à un acte $F_3 (P_3)$ ou encore que $F_1 (P_1)$ engage faiblement à $F_2 (P_2)$ qui engage fortement à $F_3 (P_3)$. Devrait-on dans ces conditions considérer que $F_1 (P_1)$ engage à $F_3 (P_3)$ fortement ou faiblement? Il apparaît assez clairement que pour qu'un engagement par transitivité soit fort plutôt que faible tous les sous-engagements qui en constituent la chaîne doivent eux-mêmes être des engagements forts. On voit en effet assez difficilement comment un acte $F_1 (P_1)$ pourrait engager fortement à un acte $F_3 (P_3)$ du fait de son engagement préalable à un acte $F_2 (P_2)$ qui engage à $F_3 (P_3)$ si est faible cet engagement préalable de $F_1 (P_1)$ à $F_2 (P_2)$ ou l'autre engagement intermédiaire de $F_2 (P_2)$ à $F_3 (P_3)$. Selon toute vraisemblance, s'applique ainsi aux cas d'engagement illocutionnaire par transitivité l'adage selon lequel une chaîne n'est jamais plus forte que le plus faible de ses maillons.

On conviendra donc qu'il suffit que soit faible un seul engagement constitutif d'un engagement par transitivité pour que ce dernier soit également faible.

Outre ses propriétés de réflexivité et de transitivité, ce qu'il s'avère primordial d'établir au sujet de la relation d'engagement illocutionnaire, pour que les principes d'engagement aux expressifs puissent servir à l'élucidation de la problématique de l'engagement psychologique dans les actes de langage, c'est la différence entre ses deux types possibles. Car, c'est selon qu'un acte de langage engage fortement ou faiblement à l'expressif d'un état mental que le locuteur qui performe cet acte contracte un engagement fort ou faible à cet état psychologique. Il importe par conséquent de caractériser les engagements illocutionnaires fort et faible de telle façon que soit mise en évidence leur nature distinctive.

Searle et Vanderveken adoptent une attitude pour le moins curieuse à propos de la dualité de la notion d'engagement. Ils proposent bien la distinction entre ses deux types possibles mais n'en tiennent par la suite à peu près plus compte. Ils ne s'intéressent en fait vraiment qu'à l'engagement fort. C'est lui seul qu'ils prennent la peine de caractériser positivement. Selon eux, comme nous l'avons vu au chapitre premier, c'est quand un acte $F_1 (P_1)$ entraîne ipso facto la performance effective d'un acte $F_2 (P_2)$ qui donc ne peut pas ne pas être accompli si l'est l'acte $F_1 (P_1)$ que ce dernier engage fortement à l'acte $F_2 (P_2)$.

Il est aisément, en vertu de cette spécification, de repérer les cas

d'engagement fort: il suffit, eu égard à un acte ou à un ensemble d'actes donné, d'examiner à la performance explicite de quels autres actes il oblige. La seule indication que par ailleurs Searle et Vanderveken fournissent au sujet de l'engagement illocutionnaire faible est que ne s'y retrouve pas ce qui fait qu'un engagement est fort: un acte $F_2 (P_2)$, prétendent-ils, auquel engage faiblement un acte $F_1 (P_1)$ n'est pas effectivement performé du fait que le soit $F_1 (P_1)$ pas plus qu'il ne fait l'objet d'un engagement à être performé. Autrement dit, tel que considéré dans la philosophie searlienne, l'engagement faible consiste trivialement en un engagement illocutionnaire ... qui n'est pas fort.

Cette seule stipulation toute négative en aucune façon n'explique l'engagement faible pas plus qu'elle ne permet d'en reconnaître les cas d'application.

Après avoir ainsi vaguement posé la distinction entre les deux genres d'engagement illocutionnaire, Searle et Vanderveken semblent tout à fait la perdre de vue. Soit qu'ils se concentrent, de façon explicite, exclusivement sur l'engagement fort, quand par exemple ils proposent leur notion d'implication illocutionnaire (: "Certain pairs of illocutionary forces F_1, F_2 are such that it is not possible for a speaker to perform an illocutionary act of form $F_1 (P)$ without also performing an act of form $F_2 (P)$. In such a case, we say that F_1 illocutionary entails $F_2 \dots$ " - F.I.L., p. VII-8); soit qu'ils traitent de la relation d'engagement dans sa globalité en la réduisant alors implicitement à l'engagement fort. Ils ne lui donnent ainsi,

en dépit des deux formes possibles qu'ils lui reconnaissent, qu'une seule représentation symbolique: \triangleright . Comme nous pourrons plus loin vouloir symboliquement représenter certains traits distinctifs des engagements fort et faible, marquons-en notationnellement la différence tout de suite: l'engagement fort aura pour symbole: $\triangleright F$ et l'engagement faible: $\triangleright f$.

En dépit du peu de cas que font Searle et Vanderveken de l'engagement faible, il est possible, à l'aide de l'exemple avec lequel ils en introduisent la notion, d'en donner une caractérisation qui (bien que peut-être partielle) soit aussi substantielle que celle qu'ils donnent de l'engagement fort. Les deux formes possibles de la relation d'engagement illocutionnaire peuvent ainsi (à tout le moins pour les fins de notre recherche) faire l'objet d'une distinction opérationnelle.

L'exemple d'engagement faible que Searle et Vanderveken suggèrent est celui du syllogisme classique. Les assertions "Tous les hommes sont mortels" et "Socrate est un homme" engagent faiblement, selon eux, à l'assertion "Socrate est mortel". Il est clair que cet engagement illocutionnaire n'est pas fort. Les deux premières assertions n'impliquent en effet pas la performance effective de la troisième: un locuteur qui affirme que tous les hommes sont mortels et que Socrate est un homme n'affirme par le fait même pas que Socrate est mortel. Performant les deux premières assertions, le locuteur en aucune façon ce faisant ne se prononce ouvertement sur la question de la mortalité de Socrate pas plus qu'il n'a par la suite à prendre explicitement

position à ce propos.

Si cependant il désire ce faire, c'est-à-dire émettre son avis quant à la question de savoir si Socrate est ou non sujet à la mort, il est de toute évidence tenu d'accomplir l'acte assertif "Socrate est mortel". C'est très précisément en cela que faiblement y engagent les assertions "Tous les hommes sont mortels" et "Socrate est un homme". La performance de ces deux premiers actes de langage, bien qu'elle ne comporte ou n'entraîne pas automatiquement la performance de l'assertion posant la mortalité de Socrate - leur engagement à cette assertion serait dans le cas contraire fort -, met toutefois le locuteur dans une position où acceptant de se compromettre sur cette question il ne pourrait faire autrement qu'accomplir l'acte assertif "Socrate est mortel". Comparativement à l'engagement fort, l'engagement faible (tel qu'il se révèle dans l'exemple du syllogisme) d'un ou de plusieurs actes à un autre acte n'implique ainsi pas la performance effective mais seulement éventuelle de cet autre acte de langage. Ce n'est que le cas échéant, si encore une fois il consent à se prononcer explicitement à ce sujet, que le locuteur qui a affirmé que tous les hommes sont mortels et que Socrate est un homme est tenu d'affirmer la nature mortelle de Socrate. Autrement dit, sa performance de l'acte "Socrate est mortel" demeure facultative. Cet engagement illocutionnaire faible se compare assez bien, si l'on veut, à une clause casuelle d'un contrat stipulant que dans l'éventualité où se présente telle situation, qui peut fort bien ne pas survenir, prévaut telle disposition.

Par ailleurs, l'engagement illocutionnaire faible exemplifié dans le syllogisme a une cause très précise. La raison pour laquelle un

locuteur ayant affirmé que tous les hommes sont mortels et que Socrate est un homme est mis en état d'éventuellement performer l'assertion "Socrate est mortel" est que sa performance des deux premiers actes de langage a pour conséquence qu'il est tenu de considérer comme étant vrai le contenu propositionnel de cette dernière assertion. Autrement dit, le locuteur est, selon une expression employée à un autre propos par Searle et Vanderveken, engagé à la vérité de la proposition ("... to commit oneself to the truth of (a) proposition ..." - F.I.L., p. V-5) que Socrate est mortel. Ainsi engagé à la vérité de cette proposition, le locuteur ne peut pas faire autrement, dans l'éventualité où il a à se prononcer sur la question de la mortalité de Socrate, qu'affirmer qu'effectivement Socrate est mortel. C'est très précisément en cette obligation éventuelle que consiste l'engagement illocutionnaire faible. L'engagement à l'égard de la vérité d'une proposition constitue ainsi donc le fondement (ou du moins l'une de ses bases possibles) de l'engagement faible à un acte assertif.

Le même engagement à la vérité d'un contenu propositionnel est également afférent à l'engagement fort à un acte d'assertion. Le locuteur qui accomplissant un premier acte de langage performe par le fait même explicitement un acte différent de type assertif doit très certainement tenir pour vrai le contenu propositionnel de cette assertion. Il n'est toutefois alors pas seulement engagé à la vérité d'une proposition mais aussi à asséter qu'est actualisé l'état de choses qu'elle représente. Quand, plus modestement pourrait-on dire, le locuteur sans de la sorte performer une assertion n'en est pas moins engagé à la vérité de son contenu propositionnel, il n'est que faiblement

engagé à cette assertion, c'est-à-dire que ce n'est qu'éventuellement qu'il devra la performer.

Compte tenu des considérations qui précédent, et retenant intégralement les vues sur l'engagement fort de Searle et Vanderveken, les deux formes de la relation d'engagement illocutionnaire peuvent être distinctement caractérisées de la façon suivante:

Un acte de langage A engage fortement à un acte de langage B si et seulement si en performant A un locuteur par le fait même performe explicitement B.

Un acte de langage A engage faiblement à un acte de langage B si et seulement si en performant A un locuteur, dans l'éventualité où il accepte de se compromettre au sujet de la teneur de B, est tenu - du fait qu'il est engagé à la vérité de son contenu propositionnel - de performer B.

A la vérité, cette caractérisation de l'engagement illocutionnaire faible apparaît incomplète: elle n'a trait qu'à l'engagement à des actes assertifs et plus restrictivement encore qu'à une unique cause déterminée de cette sorte d'engagement. Bref, notre explication de l'engagement faible demeure très certainement tributaire de l'exemple du syllogisme. La caractérisation qui s'en dégage suffit toutefois aux besoins de la présente recherche.

En sus de la différenciation théorique ci-haut proposée entre les engagements fort et faible, il est possible de développer une distinction d'ordre technique entre ces deux mêmes types d'engagement illocutionnaire qui permette de vérifier si un engagement donné d'un acte de langage à un autre acte est ou bien fort ou bien faible. Cette

distinction est relative au fondement essentiel que Searle et Vanderveken voient à la relation d'engagement: la compatibilité illocutionnaire.

C'est en vertu d'une certaine consistance entre eux deux qu'un acte de langage engage à un autre acte. Ce concept de consistance ou de compatibilité est par ailleurs plus précisément défini par Searle et Vanderveken à partir d'une autre notion, celle pour des actes de langage d'être simultanément performables qu'ils définissent de la façon suivante:

"... a set of illocutionary acts is simultaneously performable if it is possible for a speaker to perform simultaneously all illocutionary acts belonging to it in the same context of utterance".
(F.I.L., p. I-30).

Cette idée de performance "simultanée" n'est pas ici à prendre en un sens strict: elle n'a pas essentiellement de connotation temporelle. Ce que Searle et Vanderveken veulent de façon fondamentale indiquer en parlant d'actes de langage "simultanément performables" c'est très précisément qu'il est possible de les performer dans le même contexte d'énonciation. La simultanéité de performance a donc trait moins à une véritable contemporanéité qu'à une concomitance circonstancielle. Telle qu'ainsi entendue, cette notion sert à caractériser la compatibilité illocutionnaire: deux actes de langage sont relativement compatibles si et seulement si ils sont simultanément performables, c'est-à-dire donc si un locuteur peut concurremment les performer dans le même contexte d'énonciation. A ce concept de compatibilité illocutionnaire s'oppose celui d'incompatibilité entre actes de langage défini de façon diamétralement contraire: deux actes sont relativement incompatibles

s'ils ne sont pas simultanément performables, si donc il n'est pas possible à un locuteur de les performer tous deux dans le même contexte.

L'engagement, fort ou faible, d'un acte de langage à un autre acte exige à l'évidence qu'ils soient compatibles. Pour que le premier entraîne la performance effective ou éventuelle du second, il faut bien qu'ils puissent être performables dans le même contexte d'énonciation. La compatibilité entre deux actes est en quelque sorte une condition nécessaire de leur possible relation d'engagement. Elle n'en est cependant pas une condition suffisante. Deux actes de langage peuvent en effet être compatibles sans pour autant que l'un d'entre eux engage à l'autre. Par exemple, l'assertion "La terre est ronde" et la promesse "Je viendrai" sont sûrement simultanément performables: ils peuvent être toutes deux performées dans le même contexte d'énonciation; la performance de l'un n'engage toutefois pas au second.

En fait, la notion de compatibilité est moins éclairante pour la relation d'engagement illocutionnaire que celle, opposée, d'incompatibilité. Il s'avère qu'un acte de langage F_1 (P_1) qui engage à un acte F_2 (P_2), en sus d'être compatible avec ce dernier, est d'un autre côté incompatible avec certain(s) autre(s) acte(s), disons à défaut d'un meilleur terme, "apparenté(s)" à F_2 (P_2). Or, il se révèle que la prise en compte de cette incompatibilité est plus riche d'enseignements sur l'engagement illocutionnaire que le constat, somme toute assez trivial, de la compatibilité entre F_1 (P_1) et F_2 (P_2). Elle permet, entre autres choses, de déterminer si un engagement est fort ou faible; de distinguer donc les deux types d'engagement.

Les actes "apparentés" à un acte $F_2 (P_2)$ auquel engage un acte $F_1 (P_1)$ dont la possible incompatibilité avec ce $F_1 (P_1)$ éclaire son engagement à $F_2 (P_2)$ sont sa dénégation illocutionnaire et sa négation propositionnelle. Un acte de langage, nous l'avons vu au chapitre premier, a deux actes antinomiques: l'acte dont la fin est de rendre explicite que le locuteur ne performe pas un acte de langage $F (P)$, sa dénégation illocutionnaire $\neg F (P)$, et l'acte de même force ayant pour contenu la proposition opposée, sa négation propositionnelle $F (\sim P)$. Pour les exemples de l'assertion "La terre est ronde" et de la promesse "Je viendrai", la dénégation illocutionnaire est respectivement "Je n'affirme pas que la terre est ronde" et "Je ne promets pas de venir" et la négation propositionnelle "La terre n'est pas ronde" et "Je ne viendrai pas".

Comme Searle et Vanderveken ne manquent pas de le voir, un acte de langage est incompatible avec et sa dénégation illocutionnaire et sa négation propositionnelle:

"All illocutionary acts are relatively incompatible with their illocutionary denegations".
(F.I.L., p. VII-37)

"Any elementary illocutionary act is relatively incompatible with its propositional negation".
(Id., p. VIII-2)

Effectivement, il n'est par exemple pas possible à un locuteur de performer les actes "Je ne promets pas de venir" et "Je ne viendrai pas" dans un contexte d'énonciation où il performe la promesse "Je viendrai" ou les actes "Je n'affirme pas que la terre est ronde" et "La terre n'est pas ronde" dans un contexte où il performe l'assertion "La terre est ronde". Dans la logique illocutionnaire,

la notion (générale) d'incompatibilité a pour symbole: χ .

L'incompatibilité d'un acte de langage avec sa dénégation illocutionnaire et sa négation propositionnelle peut ainsi être formellement représentée comme suit: $F(P) \chi \neg F(P)$ et $F(P) \chi F(\sim P)$.

Comme tout acte de langage, un acte $F_2(P_2)$ auquel engage un acte $F_1(P_1)$ a une dénégation illocutionnaire, $\neg F_2(P_2)$, et une négation propositionnelle, $F_2(\sim P_2)$. C'est en fonction de son incompatibilité avec ces actes "apparentés" à $F_2(P_2)$ qu'il peut être déterminé si l'engagement de $F_1(P_1)$ à $F_2(P_2)$ est ou bien fort ou bien faible: s'il est incompatible tout à la fois avec $\neg F_2(P_2)$ et $F_2(\sim P_2)$, $F_1(P_1)$ engage fortement à $F_2(P_2)$; il y engage par contre faiblement s'il n'est incompatible qu'avec $F_2(\sim P_2)$ sans l'être avec $\neg F_2(P_2)$. Considérons, pour le démontrer, successivement les deux types d'engagement illocutionnaire.

Soit d'abord un engagement fort: $F_1(P_1) \triangleright F F_2(P_2)$. Il est certain que le premier acte est incompatible avec la dénégation illocutionnaire du second, que $F_1(P_1) \chi \neg F_2(P_2)$.

Par exemple, l'acte de rappeler quelque chose à quelqu'un engage fortement à l'assertion du même contenu et est incompatible avec l'acte de dénier que cette assertion est faite. Il n'est pas possible à un locuteur de performer dans le même contexte d'énonciation les deux actes "Je vous rappelle que P " et "Je n'affirme pas que P ". Cette incompatibilité entre un acte $F_1(P_1)$ et la dénégation illocutionnaire $\neg F_2(P_2)$ d'un acte $F_2(P_2)$ auquel il engage fortement s'explique par

le fait que, cet engagement étant justement fort, l'accomplissement de $F_1 (P_1)$ implique la performance effective de $F_2 (P_2)$. Si ce dernier acte est incompatible avec sa dénégation illocutionnaire $\neg F_2 (P_2)$, il en va également de même pour $F_1 (P_1)$ puisqu'il ne peut être performé, étant donné qu'il y engage fortement, sans que le soit aussi $F_2 (P_2)$; symboliquement:

Si $F_1 (P_1) \triangleright F F_2 (P_2)$,

alors $F_1 (P_1) \times \neg F_2 (P_2)$.

Il est par ailleurs tout aussi vrai, et exactement pour la même raison, que

Si $F_1 (P_1) \triangleright F F_2 (P_2)$,

alors $F_1 (P_1) \times F_2 (\sim P_2)$;

c'est-à-dire qu'un acte de langage est incompatible avec la négation propositionnelle d'un acte auquel il engage fortement. Un locuteur ne peut pas, pour poursuivre avec le même exemple que tantôt, dans le même contexte d'énonciation rappeler que P et affirmer que non P . Il en est ainsi du fait qu'un acte $F_2 (P_2)$, auquel engage fortement un acte $F_1 (P_1)$ et qui ne peut donc pas ne pas être performé si l'est $F_1 (P_1)$, est incompatible avec sa négation propositionnelle $F_2 (\sim P_2)$; $F_1 (P_1)$ est conséquemment lui aussi incompatible avec cet acte $F_2 (\sim P_2)$.

Considérons maintenant l'engagement illocutionnaire faible. Il peut être démontré qu'un acte de langage est incompatible avec la

négation propositionnelle d'un acte auquel il engage faiblement, que

Si $F_1 (P_1) \triangleright_f F_2 (P_2)$,

alors $F_1 (P_1) \chi F_2 (\sim P_2)$.

Illustrons-le en reprenant l'exemple du syllogisme. Les assertions "Tous les hommes sont mortels" et "Socrate est un homme" qui engagent faiblement à l'assertion "Socrate est mortel" sont très certainement incompatibles avec sa négation propositionnelle "Socrate n'est pas mortel"; il n'est pas possible à un locuteur qui performe les deux premiers actes de langage d'accomplir ce dernier acte de négation dans le même contexte d'énonciation. Pourquoi cela? Simplement parce que même s'il n'est pas tenu de performer explicitement un acte $F_2 (P_2)$ auquel engage faiblement un acte $F_1 (P_1)$ qu'il effectue, le locuteur se met dans la position où il devrait éventuellement le faire. Dans le cas du syllogisme, cette contrainte origine de son engagement à la vérité de la proposition (P_2) . S'il doit la tenir pour vraie, le locuteur ne peut de toute évidence pas performer l'acte de négation propositionnelle consistant à représenter comme non-actuel l'état de choses correspondant à (P_2) et donc à faire valoir que cette proposition n'est pas vraie.

Incompatible donc avec la négociation propositionnelle d'un acte auquel il engage faiblement, un acte de langage ne l'est par contre pas avec la dénégation illocutionnaire du même acte.

Si $F_1 (P_1) \triangleright_f F_2 (P_2)$,

il ne suit pas que $F_1(p_1) \times F_2(p_2)$.

Par exemple, les assertions "Tous les hommes sont mortels" et "Socrate est un homme" ne sont absolument pas incompatibles avec la dénégation illocutionnaire "Je n'affirme pas que Socrate est mortel". Un locuteur qui effectue les deux premières assertions peut fort bien ne pas accomplir le troisième acte dans le même contexte d'énonciation. Du fait de sa performance des prémisses du syllogisme, il ne se trouve aucunement, étant donné qu'elles n'y engagent que faiblement, à affirmer par le fait même sa conclusion. Or, la dénégation illocutionnaire de ce dernier acte consiste précisément à indiquer de manière explicite qu'il n'est pas effectué. Parce que ce faisant il ne performe ainsi pas l'assertion "Socrate est mortel", le locuteur qui affirme que tous les hommes sont mortels et que Socrate est un homme peut sans contradiction performer dans le même contexte la dénégation "Je n'affirme pas que Socrate est mortel". Encore une fois, l'engagement illocutionnaire n'est ici que faible; c'est-à-dire que ce n'est que dans l'éventualité où il accepterait de se compromettre sur la question de la mortalité de Socrate que le locuteur serait tenu d'affirmer que Socrate comme les autres humains est sujet à la mort. Mais justement, le locuteur peut ne pas consentir à se prononcer ouvertement sur ce point. Et il peut, pour quelque raison que ce soit, vouloir faire savoir que tout en faisant les deux premières assertions du syllogisme il ne se trouve ce faisant pas à soutenir que Socrate est mortel. "Ecoutez, pourrait-il ainsi préciser à son ou ses interlocuteur(s), je veux seulement ici affirmer que tous les hommes sont mortels et que Socrate est un homme sans pour autant m'avancer sur la question de savoir si Socrate est mortel: je vous indique donc clairement que je ne performe pas cette assertion".

Les principes régissant l'engagement illocutionnaire aux expressifs

Deux remarques doivent être faites avant de considérer les principes régissant l'engagement aux expressifs.

D'abord, ces principes, de la façon dont y est identifié l'acte de langage auquel engage un acte AL, pourraient présenter deux difficultés: il peut s'avérer que plusieurs actes de langage tombent sous le coup de cette identification et que, au surplus, l'acte AL n'engage pas, de façon tout à fait manifeste, à certains de ces actes. Par exemple, à supposer qu'un principe pose qu'un acte de langage engage AL engage à l'acte expressif EX dont le but illocutionnaire est d'exprimer l'état psychologique constituant la condition de sincérité de AL, il peut être établi qu'il y a plusieurs tels actes EX et que AL n'engage pas à certains d'entre eux, par exemple ceux ayant un degré de puissance supérieur à celui de la condition de sincérité de AL. Il faut bien comprendre, à cet égard, que les actes de langage auxquels il est dans les principes dit qu'engagent un acte AL sont, bien que cela ne ressorte pas explicitement de la formulation de ces mêmes principes, dans chacun des cas uniques. Il s'agit de ces actes dont nous pouvons, par convention, stipuler que la force illocutionnaire est simple. C'est-à-dire, pour ce qui est en premier des expressifs, qu'ils ont un degré de puissance égal à celui de la condition de sincérité de AL et pas de conditions préparatoires ou sur le contenu propositionnel spéciales additionnelles. Quant aux assertifs, ils ont une force primitive: ils n'ont pas de mode d'atteinte caractéristique de leur but illocutionnaire ni de conditions sur le contenu propositionnel, leur seul condition préparatoire est que le

locuteur a des raisons pour la vérité de leur contenu propositionnel, leur condition de sincérité est la croyance en l'état des choses correspondant et le degré de force de leur but et de leur condition de sincérité est moyen.

Par ailleurs, certains des aspects constitutifs de quelques-uns des principes régissant l'engagement aux expressifs varient d'un contexte d'énonciation à un autre. Ces principes devraient par conséquent faire l'objet d'une indexation contextuelle. A supposer, par exemple, ainsi que pourrait être spécifié un principe posant qu'un acte de langage engage à l'acte assertif dont le but illocutionnaire est de représenter comme actuel l'état de choses correspondant à sa condition préparatoire, qu'une assertion AL engage à l'assertif AS stipulant que le locuteur a des raisons pour la vérité du contenu propositionnel de AL, AS variera selon le locuteur de AL. L'affirmation qu'il pleut faite par Paul engage à l'acte assertif "(Moi, Paul,) J'ai des raisons pour la vérité de la proposition 'Il pleut'" ; faite par Jean, la même affirmation engage à cet autre acte assertif "(Moi, Jean) J'ai des raisons pour la vérité de la proposition 'Il pleut'" . Pour les fins auxquelles ils sont ici utilisés, cette indexation des principes régissant l'engagement aux expressifs n'est ni indispensable ni pertinente. Il en sera donc fait abstraction. Un recours autre aux principes, dans une visée où importerait le contexte d'énonciation, nécessiterait que soit prise en compte cette indexation contextuelle. (De même, une utilisation ultérieure de la forme symbolique des principes que nous proposons à des fins où importerait le contexte d'énonciation devrait y entraîner des annotations additionnelles.)

PRINCIPE # 1: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FORTEMENT A L'ACTE
EXPRESSIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EX-
PRIMER L'ETAT PSYCHOLOGIQUE CONSTITUANT LA CON-
DITION DE SINCERITE DE AL

Ce principe est explicitement proposé par Searle et Vanderveken sous la forme d'une loi d'implication de toute force illocutionnaire à une force expressive:

"(...) Any illoc. force entails an expressive il-
loc. force. (...) Any illoc. act commits the
speaker to performing the expressive illocution
which consists of expressing its psychological
state with its characteristic degree of strength
of sincerity conditions". (F.I.L., p. VIII-19)

Un locuteur qui performe un acte de langage est engagé à l'acte expressif de l'état mental qui en est la condition de sincérité. Par exemple, en effectuant l'assertion que la terre est ronde dont la condition de sincérité est l'état psychologique de croyance en cet état de choses, il contracte un engagement à l'égard de l'acte expressif de cette croyance.

Cet engagement est fort et non pas faible. En accomplissant un acte de langage, un locuteur performe par le fait même explicitement l'acte expressif ayant pour objet l'état psychologique qui en est la condition de sincérité. Searle et Vanderveken le donnent à voir et l'expliquent dans la justification qu'ils fournissent de leur loi d'implication de toute force illocutionnaire à une force expressive:

"The reason for this is that expressives are simply defined in terms of the expression of

psychological states and every type of speech acts of form F (P) is an expression of a psychological state whose propositional content is P". (Id., p. VIII-19-20)

Etant donné qu'un acte expressif ne consiste en rien d'autre que l'expression d'un état mental et que l'expression de l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité est partie prenante à l'accomplissement d'un acte de langage, la performance de cet acte implique la performance effective de l'expressif de l'état mental ainsi afférent à sa condition de sincérité. Cet expressif ne peut pas ne pas être performé si l'est l'acte. Ce dernier engage par conséquent fortement à l'acte expressif de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité.

On peut encore voir que cet engagement est fort en considérant qu'un acte de langage est incompatible avec à la fois la dénégation illocutionnaire et la négation propositionnelle de l'acte expressif de l'état qui est sa condition de sincérité. Soit notre même exemple que plus haut, l'assertion "La terre est ronde" qui engage à l'expressif de la croyance du même contenu, acte que pour les besoins de la présente discussion nous considérerons être "Je crois que la terre est ronde". Cet acte expressif a pour dénégation illocutionnaire "Je ne crois pas que la terre est ronde" et pour négation propositionnelle "Je crois que la terre n'est pas ronde". L'assertion "La terre est ronde" est incompatible avec l'un et l'autre de ces actes: un locuteur qui affirme la circularité de la planète terre ne peut pas dans le même contexte d'énonciation ni faire savoir explicitement qu'il n'exprime

pas la croyance que la terre est ronde ni exprimer la croyance que la terre n'est pas ronde. La raison en est qu'en effectuant l'assertion "La terre est ronde", le locuteur se trouve nécessairement à exprimer sa (prétendue) croyance en cet état de choses et ne peut donc dénier qu'il performe cet acte expressif ou exprimer la croyance contraire. C'est ainsi fortement que cette assertion engage à l'expressif de la croyance qui constitue sa condition de sincérité.

L'une des considérations les plus importantes relatives au principe # 1 suivant lequel un acte de langage engage fortement à l'expressif de l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité est qu'il s'applique à la totalité des actes de langage standards - c'est-à-dire, répétons-le, les actes de langage élémentaires qui ont un contenu propositionnel corrélatif à une référence et une prédication -. Car, de l'avis de Searle et Vanderveken, la performance de tous les actes de cette sorte va de pair avec l'expression d'au moins un état mental: celui qui constitue la condition de sincérité de la catégorie de la taxonomie illocutionnaire à laquelle ils appartiennent. Cette condition générale de sincérité est pour les actes assertifs, commissifs et directifs respectivement une croyance, une intention et un désir dont le contenu de représentation est identique au leur propre; et pour les actes déclaratifs la croyance et le désir de rendre existant ce qui est spécifié dans leur contenu propositionnel. Quant aux actes de type expressif, leur performance ne comporte pas l'expression d'un état psychologique commun; plutôt, leur condition générale de sincérité est l'état mental donné qu'ils ont, chacun, pour but d'exprimer. Cela ne les empêche toutefois pas de tomber sous le

coup du principe # 1: en vertu de la réflexivité de la relation d'engagement, ils engagent fortement à eux-mêmes; chacun donc à l'acte expressif de l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité.

Il est possible, compte tenu de ces précisions, de donner une formulation spécifique au principe d'engagement # 1 selon qu'il s'applique à l'une ou l'autre des cinq catégories de la taxonomie illocutionnaire. Il apparaît également possible de symboliser l'application du principe # 1 à ces types d'actes de langage. Apparaît à la page suivante un tableau où sont présentées ces spécifications théoriques et formelles - où $Cr(P)$, $D(P)$, $I(P)$ sont les symboles des états mentaux (habituels) de croyance, désir et intention; $Cr(Q)$ et $D(Q)$ des états plus particuliers de croyance et de désir qui sont exprimés dans les déclarations et $S(P)$ le symbole d'un état psychologique indéterminé.

Tel que le fait voir ce tableau, ce sont bien tous les actes de langage qui engagent fortement à l'expressif de l'état psychologique constituant leur condition (générale) de sincérité. Ce principe # 1 d'engagement peut dans sa globalité être formellement exprimé par la formule suivante (où Ψ est le symbole de la condition de sincérité, $S(P^*)$ de l'état mental qui la constitue, l'astérique à la suite du P indiquant que le contenu de représentation de cet état peut être différent - comme c'est le cas dans les déclarations - de celui de l'acte où il est exprimé):

$$\frac{F(P)}{\Psi = S(P^*)} \Rightarrow F E/S(P^*)$$

<ul style="list-style-type: none"> <u>Assertifs:</u> 	$\vdash (P) \triangleright F E/Cr (P)$
	<p>Un acte de langage assertif AL engage fortement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance en l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <u>Commissifs:</u> 	$\vdash (P) \triangleright F E/I (P)$
	<p>Un acte de langage commissif AL engage fortement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer l'intention d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <u>Directifs:</u> 	$\vdash ! (P) \triangleright F E/D (P)$
	<p>Un acte de langage directif AL engage fortement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer le désir que l'allocutaire effectue l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <u>Déclaratifs:</u> 	$\vdash \tau (P) \triangleright F E/Cr (Q) . E/D (Q)$
	<p>Un acte de langage déclaratif AL engage fortement aux actes expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance et le désir de rendre existant, par le fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <u>Expressifs:</u> 	$\vdash E/S (P) \triangleright F E/S (P)$
	<p>Un acte de langage expressif AL engage fortement (par réflexivité) à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer l'état psychologique faisant l'objet de AL.</p>

PRINCIPE # 2: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE
ASSERTIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST DE RE-
PRESENTER COMME ACTUELLE LA POSSESSION PAR L'E-
NONCIATEUR DE L'ETAT PSYCHOLOGIQUE CONSTITUANT
LA CONDITION DE SINCERITE DE AL

Quand, en performant un acte de langage, un locuteur exprime l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité, il se met automatiquement dans une position où, pour le cas où il accepterait de se prononcer sur la question de savoir s'il a ou non cet état mental, il ne pourrait faire autrement qu'affirmer qu'effectivement il le possède. Il en va ainsi essentiellement parce qu'exprimant un état, un locuteur est engagé à l'avoir ("The expression of a state commits the speaker to having that state..." - F.I.L., p. I-24). Contractant cet engagement, le locuteur ne peut, face à l'alternative éventuelle d'affirmer ou de nier sa possession de ce même état psychologique, en toute cohérence qu'opter pour la première possibilité.

Il y a donc engagement faible d'un acte de langage à l'assertion dont le contenu est que le locuteur possède l'état psychologique exprimé dans cet acte. Cet engagement illocutionnaire est bel et bien faible: exactement de la même façon que les assertions que tous les hommes sont mortels et que Socrate est un homme implique la performance éventuelle mais non pas effective de l'assertion que Socrate est mortel, l'assertion que le locuteur possède l'état psychologique constituant la condition de sincérité d'un acte qu'il effectue sans être explicitement performée dans ou par la performance de cet acte doit cependant le cas échéant l'être plutôt que non.

Tout comme également dans le cas du syllogisme, l'engagement illocutionnaire ainsi mis en lumière par le principe # 2 a pour fondement l'engagement à la vérité d'une proposition. Si, en effet, un locuteur qui performe un acte de langage est engagé à éventuellement affirmer qu'il possède l'état mental qu'il exprime dans cet acte, c'est parce que ce faisant il est, puisqu'engagé à la possession de l'état, également engagé à l'égard de la vérité de la proposition qu'il possède cet état.

Searle et Vanderveken reconnaissent bien ce dernier point:

"To express₂ a psychological state is to commit oneself to the truth of the proposition that one has that psychological state".
(F.I.L., p. V-5)

Comme ils admettent également que l'expression d'un état mental est partie prenante à un acte de langage, ils se trouvent, sans toutefois l'affirmer en toutes lettres, à implicitement reconnaître que la performance de l'acte a pour résultat l'engagement du locuteur à la vérité de la proposition qu'il possède cet état psychologique.

Searle et Vanderveken se montrent cependant timorés quant à la conclusion à tirer de cet engagement:

"As a consequence of this, it is not possible for a speaker to express a psychological state and to succeed at the same time in representing himself as not having that psychological state in the world of the utterance. (Id., p. V-5)

Immédiatement après l'avoir présenté, Searle et Vanderveken dégagent une conséquence de ce "postulat de non-déniabilité des conditions

de sincérité":

"This postulate explains Moore's paradox. An illocutionary act F (P) and an assertive illocution whose propositional content is that a sincerity condition of F (P) does not hold are relatively incompatible. Thus for example one cannot say: 'I promise to do A and I do not intend to do it'." (Id., p. V-5)

La teneur du postulat de non-déniabilité des conditions de sincérité est toute négative: performant un acte de langage, un locuteur du fait qu'il y exprime un état psychologique et est ce faisant engagé à la vérité de la proposition qu'il possède cet état mental ne peut affirmer qu'il n'a pas cet état. Ce dernier acte assertif et l'acte de langage performé par le locuteur sont ainsi incompatibles.

Cette idée est très certainement vraie. Mais pourquoi s'y limiter et ne pas également par ailleurs considérer que la performance d'un acte de langage, en raison de l'engagement qu'elle suscite à la vérité de la proposition que l'énonciateur possède l'état psychologique qu'il exprime à titre de condition de sincérité en accomplissant l'acte, l'engage à l'acte assertif de la possession de cet état mental.

Une raison, celle-là même qui selon toute vraisemblance motive un tel refus de la part de Searle et Vanderveken, pour rejeter cette thèse serait de confondre l'engagement dont il y est question avec un engagement fort. Il est au contraire certain que l'engagement mis en évidence dans notre principe # 2 ne saurait être que faible. On le constate immédiatement en considérant qu'un acte de langage n'est

incompatible qu'avec la négation propositionnelle de l'assertion que le locuteur qui le performe possède l'état psychologique qui en constitue la condition de sincérité - comme nous l'avons vu, Searle et Vanderveken sur la base de leur postulat de non-déniabilité des conditions de sincérité, reconnaissent cette incompatibilité - mais absolument pas avec la dénégation illocutionnaire de la même assertion. Ainsi, par exemple, la promesse de faire A dans laquelle l'énonciateur exprime l'état d'intention d'effectuer l'action A et qui donc l'engage à l'assertion qu'il a cette intention est incompatible avec l'assertion qu'il ne la possède pas mais tout à fait compatible avec la dénégation assertive qu'il la possède: l'acte "Je n'ai pas l'intention de faire A" ne peut pas être performé dans le même contexte d'énonciation que l'acte "Je ferai A" alors que l'acte "Je n'affirme pas que j'ai l'intention de faire A" le peut fort bien. Le locuteur qui promet de faire A ne peut pas sans manquer de cohérence avancer qu'il n'a pas l'intention de faire A; il peut cependant dénier faire l'affirmation qu'il possède cet état mental. "Ce que je fais, pourrait-il préciser, c'est promettre de faire A et non pas affirmer que j'ai l'intention de faire cette action".

Le principe # 2 d'engagement vaut pour la totalité des actes de langage standards: en effet, il a trait à la condition de sincérité de la performance langagière et tous les actes ont une telle condition de sincérité. Du fait par ailleurs que les cinq catégories d'actes de langage de la taxonomie illocutionnaire aient une condition générale de sincérité et compte tenu également des précisions apportées dans la section précédente relativement aux états psychologiques ainsi

exprimés dans la performance des actes de ces cinq différents types (: que la croyance, l'intention et le désir exprimés dans les actes assertifs, commissifs et directifs en partagent le contenu propositionnel, que par contre sont exprimés dans les déclarations une croyance et un désir de rendre existant l'état de choses que leur contenu représente et que l'état mental exprimé dans les actes expressifs varie pour chacun d'entre eux), il est possible, comme dans le cas du principe # 1, de donner une formulation et une représentation symbolique spécifiques au principe # 2 selon qu'il s'applique à l'une ou l'autre catégorie d'actes de langage. Le tableau de la page suivante - dans lequel est dénommée "(A)" la proposition dénotant la possession par le locuteur de l'état psychologique afférent à la condition de sincérité d'un acte de langage qu'il performe et où sont par ailleurs employés les mêmes symboles que pour le principe # 1 - présente ces spécifications.

Plus généralement, le principe # 2 suivant lequel un acte de langage engage faiblement à l'assertif de la possession par le locuteur de l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité peut être symbolé de la façon suivante:

$$\frac{F(p)}{\Psi = S(p^*)} \quad \triangleright f \vdash [A \text{ de } S(p^*)]$$

- Assertifs:

$$\vdash (P) \triangleright f \vdash [A \text{ de Cr } (P)]$$

Un acte de langage assertif AL engage faiblement à l'acte assertif dont le but illocutionnaire est de représenter comme actuelle la possession par l'énonciateur de la croyance en l'état de choses correspondant un contenu propositionnel de AL.

- Commissifs:

$$\vdash (P) \triangleright f \vdash [A \text{ de I } (P)]$$

Un acte de langage commissif AL engage faiblement à l'acte assertif dont le but illocutionnaire est de représenter comme actuelle la possession par l'énonciateur de l'intention d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL.

- Directifs:

$$! (P) \triangleright f [A \text{ de D } (P)]$$

Un acte de langage directif AL engage faiblement à l'acte assertif dont le but illocutionnaire est de représenter comme actuelle la possession par l'énonciateur du désir que l'allocataire effectue l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL.

- Déclaratifs:

$$\tau (P) \triangleright f [A \text{ de Cr } (Q)] . [A \text{ de D } (Q)]$$

Un acte de langage déclaratif AL engage faiblement aux actes assertifs dont le but illocutionnaire est de représenter comme actuelle la possession par l'énonciateur de la croyance et du désir de rendre existant, par le fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL.

- Expressifs:

$$E/S (P) \triangleright f [A \text{ de S } (P)]$$

Un acte de langage expressif AL engage faiblement à l'acte assertif dont le but illocutionnaire est de représenter comme actuelle la possession par l'énonciateur de l'état psychologique faisant l'objet du but illocutionnaire de AL.

PRINCIPE # 3: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE
ASSERTIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST DE RE-
PRESENTER COMME ACTUEL L'ETAT DE CHOSES CONSTI-
TUANT LA CONDITION PREPARATOIRE DE AL

Comme nous l'avons vu au chapitre premier, un grand nombre d'actes de langage ont une condition dite préparatoire. La performance, par exemple, d'une promesse a pour disposition particulière de cette sorte le fait que l'énonciateur ait la capacité d'accomplir l'action qu'il s'engage à effectuer. Les conditions préparatoires des actes de langage sont des états de choses que le locuteur estime être actualisés quand il performe (avec succès et de façon non-défectueuse) ces actes. Elles consistent ainsi en (ou du moins déterminent) des présuppositions d'ordre illocutionnaire.

Searle et Vanderveken proposent au sujet de ces présuppositions illocutionnaires un postulat dont la teneur est identique à celui de non-déniabilité des conditions de sincérité: le postulat de non-dénia-bilité des conditions préparatoires. Voici, in extenso, la présentation qu'ils en font:

"A speaker cannot simultaneously presuppose and deny that a proposition P is true in the world of the utterance. Thus, if P is presupposed by a speaker a in a context of utterance i then it is not the case that a achieves the assertive illoc. point... on ~P in that context.

To represent as not actual a state of affairs is to make an overt commitment to the negation of the proposition that represents that state of affairs. Presuppositions are also commitments although unlike assertions they are not overt commitments. This is the reason why it

is not possible for a speaker to presuppose that a proposition P is true in the world of the utterance and to succeed at the same time in representing as not actual the state of affairs that P represents. As a consequence of this an illoc. act $F(P)$ and an assertive illocution whose propositional content is that some preparatory conditions of $F(P)$ do not hold are relatively incompatible illocutions. This explains why utterances of sentences of the form 'I command you to do this and I have no authority to give you such a command' or 'I promise to do this but I am absolutely unable to do it' are self-defeating". (F.I.L., p. V-4)

La teneur essentielle du postulat de non-déniabilité des conditions préparatoires est qu'un acte de langage ne peut pas être performé conjointement avec l'assertion que n'est pas actualisé l'état de choses qui est la condition préparatoire de l'acte. Bien qu'ils ne présentent pas explicitement les choses de cette façon, il ne fait pas de doute que pour Searle et Vanderveken cette incompatibilité s'explique par le fait qu'en performant l'acte le locuteur est engagé à la vérité de la proposition représentant cet état de choses. Telle qu'ils la conçoivent en effet, la présupposition illocutionnaire a pour objet la vérité de cette proposition: "A speaker ... presupposes ... that a proposition is true ..." (op. cit). Si un locuteur est ainsi contraint de tenir pour vraie la proposition représentant l'état de choses constituant la condition préparatoire d'un acte de langage qu'il performe, il ne peut évidemment pas, tel que le stipule le postulat de non-déniabilité des conditions préparatoires, dans le même contexte d'énonciation, la dénier; c'est-à-dire performer l'assertion ayant pour contenu la proposition contraire. Il est par conséquent également vrai, comme Searle et Vanderveken le déduisent du

même postulat, qu'un acte de langage et l'assertion selon laquelle n'est pas actualisé l'état de choses qui est sa condition préparatoire sont incompatibles.

Il y a par ailleurs plus à tirer, théoriquement parlant, du fait que performant un acte de langage un locuteur est engagé à la vérité de la proposition représentant l'état de choses qu'il doit, à titre de condition préparatoire, présupposé être actualisé. Pour cette raison, le locuteur est aussi engagé à l'assertion ayant comme contenu cette proposition: engagé à sa vérité, il ne peut pas par le fait même ne pas l'être aussi à l'égard de l'acte de langage dont le but illocutionnaire consiste précisément à représenter comme étant actuel l'état de choses qui lui correspond. Un acte de langage engage donc à l'acte assertif de l'état de choses constituant sa condition de sincérité.

Cette assertion n'est toutefois pas explicitement performée du fait que le soit l'acte de langage. L'engagement illocutionnaire sur lequel porte notre principe # 3 ne peut donc être que faible. Effectivement, ce n'est que le cas échéant seulement, s'il consent à se compromettre sur ce point, qu'un locuteur est tenu de représenter comme actuel l'état de choses constituant la condition préparatoire d'un acte de langage qu'il performe. Par exemple, le locuteur qui effectue une promesse ne se trouve par le fait même pas à performer l'assertion qu'il est capable d'accomplir l'action qu'il promet de faire et ce même s'il doit pour performer (avec succès et de façon non-défectueuse) sa promesse présupposer, illocutionnairement parlant,

que c'est le cas; cependant, mis devant le choix d'affirmer qu'il a cette capacité ou d'affirmer qu'elle lui manque, le locuteur ne peut faire autrement que d'assurer qu'il est effectivement en mesure de remplir sa promesse.

Engageant ainsi faiblement à l'assertion de l'état de choses constituant sa condition préparatoire, un acte de langage devrait s'avérer être incompatible avec la négation propositionnelle de l'assertion tout en étant parfaitement compatible avec sa dénégation illocutionnaire. Il est loisible de constater, toujours avec l'exemple de la promesse, qu'il en va effectivement ainsi. Soit l'acte "Je promets de venir" qui engage faiblement, en vertu du principe #3, à l'assertion "Je suis capable de venir". Un locuteur qui fait cette promesse ne peut certainement pas, dans le même contexte d'énonciation, performer l'assertion "Je ne suis pas capable de venir". Il lui est par contre tout à fait possible, si par exemple il veut explicitement indiquer qu'il performe une promesse et non pas une affirmation, d'accomplir la dénégation "Je n'affirme pas que je suis capable de venir".

Searle et Vanderveken ne reconnaissent pas le principe suivant lequel un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif de l'état de choses qui en est la condition préparatoire; ils se contentent, au sujet de cette dernière, du postulat de non-déniabilité. Prétendre, comme cela est fait dans ce postulat, que la performance d'un acte de langage empêche logiquement le locuteur de représenter comme n'étant pas actuel l'état de choses constituant la condition préparatoire de l'acte ne revient absolument pas à stipuler, comme dans notre principe # 3,

que l'acte de langage engage faiblement à l'assertion du même état de choses. Dire qu'une chose ne peut pas être faite n'équivaut pas à dire que telle autre chose est effectuée. Comme dans le cas de leur non-adhésion au principe # 2, la réserve dont Searle et Vanderveken font preuve eu égard à la teneur du principe # 3 s'explique vraisemblablement pas leur désir légitime de ne pas donner de fausses exemplifications du concept de l'engagement illocutionnaire fort. On le voit clairement dans le traitement sommaire qu'ils fournissent de la notion de présupposition:

"To represent as not actual a state of affairs is to make an overt commitment to the negation of the proposition that represents that state of affairs. Presuppositions are also commitments although unlike assertions they are not overt commitments".
(op. cit.)

Affirmant ainsi qu'une présupposition ne consiste pas en un engagement fort, Searle et Vanderveken s'empêchent, avec raison, de prétendre, une condition préparatoire étant rappelons-le identifiée à une présupposition illocutionnaire, que la performance d'un acte de langage engage fortement à l'assertion de l'état de choses constituant sa condition préparatoire. S'ils refusent d'ainsi la confondre avec un engagement fort, Searle et Vanderveken ne conçoivent pas moins la présupposition comme étant identifiable à un engagement qui donc ne peut être que faible. Ce faisant, ils se trouvent, sans bien sûr le préciser explicitement, à justifier notre principe # 3: la présupposition illocutionnaire étant un engagement faible, il apparaît correct de considérer qu'un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif de l'état de choses dont l'actualisation est, à titre de condition

préparatoire, présupposée dans sa performance.

La très grande majorité des actes de langage standards ont au moins une condition préparatoire: la condition préparatoire générale de la catégorie de la taxonomie illocutionnaire à laquelle ils appartiennent. Selon Searle et Vanderveken, deux actes de langage au moins font à cet égard figure d'exception: les expressifs des états de croyance et de désir. Le principe # 3 d'engagement ne vaut évidemment pas pour ces actes; sauf eu égard à ces derniers, il aurait une portée universelle.

Compte tenu par ailleurs de la condition préparatoire générale spécifique à chacun des types d'actes de langage, il est possible de formuler différemment le principe # 3 selon qu'il s'applique à l'une ou l'autre catégorie. Voici, en page suivante, un tableau de ces différentes formulations du principe # 3.

En égard aux actes de langage standards pour lesquels il vaut, le principe # 3 peut être symboliquement rendu par la formule suivante (où Σ est le symbole de la condition préparatoire, B de l'état de choses qui la constitue et (B) de la proposition représentant cet état de choses):

$$\frac{F(P)}{\Sigma = B} \triangleright f \vdash (B)$$

• Assertifs:

Un acte de langage assertif AL engage faiblement à l'acte assertif dont le but illocutionnaire est de représenter comme actuelle la possession par le locuteur de raisons pour la vérité du contenu propositionnel de AL.

• Commissifs:

Un acte de langage commissif AL engage faiblement à l'acte assertif dont le but illocutionnaire est de représenter comme actuelle la capacité de l'énonciateur d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL.

• Directifs:

Un acte de langage directif AL engage faiblement à l'acte assertif dont le but illocutionnaire est de représenter comme actuelle la capacité de l'allocutaire d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL.

• Déclaratifs:

Un acte de langage déclaratif AL engage faiblement à l'acte assertif dont le but illocutionnaire est de représenter comme actuelle la possession par l'énonciateur du pouvoir ou de l'autorité pour rendre existant, du fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL.

• Expressifs:

Un acte de langage expressif AL^{*} engage faiblement à l'acte assertif dont le but illocutionnaire est de représenter comme actuel le fait que l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL soit actualisé dans le monde de l'énonciation.

* A l'exception des actes expressifs de croyance et de désir.

PRINCIPE # 4: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE

ASSERTIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST DE RE-

PRESENTER COMME ACTUEL L'ETAT DE CHOSES CORRES-

PONDANT A LA PROPOSITION QUI EST UNE PRESUPPOSI-

TION PROPOSITIONNELLE DE AL

En sus des présuppositions illocutionnaires afférentes à leurs conditions préparatoires, les actes de langage peuvent avoir un autre type de présuppositions qui parce qu'elles sont relatives plutôt aux propositions qui en forment le contenu qu'à leur force illocutionnaire sont des présuppositions dites "propositionnelles". Les présuppositions propositionnelles d'un acte de langage sont les propositions dont la vérité est impliquée par la proposition constituant le contenu de représentation de cet acte de langage.

Dans la mesure où les propositions peuvent être considérées strictement pour elles-mêmes, c'est-à-dire indépendamment du fait qu'elles constituent le contenu des actes de langage, il apparaît possible de traiter les présuppositions propositionnelles en totale abstraction, contrairement aux présuppositions illocutionnaires, de la performance langagière. A l'inverse par contre, parce que le contenu de représentation des actes de langage consiste précisément en des propositions, les présuppositions propositionnelles doivent être prises en compte dans l'analyse de l'activité langagière. Searle et Vanderveken voient bien les choses ainsi: ils considèrent les présuppositions propositionnelles au même titre que les présuppositions illocutionnaires dans

la définition qu'ils proposent de la performance réussie et non-défectueuse des actes de langage:

"An illocutionary act of the form F (P) is successfully and nondefectively performed in a context of utterance if:
 (...)

... The preparatory conditions of the illocution and the propositional presuppositions obtain in the world of the utterance, and the speaker presupposes that they obtain".

(F.I.L., p. I-26)

Si la proposition constituant le contenu d'un acte de langage a une présupposition propositionnelle, il faut pour que la performance de l'acte soit réussie et non-défectueuse que soit actualisé l'état de choses correspondant à cette présupposition propositionnelle et que le locuteur suppose que c'est le cas exactement de la même manière qu'il importe qu'existe l'état de choses constituant la condition préparatoire de l'acte et que le locuteur le suppose.

Cela étant, vaut très certainement pour les présuppositions propositionnelles, même si Searle et Vanderveken ne prennent pas la peine de le relever, un postulat dont la teneur est équivalente à celle du postulat de non-déniabilité des conditions préparatoires. Tout autant que sur le plan illocutionnaire, il n'est pas possible à un locuteur qui suppose propositionnellement qu'une proposition est vraie de simultanément la dénier. Par conséquent, un acte de langage ayant telle présupposition illocutionnaire est incompatible avec l'assertion que n'est pas actualisé l'état de choses correspondant à cette proposition-présupposition.

Ce postulat que par analogie on peut appeler de "non-déniabilité des présuppositions propositionnelles" a la même justification que celui de non-déniabilité des conditions préparatoires: en performant un acte de langage, un locuteur est engagé à la vérité de la proposition qui en est une présupposition propositionnelle; voilà pourquoi il ne peut dans le même contexte d'énonciation performer l'assertion dont le contenu est constitué de la proposition contraire.

Pour la même raison, l'engagement à la vérité d'une proposition impliquant un engagement à l'égard de l'acte dont le but illocutionnaire est de représenter comme étant actuel l'état de choses correspondant à cette proposition, un acte de langage, de la même façon qu'il engage à l'assertion de l'état de choses constituant sa condition préparatoire, engage aussi à l'acte assertif de l'état de choses correspondant à une proposition qui est une présupposition propositionnelle de l'acte.

Cet engagement illocutionnaire est-il fort ou faible? L'assertion qui a pour contenu la proposition constituant la présupposition propositionnelle d'un acte de langage n'est pas explicitement performée quand l'est cet acte. Plus restrictivement, c'est dans l'éventualité où il accepte de se compromettre sur la question de savoir si l'état de choses que représente cette proposition existe ou non qu'un locuteur est tenu de le représenter comme étant effectivement actualisé. L'engagement d'un acte de langage à l'assertion de l'état de choses correspondant à une proposition qui en est une présupposition propositionnelle est donc faible et non pas fort.

C'est dire que l'acte de langage est incompatible avec la négation

propositionnelle de cet acte assertif sans du tout l'être avec la dénégation illocutionnaire de la même assertion. Ainsi par exemple, l'acte de langage "Jean a cessé de fumer" qui, en vertu du principe # 4, engage faiblement à l'assertion "Jean fumait" est incompatible avec sa négation propositionnelle "Jean ne fumait pas" mais est par contre compatible avec sa dénégation illocutionnaire "Je n'affirme pas que Jean fumait". Il n'est pas possible à un locuteur d'affirmer dans le même contexte d'énonciation tout à la fois que Jean a cessé de fumer et que Jean ne fumait pas. Le locuteur peut cependant dans ce même contexte affirmer que Jean a cessé de fumer et indiquer explicitement qu'il n'accomplit pas l'assertion que Jean fumait.

Les présuppositions propositionnelles que peuvent avoir les actes de langage dépendent des propositions qui en forment le contenu de représentation. Or, bien que les catégories de la taxonomie illocutionnaire aient une condition générale sur le contenu propositionnel, les mêmes propositions, du moins un assez grand nombre de telles propositions, peuvent constituer le contenu de représentation d'actes de langage des cinq différents types possibles. Ces types n'ont ainsi pas de présupposition(s) propositionnelle(s) spécifique(s). Le principe # 4 ne peut donc, comme les précédents, être diversement formulé selon qu'il s'applique à l'une ou l'autre catégorie de la taxonomie illocutionnaire.

En symbolisant la présupposition propositionnelle par σ et la position qui la constitue par (C), on peut donner au principe # 4 la représentation formelle suivante:

$$\frac{F(P)}{\sigma = (C)} \Rightarrow f^{-1}(C)$$

Si les cinq types d'actes de langage n'ont pas une présupposition propositionnelle spécifique, il est par ailleurs une présupposition propositionnelle particulière qui est commune à tous les actes de langage standards, c'est-à-dire - il est ici important de le répéter une autre fois - dont le contenu de représentation est constitué d'une proposition corrélative à une référence et une prédication. Cette présupposition propositionnelle est la proposition représentant comme étant existante l'entité à laquelle il est fait référence dans un acte de langage standard. Par exemple, l'assertion "Jean fume beaucoup" a pour présupposition propositionnelle la proposition existentielle "Jean est (ou existe)"; de même, l'ordre "Paul, viens-ici!" a pour présupposition propositionnelle la proposition existentielle "Paul est (ou existe)".

Comme toute autre, cette présupposition propositionnelle particulière fait en sorte, eu égard à un acte de langage donné, qu'il engage faiblement à l'acte assertif de l'état de choses correspondant à la proposition existentielle en laquelle consiste la présupposition propositionnelle. Ainsi, pour prendre les mêmes exemples que précédemment, les actes de langage "Jean fume beaucoup" et "Paul, viens-ici!" engagent faiblement respectivement à l'assertion "Jean existe" et "Paul existe".

Le fait que la proposition représentant comme étant existante l'entité à laquelle il y est fait référence soit une présupposition propositionnelle commune à tous les actes de langage standards justifie

que l'engagement illocutionnaire auquel elle donne lieu fasse l'objet d'un principe distinct du principe # 4. Réservant donc ce dernier aux autres présuppositions propositionnelles plus banales, formulons un nouveau principe d'engagement:

PRINCIPE # 5: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE ASSERTIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST DE REPRESENTER COMME ACTUELLE L'EXISTENCE DE L'ENTITE A LAQUELLE IL EST FAIT REFERENCE DANS AL

Donnant à cette présupposition propositionnelle spéciale le symbole σσ et dénommant "(D)" la proposition existentielle qu'elle constitue, on peut donner au principe # 5 la représentation formelle suivante:

$$\frac{F(P)}{\sigma\sigma = (D)} \Rightarrow f \vdash (D)$$

Le principe # 5 pourrait sembler soulever une certaine difficulté qu'il importe de dissiper. Soit une affirmation d'existence d'une entité et son acte pendant de négation propositionnelle, l'affirmation de non-existence de la même entité; par exemple, "Pierre existe" et "Pierre n'existe pas". En vertu du principe # 5, les deux actes engageraient faiblement à l'assertion de l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence, à savoir l'individu prénommé "Pierre". Or, il peut être démontré que cette double application du principe # 5 ne peut être maintenue qu'au prix d'absurdités logiques (similaires à celles dont il fût question au chapitre premier relativement à la présupposition indue de l'existence d'une entité faisant l'objet d'une affirmation

existentielle positive ou négative). D'abord, l'affirmation que Pierre existe engage déjà fortement, du fait de la réflexivité de la relation d'engagement, à l'acte assertif de l'existence de Pierre: le "second" acte est en effet automatiquement performé du fait que le soit le "premier" car, bien sûr, il y est identique. Ce ne peut donc pas être seulement pour le cas où il consentirait à se prononcer sur la question de l'existence de Pierre, tel que le stipule notre caractérisation de l'engagement illocutionnaire faible, qu'un locuteur qui effectue l'assertion "Pierre existe" serait tenu d'affirmer que Pierre existe. Il le fait d'ores et déjà en effectuant l'acte qu'il performe explicitement puisque ce dernier consiste précisément en cette affirmation d'existence. Quant à l'assertion de non-existence "Pierre n'existe pas", il est tout à fait illogique qu'elle engage, ne serait-ce que faiblement, à l'assertion "Pierre existe". De quelque côté qu'on envisage la chose, il serait en effet contradictoire qu'un locuteur affirme qu'une entité n'est pas et qu'il soit de ce fait tenu d'éventuellement affirmer que la même entité existe.

Le problème de la sorte apparemment posé par le principe # 5 disparaît tout à fait dès le moment où l'on conçoit qu'en fait il ne s'applique pas à ce type particulier d'actes de langage que sont les affirmations existentielles. La raison en est simplement que le contenu propositionnel de ces dernières n'est pas corrélatif à une référence et à une prédication. Il n'est en effet pas procédé à l'identification d'une entité dans cette sorte d'actes de langage; plus précisément, la locution référentielle qui y occupe la position de sujet grammatical n'exerce pas une fonction identificationnelle, n'est pas en occurrence référentielle. Ayant précisément pour objet l'acte propositionnel de

référence, le principe # 5 ne vaut évidemment pas pour les actes qui telles les affirmations existentielles ne comprennent pas un semblable acte de référence. Le principe # 5 d'engagement ne s'applique donc qu'aux seuls actes de langage standards.

Les cinq principes qui viennent d'être formulés régissent, selon nous, l'engagement illocutionnaire fort et faible aux actes de langage de la catégorie expressive. C'est eu égard à ces principes que nous chercherons dans le chapitre qui suit à précisément rendre compte de l'engagement psychologique dans le langage.

CHAPITRE CINQUIEME

QUELQUES THESES SUR L'ENGAGEMENT PSYCHOLOGIQUE LANGAGIER

Jusqu'à maintenant, nous avons, de façon essentielle, fait successivement valoir quatre points principaux: 1) la problématique de l'engagement psychologique dans les actes de langage peut être adéquatement traitée à partir de deux concepts mis en évidence dans la philosophie searlienne: ceux d'expression et d'engagement à avoir des états mentaux; 2) il s'avère avantageux, tant sur un plan logique que terminologique, de substituer à ces deux notions les concepts équivalents d'engagement fort et faible à avoir des états psychologiques; 3) ces deux concepts peuvent être caractérisés par les notions respectives d'engagement illocutionnaire fort et faible à un acte de type expressif; 4) il est possible de formuler cinq principes fondamentaux régissant l'engagement illocutionnaire à des actes expressifs.

La combinaison de ces quatre idées ouvre à une démarche théorique permettant de rendre compte de ce à quoi un locuteur consent psychologiquement en performant un acte de langage (standard) donné: à la lumière des principes primitifs d'engagement, ainsi que des principes plus complexes qui peuvent à partir d'eux être définis, peuvent

être déterminés les actes expressifs auxquels l'acte de langage performé par le locuteur engage fortement et faiblement; sont par le fait même identifiés les états psychologiques que le locuteur est engagé fortement et faiblement à avoir; se trouve de la sorte à être évalué, mesuré pourrait-on aussi dire, l'engagement mental que la performance (réussie et non-défectueuse) de cet acte de langage exige de l'énonciateur.

Si cette procédure d'analyse peut être individuellement menée pour des actes de langage donnés, il devrait également être possible en s'y appuyant de proposer, sur un plan plus général, un certain nombre de traits communs relatifs à l'engagement psychologique que nécessite la performance des actes de langage standards. C'est sous la forme de thèses que seront ici présentées ces généralisations. Chacune de ces thèses sera justifiée par un des principes ou une suite ordonnée de principes d'engagement qui ont été établis au chapitre précédent.

Il importe, avant de procéder, de préciser que notre objectif n'est pas et ne peut pas être de dégager toutes les thèses qui émanent des principes primitifs d'engagement. Car ces derniers ont une application géométrique illimitée. C'est-à-dire qu'ils valent tous les cinq pour tout acte de langage auquel, en vertu de l'un d'entre eux, engage un premier acte de langage. Ainsi par exemple, les actes A^1 , A^2 , A^3 , A^4 et A^5 auxquels un acte A^0 engage selon respectivement les principes #1, #2, #3, #4 et #5 tombent tous également sous le coup de ces mêmes principes et engagent donc eux-mêmes chacun (éventuellement) à cinq nouveaux actes pour lesquels valent encore les

principes d'engagement et ainsi de suite indéfiniment. Les différentes successions (possibles) de principes sont ainsi en nombre infini de même donc que les principes dérivés en rendant compte ainsi par conséquent que les thèses sur l'engagement psychologique langagier qui peuvent être tirées de ces principes complexes. Celles parmi cette infinité de thèses qui seront ici exposées, dont certaines portent précisément sur quelques-unes des régressions à l'infini dont il vient d'être question, sont celles qui, dans le cadre théorique constitué par la philosophie searlienne, apparaissent être les plus intéressantes.

Ces thèses peuvent assez naturellement être regroupées en différents ensembles distinctifs. C'est en vertu d'une argumentation identique que le bien-fondé de toutes les thèses de tel de ces ensembles peut être démontré. Se présente donc, quant au mode d'exposition du présent chapitre, l'alternative suivante: soit procéder à une seule démonstration globale eu égard à toutes les thèses d'un même ensemble en en retenant une comme cas-type et en stipulant que le développement qui y est consacré vaut mutatis mutandis pour les autres du même groupe; soit reprendre pour l'une après l'autre de ces thèses l'argumentation commune qui les sous-tend en faisant ressortir son application particulière à chacune. C'est, en dépit du caractère redondant que prendra notre texte conséquemment à ce choix, cette deuxième voie qui sera ici retenue. Il nous apparaît en effet préférable de fonder systématiquement les différentes thèses que nous voulons défendre quitte à tolérer quelques redites plutôt que de sacrifier la précision de la démonstration à l'élégance du propos. Nous chercherons par ailleurs

à donner au lecteur un point de vue d'ensemble sur les diverses questions traitées en introduisant fréquemment des tableaux récapitulatifs.

Il importe de faire une dernière remarque préliminaire. Elle a trait à la distinction entre l'acte expressif d'un état psychologique de croyance et l'acte assertif de la possession par le locuteur de ce même état de croyance dont il sera par la suite fait abondamment usage. Selon Searle, il n'est pas possible d'exprimer un état mental de croyance en anglais, et c'est visiblement également le cas en français, autrement qu'indirectement en affirmant qu'on le possède:

"Given the existing syntactical resources of English [the speakers] can only express a belief indirectly by asserting that they have it ..." (I-le, p. I-23)

Un acte expressif d'une croyance ne peut donc être performé que par l'intermédiaire d'un acte assertif de possession de la croyance. Ces deux actes de langage risquent ainsi d'être confondus: comment savoir si une assertion de possession d'un état de croyance ne consiste qu'en un acte assertif ou si elle ne sert pas plutôt à également performer l'acte expressif de cette même croyance? Pour les fins de notre recherche, il ne s'avère en fait indispensable que de pouvoir techniquement différencier ces actes expressif de croyance et assertif de possession de croyance. Nous adopterons à ce propos les conventions suivantes. "Je crois que ..." sera considéré comme étant un acte expressif ayant pour objet un état psychologique de croyance alors que "J'ai la croyance que ..." sera reconnu être un acte assertif de possession

par le locuteur d'un état de croyance. Ces actes seront respectivement symbolisés par: $E / Cr (P)$ et $\neg[A \text{ de } Cr (P)]$. La négation propositionnelle - $E / Cr (\sim P)$ - et la dénégation illocutionnaire - $\neg E / Cr (P)$ - de l'expressif d'une croyance seront: "Je ne crois pas que ..." et "Je n'exprime pas la croyance que ...". La négation propositionnelle - $\neg[\sim A \text{ de } Cr (P)]$ - et la dénégation illocutionnaire - $\neg \neg[A \text{ de } Cr (P)]$ - de l'assertif de possession d'une croyance seront: "Je n'ai pas la croyance que ..." et "Je n'affirme pas que j'ai la croyance que ...".

Exposons maintenant les plus importantes thèses sur l'engagement psychologique dans les actes de langage qui peuvent être construites à partir des considérations jusqu'ici présentées.

La première ne fait à la vérité que reprendre la position maintes fois clairement exprimée dans la philosophie searlienne au sujet de l'expression concomitante à la performance d'un acte de langage de l'état mental afférent à sa condition de sincérité:

THESE A: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST EN-
GAGE FORTEMENT A AVOIR L'ETAT PSYCHOLOGIQUE CONSTITUANT
LA CONDITION DE SINCERITE DE L'ACTE

Cette idée sera ici considérée, dans une perspective différente de celle dans laquelle Searle et Vanderveken l'introduisent, comme dénotant une dimension fondamentale de l'engagement mental que les locuteurs doivent consentir à l'occasion de leur performance d'actes de langage.

La thèse A se dégage immédiatement du principe #1 d'engagement illocutionnaire. Si, en effet, comme il est dans ce principe spécifié, un acte de langage engage fortement à l'acte expressif de l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité, il suit, l'engagement fort du locuteur à avoir un état mental étant justement caractérisé par un tel engagement illocutionnaire fort, que sa performance de l'acte a pour résultat que le locuteur est fortement engagé à avoir cet état psychologique. Parce que donc, par exemple, un acte de promesse engage fortement à l'acte expressif de l'état d'intention ayant le même contenu de représentation que l'acte, un locuteur en le performant contracte un engagement fort à avoir cette intention.

Tout comme le principe #1, et également parce que tous les actes de langage standards ont une condition de sincérité, la thèse A sur l'engagement psychologique a (en ce qui concerne ce genre d'actes) une portée universelle. C'est-à-dire qu'elle vaut pour tous les actes de langage standards.

Par ailleurs, quatre des cinq différentes catégories d'actes de la taxonomie illocutionnaire searlienne ayant pour condition(s) générale(s) de sincérité un (ou des) état(s) psychologique(s) spécifique(s), la thèse A peut recevoir eu égard à chacun de ces quatre types d'actes une formulation particulière qui précise l'état psychologique à la possession duquel leur performance engage fortement le locuteur. Quant aux actes de la cinquième et dernière catégorie, les expressifs, il est quand même possible, bien qu'ils n'aient pas pour condition de sincérité un état mental déterminé, de spécifier, comme pour le principe #1, la façon dont la thèse A s'y applique. Voici, sous la forme

d'un tableau, les différentes formulations qu'on peut donner à la thèse A sur l'engagement psychologique selon qu'est considéré l'un ou l'autre type de la taxonomie illocutionnaire.

En performant un acte de langage

- Assertif , un locuteur est engagé fortement à avoir la croyance en l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel
- Commissif , un locuteur est engagé fortement à avoir l'intention d'effectuer l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Directif , un locuteur est engagé fortement à avoir le désir que l'allocataire effectue l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Déclaratif , un locuteur est engagé fortement à avoir la croyance et le désir de rendre existant, par le fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel
- Expressif , un locuteur est engagé fortement à avoir l'état psychologique faisant l'objet de son but illocutionnaire

Aucune des autres thèses sur l'engagement psychologique dans le langage qui seront à partir d'ici proposées n'est nommément formulée par Searle et Vanderveken. Dans la mesure où elles émanent des principes d'engagement illocutionnaire établis en conformité avec la philosophie searlienne, elles en constituent toutefois autant de

prolongements cohérents.

La première est celle-ci:

THESE B: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST EN-
GAGE FAIBLEMENT A AVOIR LA CROYANCE EN L'ETAT DE CHO-
SES CONSTITUANT LA CONDITION PREPARATOIRE DE L'ACTE

Le principe #3 d'engagement illocutionnaire stipule qu'un acte de langage $F(P)$ engage faiblement à l'acte assertif de l'état de choses constituant sa condition préparatoire. Cette assertion $\vdash(B)$ ne se distingue pas essentiellement des autres actes de langage. Aussi tombe-t-elle elle-même sous le coup des principes d'engagement illocutionnaire, y compris donc du principe #1. Par conséquent, elle engage fortement à l'acte expressif de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité, à savoir la croyance en l'état de choses correspondant à la proposition qu'elle a pour contenu de représentation: l'acte expressif $E / Cr(B)$. Par exemple, l'acte assertif "Je suis capable de venir" auquel, en vertu du principe #3, engage faiblement la promesse "Je viendrai" engage fortement, de par le principe #1, à l'acte expressif "Je crois que je suis capable de venir".

Ainsi, les principes #3 et #1 se combinent pour donner une chaîne d'engagements symbolisable par la formule suivante:

$$\frac{F(P) \triangleright_f \vdash(B)}{\Sigma = B \quad \Psi = Cr(B)} \triangleright F \quad E / Cr(B)$$

Puisque la relation d'engagement illocutionnaire est transitive, si ainsi $F(P)$ engage à $\vdash(B)$ et $\vdash(B)$ à $E / Cr(B)$, il suit que

$F(P)$ engage également à $E / Cr(B)$. Parce que, pour poursuivre avec le même exemple, l'acte assertif "Je suis capable de venir" auquel elle engage y engage la promesse "Je viendrai" engage également à l'expressif "Je crois que je suis capable de venir".

Cet engagement par transitivité ne peut être que faible. Il comporte en effet un engagement constitutif qui n'est pas fort: celui de $F(P)$ à $\vdash(B)$. Or, tel que nous en avons précédemment convenu, il suffit pour qu'une chaîne d'engagements soit globalement faible qu'un seul des engagements qu'elle comprend soit faible. Si donc $F(P) \triangleright_f \vdash(B)$ et $\vdash(B) \triangleright_F E / Cr(B)$, alors $F(P) \triangleright_f E / Cr(B)$. Le locuteur qui accomplit la promesse "Je viendrai" n'effectue par le fait même pas l'acte expressif de la croyance qu'il a la capacité de venir; ce n'est qu'éventuellement qu'il devra ce faire plutôt que non. On peut encore se convaincre que l'engagement de $F(P)$ à $E / Cr(B)$ est bel et bien faible en considérant que $F(P)$ est incompatible avec la négation propositionnelle $E / Cr(\sim B)$ mais absolument pas avec la dénégation illocutionnaire $\neg E / Cr(B)$: accomplissant la promesse "Je viendrai" qui engage faiblement à l'acte expressif de la croyance qu'il est capable de venir: "Je crois que je suis capable de venir", un locuteur ne peut pas dans le même contexte d'énonciation performer l'acte expressif de la croyance contraire: "Je crois que je ne suis pas capable de venir"; il lui est par contre tout à fait possible d'indiquer explicitement qu'il ne performe pas l'acte expressif de la croyance en sa capacité de venir, d'effectuer donc la dénégation "Je n'exprime pas la croyance que je suis capable de venir".

Comme l'engagement global de F (P) à E / Cr (B) est constitué d'engagements élémentaires sur lesquels portent les principes primaires #3 et #1, il est possible d'en rendre compte en formulant un principe complexe d'engagement à partir de ces principes simples. Suivant ces derniers, un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif de l'état de choses constituant sa condition préparatoire (principe #3) et cette assertion engage à l'acte expressif de la croyance en son propre contenu (principe #1). Suit, par transitivité, le principe suivant:

PRINCIPE #3-1: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE EXPRESSIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EX-PRIMER LA CROYANCE EN L'ETAT DE CHOSES CONSTITUANT LA CONDITION PREPARATOIRE DE AL

Parce que c'est d'abord le cas pour le principe #3, en raison du fait que les cinq catégories de la taxonomie illocutionnaire ont une condition préparatoire particulière, il est possible pour chacun des types d'actes de langage de spécifier la teneur du principe complexe d'engagement #3-1. Le tableau qui suit présente ses différentes formulations possibles selon qu'il s'applique à l'une ou l'autre catégorie de la performance langagière.

. Assertifs:

Un acte de langage assertif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur a des raisons pour la vérité du contenu propositionnel de AL.

. Commissifs:

Un acte de langage commissif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur est capable d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL.

. Directifs:

Un acte de langage directif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'allocataire est capable d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL.

. Déclaratifs:

Un acte de langage déclaratif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur a le pouvoir ou l'autorité pour rendre existant, du fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL.

. Expressifs:

Un acte de langage expressif AL^{*} engage faiblement (généralement) à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL est actualisé dans le monde de l'énonciation.

* A l'exception des actes expressifs de croyance et de désir.

Puisque, ainsi que Searle et Vanderveken le conçoivent, les actes expressifs des états mentaux de croyance et de désir n'ont pas de condition préparatoire, le principe #3-1, comme d'abord le principe #3, ne s'applique pas (au moins) à ces deux expressifs. Mis à part ces cas d'exception, le principe #3-1 a, eu égard aux actes de langage standards, une portée universelle.

De ce principe complexe d'engagement illocutionnaire peut par ailleurs être dégagée notre thèse B sur l'engagement psychologique langagier. Si, tel que le stipule le principe #3-1, un acte de langage engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance en l'état de choses constituant sa condition préparatoire, sa performance, étant admis que l'engagement faible à avoir un état mental est réductible à un tel engagement illocutionnaire faible à un expressif, engage faiblement le locuteur à avoir cette même croyance.

Comme le principe d'engagement qui la fonde, cette thèse, qui vaut pour tous les actes de langage standards sauf (au moins) les expressifs des états de croyance et de désir, peut recevoir une formulation spécifique eu égard aux différents types d'actes de langage:

En performant un acte de langage

- Assertif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il a des raisons pour la vérité de son contenu propositionnel
- Commissif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il est capable d'effectuer l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Directif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance que l'allocataire est capable d'effectuer l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Déclaratif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il a le pouvoir ou l'autorité pour rendre existant, du fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel
- Expressif , (généralement), un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance que l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel est actualisé dans le monde de l'énonciation

La teneur essentielle du développement qui vient d'être mené au sujet de l'enchaînement des principes primitifs d'engagement #3-#1 en vertu duquel est proposée la thèse B vaut également pour les successions ordonnées des principes #4-#1 et #5-#1. Deux nouvelles thèses sur l'engagement psychologique langagier peuvent ainsi être mises en évidence:

THESE C: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR LA CROYANCE EN L'ETAT DE CHOSES CORRESPONDANT A LA PROPOSITION QUI EST UNE PRESUPPOSITION PROPOSITIONNELLE DE L'ACTE

THESE D: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR LA CROYANCE EN L'EXISTENCE DE L'ENTITE A LAQUELLE IL EST FAIT REFERENCE DANS L'ACTE

Tout comme le principe #5 eu égard au principe #4, la thèse D ne consiste qu'en une spécification, pour une présupposition propositionnelle particulière du fait qu'elle soit commune à la totalité des actes de langage, de la thèse C. Elles seront malgré tout ici tour à tour justifiées.

En vertu du principe #4 d'engagement illocutionnaire, un acte de langage F (P) ayant la présupposition propositionnelle (C) engage faiblement à l'acte assertif $\rightarrow(C)$ de l'état de choses correspondant à cette proposition. Pour sa part, cet acte assertif engage fortement, de par le principe #1, à l'acte expressif de l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité, c'est-à-dire la croyance en l'état de choses représenté par la proposition qu'il a pour contenu, à savoir l'acte E / Cr (C). A titre d'exemple, l'assertion "Jean fumait" à laquelle, suivant le principe #4, engage faiblement l'acte "Jean a cessé de fumer" engage elle-même fortement, selon le principe #1, à l'expressif "Je crois que Jean fumait".

La jonction des principes #4 et #1 donnent ainsi lieu à une chaîne d'engagements dont la représentation symbolique est:

$$\frac{F(P) \triangleright f \quad \vdash(C)}{\sigma = (C) \qquad \Psi = Cr(C)}$$

$F(P)$ engageant à $\vdash(C)$ et $\vdash(C)$ à $E / Cr(C)$, $F(P)$ engage conséquemment, en raison de la transitivité de la relation d'engagement, à $E / Cr(C)$. Ainsi, du fait qu'il engage à l'assertion "Jean fumait" et que cette dernière engage à l'expressif "Je crois que Jean fumait", il en va également de même pour l'acte assertif "Jean a cessé de fumer".

Cet engagement fait l'objet d'un principe complexe qu'il est possible de formuler en dérivation des principes primitifs #4 et #1 stipulant qu'un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif de l'état de choses correspondant à la proposition qui en est une présupposition propositionnelle (principe #4) et que cette assertion engage à l'acte expressif de la croyance en ce même état de choses (principe #1). Un nouveau principe complexe découle transitivement de ces deux principes élémentaires:

PRINCIPE # 4-1: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE EXPRESSIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EXPRIMER LA CROYANCE EN L'ETAT DE CHOSES CORRESPONDANT A LA PROPOSITION QUI EST UNE PRESUPPOSITION PROPOSITIONNELLE DE AL

Tel que précisé dans ce principe, c'est faiblement qu'un acte de langage $F(P)$ engage à un acte $E / Cr(C)$. La raison en est qu'un des

engagements constitutifs de cet engagement global est faible; il en va conséquemment de même pour l'engagement global. Symboliquement: si $F(P) \triangleright_f \vdash(C)$ et $\vdash(C) \triangleright_F E / Cr(C)$, alors $F(P) \triangleright_f E / Cr(C)$. Par exemple, le locuteur qui accomplit l'acte "Jean a cessé de fumer" ne performe pas de ce fait explicitement l'acte expressif "Je crois que Jean fumait"; il est néanmoins tenu le cas échéant de performer cet acte expressif.

L'acte $F(P)$ n'engageant de la sorte que faiblement à l'acte $E / Cr(C)$, il devrait s'avérer incompatible avec la négation propositionnelle $E / Cr(\sim C)$ tout en étant parfaitement compatible avec la dénégation illocutionnaire $\neg E / Cr(C)$. Il en est effectivement ainsi: soit de nouveau l'acte de langage "Jean a cessé de fumer" qui engage à l'expressif "Je crois que Jean fumait"; il est incompatible avec la négation propositionnelle de cet expressif mais pas du tout avec sa dénégation illocutionnaire. Un locuteur qui affirme que Jean a cessé de fumer alors qu'il ne peut pas dans le même contexte d'énonciation performer l'acte expressif "Je ne crois pas que Jean fumait" peut par contre fort bien accomplir la dénégation "Je n'exprime pas la croyance que Jean fumait".

Dans la mesure où, comme nous l'avons proposé, la notion d'engagement faible à un état mental se caractérise par celle d'engagement illocutionnaire faible à un acte de la catégorie expressive, la thèse C sur l'engagement psychologique dans le langage émane du principe complexe #4-1: parce qu'un acte de langage engage faiblement à l'acte expressif de cet état mental, un locuteur qui le performe est ipso

facto faiblement engagé à la croyance en l'état de choses correspondant à la proposition qui en est une présupposition propositionnelle.

Cette thèse vaut pour toutes les présuppositions propositionnelles possibles de l'activité langagièr; elle est par ailleurs susceptible d'être spécifiée eu égard à une présupposition de ce genre qui est commune à tous les actes de langage standards: la proposition qu'existe l'entité à laquelle il y est fait référence.

Déjà, l'engagement illocutionnaire afférent à cette présupposition spéciale a fait l'objet d'un principe distinct de celui portant sur les autres présuppositions propositionnelles moins remarquables. En vertu de ce principe #5, un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif de l'existence de l'entité à laquelle il est fait référence à l'occasion de la performance de l'acte. Comme tous les autres actes, cette assertion a une condition de sincérité: l'état psychologique de croyance en l'existence de l'objet référé; suivant le principe #1, elle engage fortement à l'acte expressif de cet état mental. A titre d'exemple, l'assertion "Jean existe" à laquelle engage faiblement l'acte de langage "Jean fume beaucoup" engage elle-même fortement à l'acte expressif "Je crois que Jean existe".

Ainsi joints l'un à l'autre, les principes #5 et #1 donnent lieu à la chaîne d'engagements suivante:

$$\frac{F(P) \quad \triangleright_f \quad \vdash(D)}{\sigma\sigma = (D) \quad \quad \psi = Cr(D)} \triangleright_F E / Cr(D)$$

La relation d'engagement est transitive. Si donc $F(P)$ engage à

$\vdash(D)$ et $\vdash(D)$ à E / Cr (D), il suit que F (P) engage également à E / Cr (D). Du fait, encore à titre d'exemple, que l'acte assertif "Jean existe" auquel il engage engage à l'expressif "Je crois que Jean existe" il en va de même pour l'acte "Jean fume beaucoup".

Un des engagements prenant part à cet engagement par transitivité est faible; pour cette raison c'est aussi faiblement qu'un acte F (P) engage à un acte E / Cr (D): si $F(P) \triangleright_f \vdash(D)$ et $\vdash(D) \triangleright F E / Cr(D)$, alors $F(P) \triangleright_f E / Cr(D)$. Par exemple, l'acte de langage "Jean fume beaucoup" n'implique pas la performance effective de l'expressif "Je crois que Jean existe". Le locuteur qui affirme que Jean fume beaucoup est cependant tenu d'éventuellement exprimer sa croyance en l'existence de Jean.

Cet engagement illocutionnaire faible résultant de la combinaison de principes primitifs peut être explicité dans un principe complexe. Un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif de l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence - la proposition à laquelle correspond cet état de choses étant une présupposition propositionnelle de l'acte - (principe #5); cette assertion engage elle-même à l'acte expressif de la croyance en son contenu propositionnel (principe #1). En conséquence de quoi peut être par transitivité établi le principe suivant:

PRINCIPE #5-1: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE EXPRESSIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EX-PRIMER LA CROYANCE EN L'EXISTENCE DE L'ENTITE A LAQUELLE IL EST FAIT REFERENCE DANS AL

L'engagement par transitivité dont il est ici question est bel et bien faible: un acte F (P) se révèle être incompatible avec la négation propositionnelle de l'acte E / Cr (D) auquel il engage sans par ailleurs être ainsi incompatible avec sa dénégation illocutionnaire. Soit, pour reprendre le même exemple, l'acte "Jean fume beaucoup" qui, selon le principe ci-haut formulé, engage à l'expressif "Je crois que Jean existe"; un locuteur qui fait cette assertion ne peut pas dans le même contexte d'énonciation performer l'acte "Je crois que Jean n'existe pas" alors qu'il peut fort bien accomplir l'acte "Je n'exprime pas la croyance que Jean existe".

La thèse D sur l'investissement psychologique langagière découle du principe complexe d'engagement #5-1: un acte de langage engageant faiblement à l'acte expressif de la croyance en l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence, sa performance engage faiblement l'énonciateur à avoir cette croyance.

Les quatre thèses dont la démonstration vient d'être menée constituent l'assise fondamentale de l'engagement psychologique dans l'activité langagière. Aussi est-il indiqué d'en présenter une récapitulation complète:

A un premier niveau pourrait-on dire, la performance d'un acte de langage engage le locuteur...

- fortement à avoir l'état psychologique constituant sa condition de sincérité; et
- faiblement à avoir
 - la croyance en l'état de choses constituant sa condition préparatoire,
 - la croyance en l'état de choses correspondant à la proposition qui en est une présupposition propositionnelle,
 - la croyance en l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence

Il est, sur des plans subséquents, d'autres thèses sur l'engagement psychologique langagier qui sont à formuler. Certaines ont trait aux états mentaux auxquels en performant un acte de langage un locuteur est en un premier temps engagé. Dans sa formulation générale, c'est-à-dire sans que soit spécifié l'état psychologique concerné, la première des thèses de cette sorte a la teneur suivante:

THESE E: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE QUI L'ENGAGE (FORTEMENT OU FAIBLEMENT) A AVOIR UN ETAT PSYCHOLOGIQUE E, UN LOCUTEUR EST PAR LE FAIT MEME ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR LA CROYANCE QU'IL POSSEDE CET ETAT E

Cette thèse vaut pour les quatre états psychologiques qui sont identifiés dans les thèses A, B, C et D. Nous allons le démontrer tour à tour pour chacun d'entre eux en commençant par l'état mental

constituant la condition de sincérité de la performance langagièrre.

Le principe #2 d'engagement illocutionnaire stipule qu'un acte de langage F (P) engage faiblement à l'acte assertif de la possession par le locuteur de l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité: l'acte $\vdash [A \text{ de } S (P^*)]$. Cette dernière assertion, comme tous les autres actes de langage, engage par ailleurs elle-même fortement, en vertu du principe #1 d'engagement, à l'acte expressif de l'état psychologique constituant sa propre condition de sincérité, à savoir, puisqu'elle appartient à la catégorie des assertifs et que les actes de ce type ont pour condition de sincérité cet état mental spécifique, la croyance en l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel, c'est-à-dire que le locuteur possède l'état psychologique constituant la condition de sincérité de l'acte F (P). Par exemple, l'acte assertif "J'ai l'intention de venir" auquel engage, suivant le principe #2, la promesse "Je viendrai" engage, de par le principe #1, à l'acte expressif "Je crois que j'ai l'intention de venir".

S'établit ainsi la chaîne suivante d'engagements:

$$\frac{F (P)}{\psi = S (P^*)} \Rightarrow f \frac{\vdash [A \text{ de } S (P^*)]}{\psi = Cr [A \text{ de } S (P^*)]} \Rightarrow F E / Cr [A \text{ de } S (P^*)]$$

Si de la sorte F (P) engage à $\vdash [A \text{ de } S (P^*)]$ et $\vdash [A \text{ de } S (P^*)]$ à E / Cr [A de S (P*)], il suit, en vertu de la nature transitive de la relation d'engagement, que F (P) engage également à E / Cr [A de S (P*)]. Parce que, pour ce qui est de notre exemple, l'acte assertif "J'ai l'intention de venir" auquel engage la promesse

"Je viendrai" engage à l'acte expressif "Je crois que j'ai l'intention de venir", l'acte de promesse engage également lui-même à ce même expressif.

Cet engagement par transitivité est faible: un des engagements qui en forment la trame, celui de l'acte F (P) à l'assertion $\vdash [A \text{ de } S (P^*)]$, est lui-même faible; or, tel que nous l'avons posé, il est exigé pour qu'un engagement par transitivité soit fort que le soient d'abord également tous ses engagements constituants. Si donc $F (P) \triangleright_f \vdash [A \text{ de } S (P^*)]$ et $\vdash [A \text{ de } S (P^*)] \triangleright_F E / Cr [A \text{ de } S (P^*)]$, alors $F (P) \triangleright_f E / Cr [A \text{ de } S (P^*)]$. La promesse "Je viendrai" n'implique ainsi pas la performance effective de l'acte "Je crois que j'ai l'intention de venir"; son accomplissement met toutefois le locuteur dans une position où il devra, si l'occasion se présente qu'il décide de le faire ou non, performer explicitement cet acte expressif de la croyance qu'il a l'intention de venir.

L'engagement illocutionnaire global formé des engagements dont rendent compte les principes primitifs #2 et #1 peut être explicité dans un principe complexe dérivé de ces deux principes de base. En vertu de ceux-ci un acte de langage engage à l'acte assertif de la possession par le locuteur de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité (principe #2) et cet acte d'assertion engage à l'expressif de la croyance en cet état de choses (principe #1). Il est à la suite possible d'établir par transitivité le principe complexe d'engagement suivant:

PRINCIPE #2-1: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE
 EXPRESSIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EX-
 PRIMER LA CROYANCE QUE L'ENONCIATEUR POSSEDE
 L'ETAT PSYCHOLOGIQUE CONSTITUANT LA CONDITION DE
 SINCERITE DE AL

L'engagement par transitivité faisant l'objet de ce principe est faible. Il est possible de le constater en considérant qu'un acte de langage F (P) engageant à un acte E / Cr [A de S (P*)] est incompatible avec sa négation propositionnelle E / Cr [\sim A de S (P*)] mais compatible avec sa dénégation illocutionnaire \neg E / Cr [A de S (P*)]. Un locuteur qui fait la promesse "Je viendrai" ne peut en aucun cas dans le même contexte d'énonciation performer l'acte expressif "Je crois que je n'ai pas l'intention de venir" alors qu'il lui est loisible de performer la dénégation expressive "Je n'exprime pas la croyance que j'ai l'intention de venir".

La teneur du principe complexe d'engagement #2-1 peut être particularisée pour chacune des catégories de la taxonomie illocutionnaire. Voici un tableau de diverses formulations possibles qu'il est ainsi possible de lui donner ainsi que des formules symboliques par lesquelles on peut les représenter.

• <u>Assertifs:</u>	$\vdash (P) \triangleright f \quad E / Cr [A de Cr (P)]$
	Un acte de langage assertif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur possède la croyance en l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL
• <u>Commissifs:</u>	$\perp (P) \triangleright f \quad E / Cr [A de I (P)]$
	Un acte de langage commissif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur possède l'intention d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL
• <u>Directifs:</u>	$! (P) \triangleright f \quad E / Cr [A de D (P)]$
	Un acte de langage directif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur possède le désir que l'allocutaire effectue l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL
• <u>Déclaratifs:</u>	$\tau (P) \triangleright f \quad E / Cr [A de Cr (Q)] . E / Cr [A de D (Q)]$
	Un acte de langage déclaratif AL engage faiblement aux expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer les croyances que l'énonciateur possède la croyance et le désir de rendre existant, par le fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL
• <u>Expressifs:</u>	$E / S (P) \triangleright f \quad E / Cr [A de S (P)]$
	Un acte de langage expressif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur possède l'état psychologique faisant l'objet de AL

Du principe complexe d'engagement #2-1 peut être dégagée une considération relative à l'engagement psychologique langagier qui n'est en fait qu'une spécification, eu égard à la condition de sincérité de la performance des actes de langage, de la thèse E:

THESE E-A: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST
ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR LA CROYANCE QU'IL POSSEDE
L'ETAT PSYCHOLOGIQUE CONSTITUANT LA CONDITION DE
SINCERITE DE L'ACTE

Cette thèse, tout comme le principe d'engagement qui la soutient, peut recevoir une formulation spécifique selon qu'elle s'applique à l'un ou l'autre type de la taxonomie illocutionnaire:

En performant un acte de langage

- Assertif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il possède la croyance en l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel
- Commissif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il possède l'intention d'effectuer l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Directif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il possède le désir que l'allocataire effectue l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Déclaratif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il possède la croyance et le désir de rendre existant, par le fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel
- Expressif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il possède l'état psychologique faisant l'objet de son but illocutionnaire

La thèse E s'applique par ailleurs également eu égard à l'état psychologique de croyance en l'état de choses constituant la condition préparatoire d'un acte de langage auquel performant cet acte un locuteur est engagé.

En vertu du principe #3 d'engagement illocutionnaire, un acte de langage F (P) engage faiblement à l'acte assertif $\neg(B)$ de l'état de choses constituant sa condition préparatoire. Cette assertion engage faiblement quant à elle, de par le principe #2, à l'(autre) acte assertif $\neg[A \text{ de } Cr(B)]$ de la possession par le locuteur de l'état mental afférent à la condition de sincérité de la première assertion, c'est-à-dire la croyance en l'état de choses constituant la condition préparatoire de l'acte F (P). Cette seconde assertion $\neg[A \text{ de } Cr(B)]$ a sa propre condition de sincérité; suivant le principe #1, elle engage fortement à l'acte expressif de l'état psychologique en lequel consiste cette condition de sincérité: l'expressif E / Cr [A de Cr (B)] de la croyance que l'énonciateur possède l'état psychologique de croyance en l'état de choses constituant la condition préparatoire de l'acte F (P). Par exemple, la promesse "Je viendrai" engage faiblement à l'assertion "Je suis capable de venir" qui engage faiblement à l'assertion "J'ai la croyance que je suis capable de venir" qui elle-même engage fortement à l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que je suis capable de venir".

Les principes #3, #2 et #1 se combinent ainsi l'un à l'autre (dans cet ordre précis) pour donner la chaîne d'engagements suivante:

$$\frac{\underline{F(P)} \triangleright f \quad \frac{\neg(B)}{\Sigma = B} \quad \Psi = Cr(B)}{\triangleright f \quad \frac{\neg[A \text{ de } Cr(B)]}{\Psi = Cr[A \text{ de } Cr(B)]}} \triangleright F E / Cr [A \text{ de } Cr(B)]$$

La relation d'engagement illocutionnaire est transitive. Conséquemment, si F (P) engage à $\neg(B)$, $\neg(B)$ à $\neg[A \text{ de } Cr(B)]$ et $\neg[A \text{ de } Cr(B)]$ à E / Cr [A de Cr (B)], alors F (P) engage à

$E / Cr [A de Cr (B)]$. (Il engage aussi, préalablement, à $\vdash [A de Cr (B)]$; comme cet acte n'appartient pas à la catégorie expressive, cet engagement par transitivité ne nous est pas en lui-même, pour le moment du moins, d'un très grand intérêt). Parce que, pour reprendre notre exemple de tantôt, la promesse "Je viendrai" engage à l'assertion "Je suis capable de venir", que cette dernière engage à l'assertion "J'ai la croyance que je suis capable de venir" et que ce dernier acte engage à l'expressif de la croyance en son propre contenu, il en va de même pour la promesse "Je viendrai": elle engage à l'acte expressif "Je crois que j'ai la croyance que je suis capable de venir".

Du fait que deux de ses engagements constitutifs soient faibles, cet engagement par transitivité est lui-même également faible: si $F (P) \triangleright_f \vdash (B)$, $\vdash (B) \triangleright_f \vdash [A de Cr (B)]$ et $\vdash [A de Cr (B)] \triangleright_F E / Cr [A de Cr (B)]$, alors $F (P) \triangleright_f E / Cr [A de Cr (B)]$. Le locuteur qui fait la promesse "Je viendrai" n'accomplit par le fait même pas l'acte expressif de la croyance qu'il a la croyance en sa capacité de venir; il ne peut cependant éventuellement que performer l'acte expressif de cet état psychologique.

Il est possible de vérifier que l'engagement d'un acte de langage à l'acte expressif de la croyance qu'il possède l'état mental de croyance en l'état de choses constituant la condition préparatoire de l'acte est bel et bien faible en mettant en évidence que l'acte de langage est incompatible avec la négation propositionnelle de l'expressif sans du tout l'être avec sa dénégation illocutionnaire: ainsi,

l'acte "Je crois que je n'ai pas la croyance que je suis capable de venir" ne peut pas être performé dans le même contexte d'énonciation que la promesse "Je viendrai" alors que cela est possible pour l'acte de dénégation "Je n'exprime pas la croyance que j'ai la croyance que je suis capable de venir".

Il est tout à fait possible de rendre compte de l'engagement d'un acte de langage F (P) à un acte expressif E / Cr [A de Cr (B)] dans un principe complexe dérivé des principes primitifs constituant la trame de cet engagement global. Un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif de l'état de choses qui est sa condition préparatoire (principe #3). Cette assertion engage elle-même faiblement au second acte assertif de la possession par le locuteur de l'état psychologique constituant la condition de sincérité de la première assertion, à savoir la croyance en l'état de choses correspondant à son propre contenu (principe #2). Cette deuxième assertion engage pour sa part à l'acte expressif de la croyance en ce même état de choses (principe #1). Découle par transitivité de cet enchaînement le principe complexe suivant:

PRINCIPE #3-2-1: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE EXPRESSIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EX-PRIMER LA CROYANCE QUE L'ENONCIATEUR POSSEDE LA CROYANCE EN L'ETAT DE CHOSES CONSTITUANT LA CONDITION PREPARATOIRE DE AL

Ce principe complexe, ne valant par ailleurs pas pour (au moins) les actes expressifs des états de croyance et de désir, peut être

particularisé eu égard aux différents types de la taxonomie illocutionnaire. Le tableau qui suit énumère ses diverses formulations possibles.

- Assertifs:

Un acte de langage assertif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur possède la croyance qu'il a des raisons pour la vérité du contenu propositionnel de AL

- Commissifs:

Un acte de langage commissif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur possède la croyance qu'il est capable d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL

- Directifs:

Un acte de langage directif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur possède la croyance que l'allocataire est capable d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL

- Déclaratifs:

Un acte de langage déclaratif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur possède la croyance qu'il a le pouvoir ou l'autorité pour rendre existant, du fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL

- Expressifs:

Un acte de langage expressif AL engage faiblement à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer la croyance que l'énonciateur possède la croyance que l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL est actualisé dans le monde de l'énonciation

* A l'exception des actes expressifs de croyance et de désir.

Si, comme le pose le principe complexe #3-2-1 d'engagement illocutionnaire, un acte de langage engage faiblement à l'acte expressif de la croyance que le locuteur possède l'état psychologique de croyance en l'état de choses qui en est une condition préparatoire, la thèse E sur l'engagement psychologique langagier s'applique de façon particulière eu égard à cette condition de la performance des actes de langage. Il convient ainsi de la reformuler, relativement à son application de ce type de condition, de la manière suivante:

THESE E-B: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST
ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR LA CROYANCE QU'IL POSSEDE
LA CROYANCE EN L'ETAT DE CHOSES CONSTITUANT LA CON-
DITION PREPARATOIRE DE L'ACTE

Cette thèse a une formulation spécifique eu égard à chacun des types de la taxonomie illocutionnaire:

En performant un acte de langage

- Assertif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il possède la croyance qu'il a des raisons pour la vérité de son contenu propositionnel
- Commissif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il possède la croyance qu'il est capable d'effectuer l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Directif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il possède la croyance que l'allocutaire est capable d'effectuer l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Déclaratif , un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il possède la croyance qu'il a le pouvoir ou l'autorité pour rendre existant, du fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel
- Expressif , (généralement) un locuteur est engagé faiblement à avoir la croyance qu'il possède la croyance que l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel est actualisé dans le monde de l'énonciation

Si elle s'applique ainsi relativement à la présupposition illocutionnaire d'un acte de langage, la thèse E vaut également eu égard à ses possibles présuppositions propositionnelles.

Suivant le principe #4 d'engagement, un acte de langage F (P) engage faiblement à l'acte assertif de l'état de choses correspondant à

la proposition qui en est une présupposition propositionnelle. Quant à elle, cette assertion $\vdash(C)$, en vertu du principe #2, engage faiblement à la seconde assertion $\vdash[A \text{ de } Cr(C)]$ de la possession par le locuteur de l'état psychologique afférent à la condition de sincérité de $\vdash(C)$: la croyance en l'état de choses correspondant à la proposition qui est une présupposition propositionnelle de $F(P)$. Suivant le principe #1 d'engagement, cette assertion $\vdash[A \text{ de } Cr(C)]$ engage fortement à l'acte expressif de l'état psychologique constituant sa propre condition de sincérité, l'acte $E / Cr[A \text{ de } Cr(C)]$. Ainsi, par exemple, l'acte de langage "Jean a cessé de fumer" engage faiblement à l'acte assertif "Jean fumait"; cette assertion engage faiblement à l'acte assertif "J'ai la croyance que Jean fumait" et ce dernier acte engage lui-même fortement à l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que Jean fumait".

Une chaîne d'engagements régie par les principes #4, #2 et #1 est de la sorte constituée; sa représentation symbolique est:

$$\frac{F(P) \quad \triangleright_f \quad \vdash(C)}{\sigma = (C)} \quad \frac{\psi = Cr(C)}{\psi = Cr[A \text{ de } Cr(C)]} \quad \triangleright F E / Cr[A \text{ de } Cr(C)]$$

Comme la relation d'engagement est transitive, il suit des engagements de $F(P)$ à $\vdash(C)$, de $\vdash(C)$ à $\vdash[A \text{ de } Cr(C)]$ et de $\vdash[A \text{ de } Cr(C)]$ à $E / Cr[A \text{ de } Cr(C)]$ que $F(P)$ engage à $E / Cr[A \text{ de } Cr(C)]$ - et aussi plus immédiatement à $\vdash[A \text{ de } Cr(C)]$. Parce que donc l'acte "Jean a cessé de fumer" engage à l'assertion "Jean fumait", que cette dernière engage à l'assertion "J'ai la croyance que Jean fumait", et que cet acte assertif engage à l'acte expressif

"Je crois que j'ai la croyance que Jean fumait", l'acte "Jean a cessé de fumer" engage lui aussi à cet acte expressif "Je crois que j'ai la croyance que Jean fumait".

Cet engagement est faible. Deux de ses engagements constitutifs sont en effet eux-mêmes faibles. Si $F(P) \triangleright_f \vdash(C)$, $\vdash(C) \triangleright_f \vdash[A \text{ de Cr } (C)]$ et $\vdash[A \text{ de Cr } (C)] \triangleright_F E / Cr [A \text{ de Cr } (C)]$, alors $F(P) \triangleright_f E / Cr [A \text{ de Cr } (C)]$. La performance de l'acte "Jean a cessé de fumer" n'implique pas l'accomplissement effectif de l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que Jean fumait"; elle met cependant l'énonciateur dans une position où il ne peut éventuellement faire autrement que performer cet acte expressif.

L'acte $F(P)$ devrait ainsi être incompatible avec la négation propositionnelle $E / Cr [\sim A \text{ de Cr } (C)]$ de l'expressif $E / Cr [A \text{ de Cr } (C)]$ auquel il engage faiblement tout en étant parfaitement compatible avec sa dénégation illocutionnaire $\neg E / Cr [A \text{ de Cr } (C)]$. C'est effectivement le cas: l'acte "Jean a cessé de fumer" est incompatible avec la négation "Je crois que je n'ai pas la croyance que Jean fumait" alors qu'il est compatible avec la dénégation "Je n'exprime pas la croyance que j'ai la croyance que Jean fumait".

L'engagement par transitivité d'un acte de langage $F(P)$ à l'acte expressif $E / Cr [A \text{ de Cr } (C)]$ peut être rendu dans un principe complexe d'engagement dérivé des principes élémentaires #4, #2 et #1. Suivant le premier de ces axiomes, un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif de l'état de choses correspondant à la

proposition qui en est une présupposition propositionnelle (principe #4). Cet acte assertif engage quant à lui faiblement à la seconde assertion de la possession par le locuteur de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité: la croyance en son propre contenu (principe #2). Ce second acte assertif engage lui-même à l'acte expressif de la croyance en ce dernier état de choses (principe #1). Le principe complexe suivant peut par transitivité être inféré de cette suite d'engagements:

PRINCIPE #4-2-1: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE EXPRESSIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EX-PRIMER LA CROYANCE QUE L'ENONCIATEUR POSSEDE LA CROYANCE EN L'ETAT DE CHOSES CORRESPONDANT A LA PROPOSITION QUI EST UNE PRESUPPOSITION PROPOSITIONNELLE DE AL

De ce principe d'engagement illocutionnaire émane une thèse sur l'engagement psychologique dans le langage dont la teneur ne consiste qu'en une reformulation, relativement à la présupposition propositionnelle d'un acte de langage, de la thèse E:

THESE E-C: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST EN-GAGE FAIBLEMENT A AVOIR LA CROYANCE QU'IL POSSEDE LA CROYANCE EN L'ETAT DE CHOSES CORRESPONDANT A LA PROPOSITION QUI EST UNE PRESUPPOSITION PROPOSITIONNELLE DE L'ACTE

Cette thèse vaut pour toutes les présuppositions propositionnelles qu'un acte de langage est susceptible d'avoir. Elle peut par

ailleurs être précisée eu égard à la présupposition propositionnelle commune à tous les actes de langage standards qu'est la proposition existentielle portant sur l'entité à laquelle il y est fait référence.

Selon le principe #5 d'engagement, un acte de langage $F(P)$ engage faiblement à l'acte assertif de l'existence de l'entité à laquelle l'énonciateur réfère en performant $F(P)$. Suivant le principe #2, cette assertion $\vdash(D)$ engage elle-même faiblement à l'acte assertif de la possession par le locuteur de l'état psychologique afférent à la condition de sincérité de la première assertion: la croyance en l'existence de l'entité à laquelle il est fait référence dans l'acte $F(P)$. Cette seconde assertion $\vdash[A \text{ de } Cr(D)]$ engage de son côté fortement, de par le principe #1, à l'acte expressif $E / Cr [A \text{ de } Cr(D)]$ de l'état psychologique constituant sa propre condition de sincérité: la croyance que l'énonciateur possède l'état de croyance en l'existence de l'entité à laquelle il réfère en performant l'acte $F(P)$. Par exemple, l'acte de langage "Jean fume beaucoup" engage faiblement à l'assertion "Jean existe" qui elle-même engage faiblement à l'assertion "J'ai la croyance que Jean existe" qui elle-même engage fortement à l'acte expressif "Je crois que j'ai la croyance que Jean existe".

Cette conjonction des principes #5, #2 et #1 donne lieu à la chaîne d'engagements suivante:

$$\frac{\underline{F(P)} \quad \triangleright_f \quad \underline{\vdash(D)} \quad \triangleright_f \quad \underline{\vdash[A \text{ de } Cr(D)]} \quad \triangleright_F E / Cr [A \text{ de } Cr(D)]}{\sigma\sigma = (D) \qquad \psi = Cr(D) \qquad \psi = Cr [A \text{ de } Cr(D)]}$$

$F(P)$ engageant ainsi à $\vdash(D)$, $\vdash(D)$ à $\vdash[A \text{ de } Cr(D)]$ et $\vdash[A \text{ de } Cr(D)]$ à $E / Cr [A \text{ de } Cr(D)]$, il suit, puisque la relation

d'engagement est transitive, que $F(P)$ engage également à $E / Cr [A de Cr (D)]$ - et aussi auparavant à $\vdash [A de Cr (D)]$. Ainsi, du fait que l'acte de langage "Jean fume beaucoup" engage à l'acte assertif "Jean existe" et que cette assertion existentielle engage à l'assertion "J'ai la croyance que Jean existe" et que cette dernière engage à l'expression "Je crois que j'ai la croyance que Jean existe", il en va de même pour l'acte initial "Jean fume beaucoup".

Deux des trois engagements prenant part à cet engagement par transitivité sont faibles. Il en est par conséquent également ainsi pour l'engagement global par transitivité. Si $F(P) \triangleright f \vdash (D)$, $\vdash (D) \triangleright f \vdash [A de Cr (D)]$ et $\vdash [A de Cr (D)] \triangleright F E / Cr [A de Cr (D)]$, alors $F(P) \triangleright f E / Cr [A de Cr (D)]$. Un locuteur qui performe l'acte "Jean fume beaucoup" ne performe pas explicitement du même coup l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que Jean existe"; il devra par contre éventuellement le faire.

On peut se convaincre que cet engagement par transitivité est bien faible en considérant qu'un acte de langage $F(P)$ qui engage à l'expressif $E / Cr [A de Cr (D)]$ est incompatible seulement avec la négation propositionnelle de cet acte et pas du tout avec sa dénégation illocutionnaire. Ainsi, la négation "Je crois que je n'ai pas la croyance que Jean existe" ne peut pas être performé dans le même contexte d'énonciation que l'acte "Jean fume beaucoup" qui engage à l'expression "Je crois que j'ai la croyance que Jean existe" alors que c'est le cas pour la dénégation illocutionnaire "Je n'exprime pas la croyance que j'ai la croyance que Jean existe".

L'engagement faible à l'acte expressif E / Cr [A de Cr (D)] d'un acte de langage F (P) résultant d'engagements primitifs peut être explicité dans un principe complexe. Un acte de langage engage faiblement à l'assertion de l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence - la proposition à laquelle correspond cet état de choses étant une présupposition propositionnelle de l'acte - (principe #5). Cette assertion engage de son côté faiblement à l'autre acte assertif de la possession par le locuteur de l'état psychologique constituant la condition de sincérité de la première assertion, à savoir la croyance en l'état de choses correspondant à son contenu (principe #2). Ce second acte assertif engage pour sa part à l'acte expressif de la croyance en ce même contenu de la première assertion (principe #1). Un nouveau principe complexe découle de cette série d'engagements élémentaires:

PRINCIPE #5-2-1: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A
L'ACTE EXPRESSIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE
EST D'EXPRIMER LA CROYANCE QUE L'ENONCIATEUR
POSSEDE LA CROYANCE EN L'EXISTENCE DE L'ENTITE
A LAQUELLE IL EST FAIT REFERENCE DANS AL

Il suit de ce principe que la thèse E sur l'engagement psychologique dans le langage s'applique de façon spéciale à la présupposition propositionnelle particulière qu'est la proposition représentant comme étant existante l'entité à laquelle il est fait référence dans un acte de langage. Aussi est-il possible de donner à cette thèse une formulation spécifique eu égard à cette application particulière:

THESE E-D: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST
ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR LA CROYANCE QU'IL POSSEDE
LA CROYANCE EN L'EXISTENCE DE L'ENTITE A LAQUELLE
IL EST FAIT REFERENCE DANS L'ACTE

La thèse E vaut pour les différents états mentaux faisant l'objet des premières thèses A, B, C et D sur l'engagement psychologique dans l'activité langagière. Récapitulons-en les diverses teneurs précises possibles:

Parce qu'elle engage en un premier temps à avoir ces états mentaux la performance d'un acte de langage engage faiblement le locuteur à avoir les croyances qu'il possède

- l'état psychologique constituant sa condition de sincérité,
- la croyance en l'état de choses constituant sa condition préparatoire,
- la croyance en l'état de choses correspondant à la proposition qui en est une présupposition propositionnelle,
- la croyance en l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence.

Dans le prolongement de la thèse E, peut être mise en évidence une autre thèse sur l'engagement psychologique langagier portant également sur les états mentaux auxquels en performant un acte de langage un locuteur est en première instance engagé.

Cette thèse a son fondement dans la teneur même de la thèse E. Celle-ci a pour caractéristique essentielle d'être pour ainsi dire réflexive en ce sens qu'elle s'applique tout aussi bien à ce qu'elle prétend être impliquée par une première chose qu'à celle-ci même. Il y est avancé que l'engagement à avoir un état psychologique entraîne l'engagement à avoir cet autre état de croyance qu'on le possède. Ce second engagement ne se distingue essentiellement pas de celui qui le génère; par conséquent, il tombe comme ce dernier lui aussi sous le coup de la thèse E: engagé à avoir la croyance qu'il possède un état psychologique donné, un locuteur est par le fait même engagé à avoir une seconde croyance qu'il possède cette première croyance. L'engagement à avoir cette seconde croyance n'est pas non plus privé du même effet: il implique un engagement du locuteur à avoir une troisième croyance qu'il possède la deuxième croyance. Ce processus est sans fin et donne conséquemment lieu à une régression à l'infini.

Si ainsi tout engagement à la croyance qu'on possède un premier état psychologique qu'implique l'engagement à cet état implique lui-même l'engagement à la croyance qu'on possède la première croyance et ainsi de suite indéfiniment, il y a lieu de formuler la thèse générale suivante:

THESE F: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE QUI L'ENGAGE (FORTEMENT OU FAIBLEMENT) A AVOIR UN ETAT PSYCHOLOGIQUE E,
UN LOCUTEUR EST PAR LE FAIT MEME ENGAGE FAIBLEMENT A
AVOIR UNE INFINITE DE CROYANCES RELATIVES EN DERNIERE
ANALYSE A SA POSSESSION DE L'ETAT E

Ainsi que le stipulent les thèses A, B, C et D, les états psychologiques auxquels un locuteur est en un premier temps engagé en performant un acte de langage sont l'état afférent à sa condition de sincérité, la croyance en l'état de choses constituant sa condition préparatoire, la croyance en l'état de choses correspondant à la proposition qui en est une présupposition propositionnelle et la croyance en l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence. La thèse F vaut pour tous ces états mentaux eu égard à chacun desquels elle peut par ailleurs être plus spécifiquement reformulée.

A partir de la chaîne d'engagements établie par la suite des principes #2 et #1, peut être construite, par la réitération continue (et ainsi ordonnée) de ces mêmes principes, une chaîne infinie d'engagements illocutionnaires. L'acte expressif E / Cr [A de S (P*)] auquel engage faiblement par transitivité - parce que préalablement il engage faiblement, de par le principe #2, à l'assertion
 $\vdash [A \text{ de } S (P^*)]$ qui, elle, engage fortement, de par le principe #1, à cet expressif - un acte de langage F (P) engage lui-même faiblement, en vertu du principe #2, à l'acte assertif de la possession par le locuteur de l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité, en l'occurrence la croyance que l'énonciateur possède l'état mental constituant la condition de sincérité de F (P): l'acte
 $\vdash \{A \text{ de } Cr [A \text{ de } S (P^*)]\}$; cette assertion engage quant à elle fortement, suivant le principe #1, à l'acte expressif de l'état psychologique qui en constitue la condition de sincérité, à savoir la croyance que le locuteur possède la croyance qu'il possède l'état psychologique afférent à F (P): l'acte E / Cr {A de Cr [A de S (P*)]}. Cet acte

expressif engage à son tour faiblement, toujours en vertu du principe #2, à l'acte assertif $\vdash A \text{ de } Cr \{A \text{ de } Cr [A \text{ de } S(P^*)]\}$ qui lui-même encore en raison du principe #1, engage fortement à l'acte expressif $E / Cr < A \text{ de } Cr \{A \text{ de } Cr [A \text{ de } S(P^*)]\}$. Ce double mouvement de l'engagement d'un expressif à un assertif et de l'engagement d'un assertif à un expressif se répète à l'infini. Par exemple, la promesse "Je viendrai" engage faiblement à l'assertion "J'ai l'intention de venir" qui engage fortement à l'expressif "Je crois que j'ai l'intention de venir" qui engage faiblement à l'assertion "J'ai la croyance que j'ai l'intention de venir" qui engage fortement à l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que j'ai l'intention de venir" qui engage faiblement à l'assertion "J'ai la croyance que j'ai la croyance que j'ai l'intention de venir" qui engage fortement à l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que j'ai la croyance que j'ai l'intention de venir" et ainsi de suite sans trêve.

La chaîne infinie d'engagements illocutionnaires qui ainsi s'établit en fonction des principes #2 et #1 peut être, en prenant soin de hiérarchiser les différentes croyances sur lesquelles elle porte, symbolisée de la façon suivante:

$$\frac{F(P)}{\psi = S(P^*)} \triangleright_f \frac{\vdash [A \text{ de } S(P^*)]}{\psi = Cr^1[A \text{ de } S(P^*)]} \triangleright_f \frac{E / Cr^1[A \text{ de } S(P^*)]}{\psi = Cr^1[A \text{ de } S(P^*)]}$$

$$\frac{\vdash \{A \text{ de } Cr^1[A \text{ de } S(P^*)]\}}{\psi = Cr^2\{A \text{ de } Cr^1[A \text{ de } S(P^*)]\}} \triangleright F$$

$$\frac{E / Cr^2\{A \text{ de } Cr^1[A \text{ de } S(P^*)]\}}{\psi = Cr^2\{A \text{ de } Cr^1[A \text{ de } S(P^*)]\}} \triangleright f$$

$$\frac{\vdash < A \text{ de } Cr^2\{A \text{ de } Cr^1[A \text{ de } S(P^*)]\}>}{\psi = Cr^3 < A \text{ de } Cr^2\{A \text{ de } Cr^1[A \text{ de } S(P^*)]\}>} \triangleright F$$

$$\frac{E / Cr^3 < -A \text{ de } Cr^2\{A \text{ de } Cr^1[A \text{ de } S(P^*)]\}>}{\psi = Cr^3 < A \text{ de } Cr^2\{A \text{ de } Cr^1[A \text{ de } S(P^*)]\}>} \triangleright f$$

$$\dots \vdash^n (\dots) [A \text{ de } S(P^*)] \triangleright F \dots E / Cr^n (\dots) [A \text{ de } S(P^*)]$$

En vertu de cette réitération sans fin des principes #2 et #1, un acte de langage engage par transitivité à une infinité d'actes expressifs de croyances relatives en dernière analyse à la possession du locuteur de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité. (Il engage également, pour la même raison, à une infinité d'actes assertifs relatifs en dernière analyse à la possession par le locuteur de toutes ces croyances).

Cet engagement illocutionnaire est faible. En effet, plusieurs de ses engagements constitutifs (en fait une infinité: tous ceux des expressifs aux assertifs) sont eux-mêmes faibles. Un acte de langage devrait donc s'avérer être incompatible avec la négation propositionnelle de chacun des actes expressifs de l'ensemble infini de tels

actes auquel il engage tout en étant parfaitement compatible avec la dénégation illocutionnaire de chacun de ces mêmes actes.

Un nouveau principe complexe d'engagement illocutionnaire peut être formulé relativement à la chaîne des engagements spécifiés par les principes primitifs #2 et #1 toujours (dans cet ordre) réitérés. Ainsi que le donne à voir cette suite ininterrompue d'engagements,

- un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif¹ de la possession par le locuteur de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité (principe #2);
- cette assertion¹ engage à l'acte expressif¹ de la croyance¹ en la possession par le locuteur de cet état psychologique (principe #1);
- cet acte expressif¹ engage faiblement à l'acte assertif² de la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #2);
- cette assertion² engage à l'acte expressif² de la croyance² en la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #1);
- cet acte expressif² engage faiblement à l'acte assertif³ de la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #2);
- cette assertion³ engage à l'acte expressif³ de la croyance³ en la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #1);

- et ainsi de suite indéfiniment.

Le principe complexe suivant peut par transitivité être inféré
de cette suite d'engagements:

PRINCIPE #2*-1*: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A UNE
INFINITE D'ACTES EXPRESSIFS DONT LE BUT ILLICO-
CUTIONNAIRE EST D'EXPRIMER UNE CROYANCE RELATIVE
EN DERNIERE ANALYSE A LA POSSESSION PAR L'ENON-
CIATEUR DE L'ETAT PSYCHOLOGIQUE CONSTITUANT LA
CONDITION DE SINCERITE DE AL

(L'astérisque symbolise la réitération des principes #2 et #1).

Ce principe peut être plus spécifiquement formulé selon qu'est considéré l'une ou l'autre catégorie de la taxonomie illocutionnaire.
Voici un tableau de ses différentes formulations possibles.

- Assertifs:

Un acte de langage assertif AL engage faiblement à une infinité d'actes expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer une croyance relative en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de la croyance en l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL

- Commissifs:

Un acte de langage commissif AL engage faiblement à une infinité d'actes expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer une croyance relative en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de l'intention d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL

- Directifs:

Un acte de langage directif AL engage faiblement à une infinité d'actes expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer une croyance relative en dernière analyse à la possession par l'énonciateur du désir que l'allocutaire effectue l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL

- Déclaratifs:

Un acte de langage déclaratif AL engage faiblement à une infinité d'actes expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer une croyance relative en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de la croyance et du désir de rendre existant, par le fait de l'énonciateur, l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL

- Expressifs:

Un acte de langage expressif AL engage faiblement à une infinité d'actes expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer une croyance relative en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de l'état psychologique faisant l'objet de AL

De ce principe d'engagement peut être dégagée la thèse suivante sur l'engagement psychologique langagier qui n'est en fait qu'une spécification, eu égard à l'état mental afférent à la condition de sincérité de la performance langagièr, de la thèse F:

THESE F-A: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST
ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR UNE INFINITE DE CROYANCES
RELATIVES EN DERNIERE ANALYSE A SA POSSESSION DE
L'ETAT PSYCHOLOGIQUE CONSTITUANT LA CONDITION DE SIN-
CERITE DE L'ACTE

Tout comme le principe #2*-1*, cette thèse peut recevoir diverses formulations plus précises selon qu'elle s'applique à un type ou l'autre d'actes de langage. Voici un tableau de ces formulations:

En performant un acte de langage

- Assertif , un locuteur est engagé faiblement à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance en l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel
- Commissif , un locuteur est engagé faiblement à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de l'intention d'effectuer l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Directif , un locuteur est engagé faiblement à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession du désir que l'allocutaire effectue l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Déclaratif , un locuteur est engagé faiblement à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance et du désir de rendre existant, par le fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel
- Expressif , un locuteur est engagé faiblement à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de l'état psychologique faisant l'objet de son but illocutionnaire

Par ailleurs, la teneur essentielle de cette thèse vaut également eu égard à l'engagement à avoir l'état de croyance en l'état de choses constituant la condition préparatoire d'un acte de langage qu'un locuteur contracte en performant cet acte.

Suivant le principe complexe #3-2-1, un acte de langage F (P) - puisque d'abord il engage faiblement à l'acte assertif $\vdash(B)$ qui lui-même engage faiblement à l'autre assertif $\vdash[A \text{ de } Cr(B)]$ qui engage fortement à cet acte expressif - engage faiblement à l'expressif E / Cr [A de Cr (B)]. A partir de cet acte, s'appliquent successivement dans cet ordre et indéfiniment les principes simples d'engagement #2 et #1. C'est dire que l'acte expressif E / Cr [A de Cr (B)] engage faiblement, de par le principe #2, à l'acte assertif de la possession par l'énonciateur de l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité, à savoir la croyance que l'énonciateur possède la croyance en l'état de choses constituant la condition préparatoire de l'acte F (P): l'acte $\vdash\{A \text{ de } Cr[A \text{ de } Cr(B)]\}$ et que cette assertion, en vertu du principe #1, engage fortement à l'acte expressif de l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité, en l'occurrence la croyance que le locuteur possède la croyance qu'il possède la croyance en l'état de choses constituant la condition préparatoire de F (P): l'acte E / Cr {A de Cr [A de Cr (B)]}. Itérativement, cet acte expressif, lui aussi en vertu du principe #2, engage faiblement à l'acte assertif $\vdash< A \text{ de } Cr[A \text{ de } Cr(A \text{ de } Cr(B))]>$ qui lui-même engage fortement, de par le principe #1, à l'acte expressif E / Cr < A de Cr {A de Cr [A de Cr (B)]}>. Ces deux engagements s'en-trelacent de la sorte indéfiniment. A titre d'exemple, la promesse "Je viendrai" engage faiblement à l'assertion "Je suis capable de venir" qui engage faiblement à l'assertion différente "J'ai la croyance que je suis capable de venir" qui engage fortement à l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que je suis capable de venir" qui engage faiblement à l'assertion "J'ai la croyance que j'ai la croyance que

"je suis capable de venir" qui engage fortement à l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que j'ai la croyance que je suis capable de venir" qui engage faiblement à l'assertion "J'ai la croyance que j'ai la croyance que j'ai la croyance que je suis capable de venir" et de même de façon jamais interrompue.

La symbolisation de cette chaîne d'engagements est la suivante:

$$\begin{array}{c}
 \frac{F(P) \quad \triangleright f \quad \vdash(B)}{\Sigma = (B) \quad \Psi = Cr^1(B)} \quad \triangleright f \quad \frac{\vdash[A \text{ de } Cr^1(B)]}{\Psi = Cr^2[A \text{ de } Cr^1(B)]} \quad \triangleright F \quad \frac{E / Cr^2[A \text{ de } Cr^1(B)] \quad \triangleright f}{\Psi = Cr^2[A \text{ de } Cr^1(B)]} \\
 \\
 \frac{\vdash[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(B)]]}{\Psi = Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(B)]]} \quad \triangleright F \\
 \\
 \frac{E / Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(B)]]}{\Psi = Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(B)]]} \quad \triangleright f \\
 \\
 \frac{\vdash < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(B)]]>}{\Psi = Cr^4 < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(B)]]>} \quad \triangleright F \\
 \\
 \frac{E / Cr^4 < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(B)]]>}{\Psi = Cr^4 < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(B)]]>} \quad \triangleright f \\
 \\
 \dots \vdash^n (\dots) [A \text{ de } Cr^1(B)] \quad \triangleright F \quad \dots E / Cr^n(\dots) [A \text{ de } Cr^1(B)]
 \end{array}$$

Parce que de la sorte les principes #2 et #1 s'appliquent indéfiniment à partir de l'acte $\vdash(B)$ auquel en vertu du principe #3 engage un acte de langage, ce dernier, par transitivité, engage à un nombre infini d'actes assertifs de croyances relatives en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de la croyance en l'état de choses

constituant la condition préparatoire de l'acte. (Il engage aussi le locuteur à un nombre infini d'actes assertifs relatifs en dernière analyse à sa possession de ces croyances).

Comme beaucoup de ses engagements constitutifs (l'infinité d'engagements des expressifs aux assertifs) sont faibles, cet engagement global est lui-même faible. Par conséquent, un acte de langage serait incompatible avec la négation propositionnelle d'un des expressifs de l'infinité d'actes de ce type auxquels il engage mais compatible avec la dénégation illocutionnaire du même expressif.

La suite des principes primitifs #3, #2, #1, #2, #1, ... donne lieu à un nouveau principe complexe d'engagement illocutionnaire. En vertu de cette chaîne infinie d'engagements,

- un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif⁰ de l'état de choses constituant sa condition préparatoire (principe #3);
- cette assertion⁰ engage faiblement à l'acte assertif¹ de la possession par le locuteur de la croyance⁰ en cet état de choses (principe #2);
- cette assertion¹ engage à l'acte expressif¹ de la croyance¹ en la possession par le locuteur de cette croyance⁰ (principe #1);
- cet acte expressif¹ engage faiblement à l'acte assertif² de la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #2);

- cette assertion² engage à l'acte expressif² de la croyance² en la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #1);
- cet acte expressif² engage faiblement à l'acte assertif³ de la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #2);
- cette assertion³ engage à l'acte expressif³ de la croyance³ en la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #1);
- et ainsi de suite indéfiniment.

Suit par transitivité de cette série infinie d'engagements un principe complexe:

PRINCIPE #3-2*-1*: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A UNE INFINITE D'ACTES EXPRESSIFS DONT LE BUT ILLLOCUTIONNAIRE EST D'EXPRIMER UNE CROYANCE RELATIVE EN DERNIERE ANALYSE A LA POSSESSION PAR L'ENONCIATEUR DE LA CROYANCE EN L'ETAT DE CHOSES CONSTITUANT LA CONDITION PREPARATOIRE DE AL

Ce principe vaut pour tous les actes de langage standards sauf (au moins) les expressifs de croyance et de désir. Il peut par ailleurs être particularisé pour chacun des types de la taxonomie illocutionnaire. Le tableau qui suit recense ses différentes formulations possibles.

• Assertifs:

Un acte de langage assertif AL engage faiblement à une infinité d'actes expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer une croyance relative en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de la croyance qu'il a des raisons pour la vérité du contenu propositionnel de AL

• Commissifs:

Un acte de langage commissif AL engage faiblement à une infinité d'actes expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer une croyance relative en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de la croyance qu'il est capable d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL

• Directifs:

Un acte de langage directif AL engage faiblement à une infinité d'actes expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer une croyance relative en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de la croyance que l'allocutaire est capable d'effectuer l'action spécifiée par le contenu propositionnel de AL

• Déclaratifs:

Un acte de langage déclaratif AL engage faiblement à une infinité d'actes expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer une croyance relative en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de la croyance qu'il a le pouvoir ou l'autorité de rendre existant, du fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL

• Expressifs:

Un acte de langage expressif AL* engage faiblement à une infinité d'actes expressifs dont le but illocutionnaire est d'exprimer une croyance relative en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de la croyance que l'état de choses correspondant au contenu propositionnel de AL est actualisé dans le monde de l'énonciation

* A l'exception des actes expressifs de croyance et de désir.

Découle du principe #3-2*-1* la thèse F-B suivante:

THESE F-B: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST
ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR UNE INFINITE DE CROYANCES
RELATIVES EN DERNIERE ANALYSE A SA POSSESSION DE LA
CROYANCE EN L'ETAT DE CHOSES CONSTITUANT LA CONDITION
PREPARATOIRE DE L'ACTE

Cette thèse a divers contenus spécifiques selon le type d'actes de langage considéré; elle peut ainsi recevoir les différentes formulations suivantes:

En performant un acte de langage

- Assertif , un locuteur est engagé faiblement à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance qu'il a des raisons pour la vérité de son contenu propositionnel
- Commissif , un locuteur est engagé faiblement à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance qu'il est capable d'effectuer l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Directif , un locuteur est engagé faiblement à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance que l'allocutaire est capable d'effectuer l'action spécifiée par son contenu propositionnel
- Déclaratif , un locuteur est engagé faiblement à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance qu'il a le pouvoir ou l'autorité pour rendre existant, du fait de l'énonciation, l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel
- Expressif , (généralement) un locuteur est engagé faiblement à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance que l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel est actualisé dans le monde de l'énonciation

L'argument qui vient d'être développé eu égard à la croyance en l'état de choses constituant la condition préparatoire ou présupposition illocutionnaire d'un acte de langage vaut tout aussi bien relativement à ses éventuelles présuppositions propositionnelles.

Un acte de langage F (P) - parce qu'antérieurement il engage faiblement à l'acte assertif $\vdash (C)$ qui engage faiblement à l'assertif $\vdash [A \text{ de } Cr (C)]$ qui lui-même engage fortement à l'acte expressif E / Cr [A de Cr (C)] - engage faiblement, suivant le principe complexe #4-2-1, au même expressif. Il y a subséquemment réitération continue des principes #2 et #1 suivant lesquels respectivement un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif de la possession par le locuteur de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité et un acte de langage engage fortement à l'acte expressif de ce même état psychologique afférent à sa condition de sincérité. Donc, l'acte expressif E / Cr [A de Cr (C)] engage faiblement à l'acte assertif $\vdash [A \text{ de } Cr [A \text{ de } Cr (C)]]$ qui engage fortement à l'acte expressif E / Cr {A de Cr [A de Cr (C)]} qui engage faiblement à l'assertif $\vdash < A \text{ de } Cr \{A \text{ de } Cr [A \text{ de } Cr (C)]\}>$ qui lui-même engage fortement à l'expressif E / Cr < A de Cr {A de Cr [A de Cr (C)]}> etc., etc.

Par exemple, l'acte expressif "Je crois que j'ai la croyance que Jean fumait" auquel, du fait qu'il engage d'abord à l'assertion "Jean fumait" qui engage à l'autre assertion "J'ai la croyance que Jean fumait" qui elle-même engage faiblement à cet expressif, engage faiblement l'acte "Jean a cessé de fumer" engage pour sa part faiblement à l'acte assertif "J'ai la croyance que j'ai la croyance que Jean fumait" qui engage à l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que j'ai la croyance que Jean fumait" qui engage à l'assertion "J'ai la croyance que j'ai la croyance que j'ai la croyance que j'ai la croyance que Jean fumait" qui engage à l'acte expressif "Je crois que j'ai la croyance que j'ai la croyance que j'ai la croyance que Jean fumait" et ainsi de suite sans fin.

Cette chaîne infinie d'engagements illocutionnaires peut être symbolisée comme suit:

$$\begin{array}{c}
 \frac{F(P)}{\sigma = (C)} \triangleright f \quad \frac{\vdash(C)}{\psi = Cr^1(C)} \triangleright f \quad \frac{\vdash [A \text{ de } Cr^1(C)]}{\psi = Cr^2[A \text{ de } Cr^1(C)]} \triangleright F \quad \frac{E / Cr^2[A \text{ de } Cr^1(C)]}{\psi = Cr^2[A \text{ de } Cr^1(C)]} \triangleright f \\
 \\
 \frac{\vdash [A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(C)]]}{\psi = Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(C)]]} \triangleright F \\
 \\
 \frac{E / Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(C)]]}{\psi = Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(C)]]} \triangleright f \\
 \\
 \frac{\vdash < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(C)]]>}{\psi = Cr^4 < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(C)]]>} \triangleright F \\
 \\
 \frac{E / Cr^4 < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(C)]]>}{\psi = Cr^4 < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(C)]]>} \triangleright f \\
 \\
 \dots \vdash^n (\dots) [A \text{ de } Cr^1(C)] \triangleright F \dots E / Cr^n (\dots) [A \text{ de } Cr^1(C)]
 \end{array}$$

En vertu de cette réitération sans fin, un acte de langage engage transitivement à une infinité d'actes expressifs de croyances relatives en dernière analyse à la possession par le locuteur de la croyance en l'état de choses correspondant à la proposition qui est une présupposition propositionnelle de cet acte de langage (qui par ailleurs également engage à une infinité d'actes assertifs relatifs en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de toutes ces croyances).

Cet engagement par transitivité est faible car un grand nombre des engagements qui en forment la trame (l'infinité des engagements

des expressifs à des assertifs) sont faibles. Un acte de langage devrait conséquemment n'être incompatible qu'avec la négation propositionnelle des actes expressifs de l'ensemble infini des actes de ce type auquel il engage et pas du tout avec leur dénégation illocutionnaire.

L'engagement par transitivité constitué des engagements dont rendent compte les principes primitifs #4, #2 et #1 et la réitération continue des principes #2 et #1 peut être spécifié dans un principe complexe. Suivant cette série d'engagements,

- un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif⁰ de l'état de choses correspondant à la proposition qui en est une présupposition propositionnelle (principe #4);
- cette assertion⁰ engage faiblement à l'acte assertif¹ de la possession par le locuteur de la croyance⁰ en cet état de choses (principe #2);
- cette assertion¹ engage à l'acte expressif¹ de la croyance¹ en la possession par le locuteur de cette croyance⁰ (principe #1);
- cet acte expressif¹ engage faiblement à l'acte assertif² de la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #2);
- cette assertion² engage à l'acte expressif² de la croyance² en la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #1);

- cet acte expressif² engage faiblement à l'acte assertif³ de la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #2);
- cette assertion³ engage à l'acte expressif³ de la croyance³ en la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #1);
- et ainsi de suite indéfiniment.

Un nouveau principe complexe d'engagement peut conséquemment par transitivité être établi:

PRINCIPE #4-2*-1*: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A UNE INFINITE D'ACTES EXPRESSIFS DONT LE BUT ILLCUTIONNAIRE EST D'EXPRIMER UNE CROYANCE RELATIVE EN DERNIERE ANALYSE A LA POSSESSION PAR L'ENONCIATEUR DE LA CROYANCE EN L'ETAT DE CHOSES CORRESPONDANT A LA PROPOSITION QUI EST UNE PRESUPPOSITION PROPOSITIONNELLE DE AL

Suit de ce principe complexe d'engagement illocutionnaire, la spécification suivante de la thèse F sur l'engagement psychologique dans le langage:

THESE F-C: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR UNE INFINITE DE CROYANCES RELATIVES EN DERNIERE ANALYSE A SA POSSESSION DE LA CROYANCE EN L'ETAT DE CHOSES CORRESPONDANT A LA PROPOSITION QUI EST UNE PRESUPPOSITION PROPOSITIONNELLE DE L'ACTE

Cette thèse vaut eu égard à l'ensemble des présuppositions propositionnelles qu'un acte de langage est susceptible d'avoir. Il convient par ailleurs néanmoins de la particulariser relativement à cette présupposition propositionnelle commune à tous les actes de langage qu'est la proposition existentielle portant sur l'entité à laquelle il y est fait référence.

Cette présupposition propositionnelle spéciale fait déjà l'objet du principe #5 d'engagement illocutionnaire suivant lequel un acte de langage F (P) - de par son engagement antérieur faible à l'acte assertif $\vdash (D)$ engageant faiblement à l'acte assertif $\vdash [A \text{ de } Cr (D)]$ qui lui-même engage à l'acte expressif en question - engage faiblement à l'expressif E / Cr $[A \text{ de } Cr (D)]$. Ce dernier acte de langage constitue le point de départ d'une chaîne infinie d'engagements formée par l'application continue et successive des principes #2 et #1. Ainsi, lui-même engage faiblement, de par le principe #2, à l'acte assertif de l'état de choses de la possession par l'énonciateur de l'état psychologique afférent à sa condition de sincérité, à savoir la croyance qu'il possède la croyance en l'existence de l'entité à laquelle il est fait référence dans l'acte F (P): l'acte $\vdash [A \text{ de } Cr [A \text{ de } Cr (D)]]$ et cette assertion engage fortement, en vertu du principe #1, à l'acte expressif de l'état psychologique qui en consitue la condition de sincérité, à savoir la croyance que le locuteur possède la croyance qu'il possède la croyance en l'existence de l'entité à laquelle il est fait référence dans l'acte F (P): l'expressif E / Cr $[A \text{ de } Cr [A \text{ de } Cr (D)]]$. Itérativement, cet acte expressif engage faiblement, toujours en vertu du principe #2, à l'acte assertif

↪ <A de Cr {A de Cr [A de Cr (D)]}> qui lui-même engage fortement, encore de par le principe #1, à l'acte expressif E / Cr <A de Cr {A de Cr [A de Cr (D)]}>. Les deux engagements explicités par les principes #2 et #1 se succèdent ainsi sans fin. Par exemple, l'acte de langage "Jean fume beaucoup" engage faiblement à l'assertion "Jean existe" qui engage faiblement à l'assertion différente "J'ai la croyance que Jean existe" qui engage fortement à l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que Jean existe" qui engage faiblement à l'assertion "J'ai la croyance que j'ai la croyance que Jean existe" qui engage fortement à l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que j'ai la croyance que j'ai la croyance que Jean existe" qui engage fortement à l'expressif "Je crois que j'ai la croyance que j'ai la croyance que j'ai la croyance que Jean existe" et ainsi de suite indéfiniment.

Cette chaîne d'engagements peut être ainsi symbolisée:

$$\frac{E(P)}{\sigma = (D)} \triangleright f \quad \frac{\vdash(D)}{\psi = Cr^1(D)} \triangleright f \quad \frac{\vdash [A \text{ de } Cr^1(D)]}{\psi = Cr^2[A \text{ de } Cr^1(D)]} \triangleright f \quad \frac{E/Cr^2[A \text{ de } Cr^1(D)]}{\psi = Cr^2[A \text{ de } Cr^1(D)]} \triangleright f$$

$$\frac{\vdash [A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(D)]]}{\psi = Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(D)]]} \triangleright F$$

$$\frac{E / Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(D)]]}{\psi = Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(D)]]} \triangleright f$$

$$\frac{\vdash < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(D)]]>}{\psi = Cr^4 < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(D)]]>} \triangleright F$$

$$\frac{E / Cr^4 < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(D)]]>}{\psi = Cr^4 < A \text{ de } Cr^3[A \text{ de } Cr^2[A \text{ de } Cr^1(D)]]>} \triangleright f$$

$$\dots \quad ^n (\dots) [A \text{ de } Cr^1(D)] \triangleright F \dots E / Cr^n (\dots) [A \text{ de } Cr^1(D)]$$

Parce que cette réitération des principes #2 et #1 est sans fin, un acte de langage engage faiblement par transitivité à un nombre infini d'actes expressifs de croyances relatives en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de la croyance en l'existence de l'infinité à laquelle il y est fait référence (la proposition à laquelle correspond cet état de choses consistant en une présupposition propositionnelle de l'acte). (Le même acte engage également à une infinité d'actes assertifs relatifs en dernière analyse à la possession par l'énonciateur de ce nombre infini de croyances.)

Cet engagement illocutionnaire par transitivité est bel et bien faible: plusieurs de ses engagements constitutifs (l'infinité des engagements d'un expressif à un assertif) sont faibles. Un acte de

langage devrait donc être incompatible avec la négation propositionnelle de chacun des actes expressifs de l'ensemble infini de tels actes auquel il engage tout en étant parfaitement compatible avec la dénégation illocutionnaire de chacun de ces mêmes actes expressifs.

Le même engagement global formé par l'application successive des principes élémentaires #5, #2, #1, #2, #1, ... peut faire l'objet d'un principe complexe d'engagement illocutionnaire. Tel que le spécifie cette chaîne d'engagements:

- un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif⁰ de l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence - la proposition à laquelle correspond cet état de choses étant une présupposition propositionnelle de l'acte - (principe #5);
- cette assertion⁰ engage faiblement à l'acte assertif¹ de la possession par le locuteur de la croyance⁰ en cet état de choses (principe #2);
- cette assertion¹ engage à l'acte expressif¹ de la croyance¹ en la possession par le locuteur de cette croyance⁰ (principe #1);
- cet acte expressif¹ engage faiblement à l'acte assertif² de la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #2);
- cette assertion² engage à l'acte expressif² de la croyance² en la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #1);

- cet acte expressif² engage faiblement à l'acte assertif³ de la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #2);
- cette assertion³ engage à l'acte expressif³ de la croyance³ en la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #1);
- et ainsi de suite indéfiniment.

Par transitivité, le principe complexe d'engagement illocutionnaire suivant peut être formulé:

PRINCIPE #5-2*-1*: UN ACTE DE LANGAGE AL ENGAGE FAIBLEMENT A UNE INFINITE D'ACTES EXPRESSIFS DONT LE BUT ILLCUTIONNAIRE EST D'EXPRIMER UNE CROYANCE RELATIVE EN DERNIERE ANALYSE A LA POSSESSION PAR L'ENONCIATEUR DE LA CROYANCE EN L'EXISTENCE DE L'ENTITE A LAQUELLE IL EST FAIT REFERENCE DANS AL

Il peut être dégagé de ce principe d'engagement la thèse suivante sur l'engagement psychologique langagier spécifiant la thèse générale F:

THESE F-D: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR UNE INFINITE DE CROYANCES RELATIVES EN DERNIERE ANALYSE A SA POSSESSION DE LA CROYANCE DE L'EXISTENCE DE L'ENTITE A LAQUELLE IL EST FAIT REFERENCE DANS L'ACTE

La thèse F, dont les divers contenus spécifiques possibles sont déterminés compte tenu des états mentaux auxquels un locuteur est à l'origine engagé à l'occasion de sa performance d'un acte de langage, peut être récapitulée comme suit:

Parce qu'elle l'engage en un premier temps à avoir ces états psychologiques, la performance d'un acte de langage engage faiblement le locuteur à avoir une infinité d'états de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de

- l'état mental constituant sa condition de sincérité,
- la croyance en l'état de choses constituant sa condition préparatoire,
- la croyance en l'état de choses correspondant à la proposition qui en est une présupposition propositionnelle.
- la croyance en l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence.

A part celles qui viennent d'être exposées, une autre série de thèses sur l'engagement psychologique dans le langage méritent de façon toute spéciale d'être démontrées. La première est la suivante:

THESE G: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR LA CROYANCE EN SA PROPRE EXISTENCE

Compte tenu des thèses E et F, peuvent être formulées à partir de cette thèse G deux nouvelles thèses sur l'engagement psychologique:

THESE G-E: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR LA CROYANCE QU'IL POSSEDE LA CROYANCE EN SA PROPRE EXISTENCE

THESE G-F: EN PERFORMANT UN ACTE DE LANGAGE, UN LOCUTEUR EST ENGAGE FAIBLEMENT A AVOIR UNE INFINITE DE CROYANCES RELATIVES EN DERNIERE ANALYSE A SA POSSESSION DE LA CROYANCE EN SA PROPRE EXISTENCE

Il serait sans aucun doute possible d'établir le bien fondé des thèses G, G-E et G-F au moyen de différentes argumentations. Celle qui sera ici retenue a pour point de départ le principe primitif #5 d'engagement illocutionnaire.

Commençons d'abord par poser une nouvelle distinction entre deux grands genres possibles d'actes de langage standards. Dans certains de ceux-ci, le locuteur parle de lui-même; l'entité qu'alors il identifie est sa propre personne. C'est par exemple le cas dans la promesse "Je viendrai" (et plus généralement dans tous les actes commissifs). Dans de nombreux autres actes de langage standards, le locuteur ne réfère de la sorte pas à lui-même. Par exemple, en performant l'assertif "La terre est ronde", je ne procède pas à l'identification de ma personne. De façon à marquer cette distinction, nous appellerons "auto-référentiels" les actes de langage où l'entité à laquelle il est fait référence est l'énonciateur et "non auto-référentiels" ceux où ce n'est pas le cas. C'est successivement d'abord pour les actes

auto-référentiels et après coup pour les actes non auto-référentiels que les thèses G, G-E et G-F seront ici démontrées.

Eu égard aux actes de langage auto-référentiels, il convient en premier lieu de spécifier le principe primitif #5 d'engagement illocutionnaire. Du fait que l'entité à laquelle il y est fait référence soit précisément lui-même, il peut être indiqué que c'est sa propre existence que suivant ce principe #5 le locuteur qui performe un acte auto-référentiel est engagé à assurer. Présentons donc un...

PRINCIPE #5⁽¹⁾: UN ACTE DE LANGAGE AUTO-REFERENTIEL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE ASSERTIF DONT LE BUT ILLICO-TIONNAIRE EST DE REPRESENTER COMME ACTUELLE L'EXISTENCE DE L'ENONCIATEUR

Par exemple, l'acte de langage auto-référentiel "Je suis grand" engage faiblement à l'assertion "J'existe".

En symbolisant le contenu propositionnel particulier des actes de langage standards auto-référentiels par F (AR-P) - "AR" pour auto-référence et "P" pour prédication - et la proposition existentielle ayant pour objet l'énonciateur par E, le principe #5¹ peut être formellement représenté comme suit:

$$\begin{array}{l} \underline{F \text{ (AR-P)} \triangleright f \vdash (E)} \\ \sigma\sigma = (E) \end{array}$$

De ce principe particularisé d'engagement illocutionnaire découlent directement, pour ce qui est des actes de langage auto-référentiels, les thèses G, G-E et G-F. En effet, la spécification apportée eu égard à ce genre d'actes où le locuteur réfère à lui-même dans le principe #5⁽¹⁾ peut également être faite relativement aux principes #5-1, #5-2-1 et #5-2*-1*. Il y a ainsi lieu de proposer trois nouveaux principes complexes d'engagement illocutionnaire dont la justification complète est ici fournie.

Un acte de langage auto-référentiel engage faiblement à l'acte assertif de l'existence de l'énonciateur - la proposition à laquelle correspond cet état de choses étant une présupposition propositionnelle de l'acte - (principe #5⁽¹⁾). Cette assertion engage par ailleurs elle-même à l'acte expressif de la croyance en son contenu propositionnel (principe #1). Il y a donc lieu d'établir par transitivité le principe complexe suivant:

PRINCIPE #5-1⁽¹⁾: UN ACTE DE LANGAGE AUTO-REFERENTIEL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE EXPRESSIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EXPRIMER LA CROYANCE EN L'EXISTENCE DE L'ENONCIATEUR

Symboliquement:

$$\frac{F \text{ (AR-P)} \quad \triangleright f \vdash (E)}{\sigma\sigma = (E)} \quad \frac{}{\psi = Cr(E)} \quad \triangleright F E / Cr (E)$$

Un acte de langage auto-référentiel engage faiblement à l'acte assertif de l'existence de l'énonciateur - la proposition à laquelle

correspond cet état de choses étant une présupposition propositionnelle de l'acte - (principe #5⁽¹⁾). Cette assertion engage quant à elle faiblement au second acte assertif de la possession par le locuteur de l'état psychologique constituant la condition de sincérité de la première assertion, à savoir la croyance en l'état de choses correspondant à son contenu (principe #2). Ce deuxième acte assertif engage pour sa part à l'acte expressif de la croyance en ce même contenu de la première assertion (principe #1). Un nouveau principe complexe d'engagement illocutionnaire peut être dégagé de cette chaîne d'engagements :

PRINCIPE #5-2-1⁽¹⁾ : UN ACTE DE LANGAGE AUTO-REFERENTIEL ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE EXPRESSIF DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EXPRIMER LA CROYANCE QUE L'ENONCIATEUR POSSEDE LA CROYANCE EN SA PROPRE EXISTENCE

Symboliquement :

$$\frac{F(AR-P) \triangleright f \frac{\vdash(E)}{\sigma\sigma = (E)} \triangleright f \frac{\vdash[A \text{ de } Cr(E)]}{\Psi = Cr(A \text{ de } Cr(E))}}{\triangleright F E / Cr[A \text{ de } Cr(E)]}$$

Une chaîne différente d'engagements peut être formée par l'application des principes primitifs #5⁽¹⁾, #2 et #1 suivie de la réitération sans fin des principes #2 et #1. En vertu de cette suite infinie d'engagements,

- un acte de langage auto-référentiel engage faiblement à l'acte assertif^o de l'existence de l'énonciateur - la proposition à

laquelle correspond cet état de choses étant une présupposition propositionnelle de l'acte auto-référentiel - (principe #5⁽¹⁾);

- cette assertion⁰ engage faiblement à l'acte assertif¹ de la possession par le locuteur de la croyance⁰ en cet état de choses (principe #2);
- cette assertion¹ engage à l'acte expressif¹ de la croyance¹ en la possession par le locuteur de cette croyance⁰ (principe #1);
- cet acte expressif¹ engage faiblement à l'acte assertif² de la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #2);
- cette assertion² engage à l'acte expressif² de la croyance² en la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #1);
- cet acte expressif² engage faiblement à l'acte assertif³ de la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #2);
- cette assertion³ engage à l'acte expressif³ de la croyance³ en la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #1);
- et ainsi de suite indéfiniment.

Un principe complexe d'engagement suit de cette chaîne:

PRINCIPE #5-2*-1*⁽¹⁾: UN ACTE DE LANGAGE AUTO-REFERENTIEL ENGAGE FAIBLEMENT A UNE INFINITE D'ACTES EXPRESSIFS
DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EXPRIMER
UNE CROYANCE RELATIVE EN DERNIERE ANALYSE A
LA POSSESSION PAR L'ENONCIATEUR DE LA
CROYANCE EN SA PROPRE EXISTENCE

Symboliquement:

$$\begin{array}{c}
 \frac{F (AR-P) \triangleright f \frac{\vdash (E)}{\sigma = (E)}}{\psi = Cr^1(E)} \triangleright f \frac{\vdash [A \text{ de } Cr^1(E)]}{\psi = Cr^2[A \text{ de } Cr^1(E)]} \triangleright F \frac{E/Cr^2 [A \text{ de } Cr^1(E)]}{\psi = Cr^2 [A \text{ de } Cr^1(D)]} \triangleright f \\
 \frac{\vdash [A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]]}{\psi = Cr^3 [A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]]} \triangleright F \\
 \frac{E / Cr^3 [A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]]}{\psi = Cr^3 [A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]]} \triangleright f \\
 \frac{\vdash <A \text{ de } Cr^3 [A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]]>}{\psi = Cr^4 <A \text{ de } Cr^3 [A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]]>} \triangleright F \\
 \frac{E / Cr^4 <A \text{ de } Cr^3 [A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]]>}{\psi = Cr^4 <A \text{ de } Cr^3 [A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]]>} \triangleright f \\
 \dots \vdash^n (\dots) [A \text{ de } Cr^1 (E)] \triangleright F \dots E / Cr^n (\dots) [A \text{ de } Cr^1 (E)]
 \end{array}$$

Si ainsi il engage faiblement à l'acte expressif de la croyance en l'existence de l'énonciateur, à l'acte expressif de la croyance qu'il possède la croyance en sa propre existence et à une infinité

d'actes expressifs de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance en son existence, la performance d'un acte de langage auto-référentiel engage faiblement le locuteur à avoir cette croyance en sa propre existence, cette croyance à sa possession de la croyance en son existence et cette infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance en son existence.

Les mêmes thèses valent d'autre part également eu égard aux actes de langage standards non auto-référentiels. Il est possible de s'en assurer simplement en faisant valoir que ces actes engagent à certains autres actes de langage qui eux sont auto-référentiels: ces assertifs dont le contenu est que l'énonciateur possède un état psychologique donné. Par transitivité les actes non auto-référentiels engagent donc aux mêmes actes expressifs que les actes auto-référentiels et tombent par conséquent aussi sous le coup des thèses G, G-E et G-F.

Un premier engagement des actes non auto-référentiels à une assertion auto-référentielle fait l'objet du principe primitif d'engagement #2 en vertu duquel un acte de langage engage faiblement à l'acte assertif de la possession par le locuteur de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité. Comme cette assertion est sujette - tel que nous venons de le démontrer plus généralement pour tout acte auto-référentiel - aux principes #5-1⁽¹⁾, #5-2-1⁽¹⁾ et #5-2*-1*⁽¹⁾, il en va transitivement de même pour l'acte qui y engage. C'est dire que percent au jour les chaînes suivantes d'engagement dont rendent compte les principes complexes à leur suite formulés:

$$\frac{F(P)}{\psi = S(P^*)} \triangleright f \frac{\vdash [A \text{ de } S(P^*)]}{\sigma\sigma = (E)} \triangleright f \frac{\vdash (E)}{\psi = Cr(E)} \triangleright F E / Cr(E)$$

Un acte de langage non auto-référentiel engage faiblement à l'acte assertif de la possession par l'énonciateur de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité (principe #2). Cette assertion auto-référentielle engage faiblement à l'acte assertif de l'existence de l'énonciateur - la proposition à laquelle correspond cet état de choses étant une présupposition propositionnelle de l'assertion auto-référentielle (principe #5⁽¹⁾). Cette deuxième assertion engage quant à elle à l'acte expressif de la croyance en son propre contenu (principe #1). Le principe complexe d'engagement suivant découle par transitivité de cette série d'engagements élémentaires:

PRINCIPE #2-5-1⁽¹⁾: UN ACTE DE LANGAGE NON AUTO-REFERENTIEL
ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE EXPRESSIF DONT
LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EXPRIMER LA
CROYANCE EN L'EXISTENCE DE L'ENONCIATEUR

$$\frac{F(P)}{\psi = S(P^*)} \triangleright f \frac{\vdash [A \text{ de } S(P^*)]}{\sigma\sigma = (E)} \triangleright f \frac{\vdash (E)}{\psi = Cr(E)} \triangleright f \frac{\vdash [A \text{ de } Cr(E)]}{\psi = Cr[A \text{ de } Cr(E)]} \triangleright F E / Cr[A \text{ de } Cr(E)]$$

Un acte de langage non-référentiel engage faiblement à l'acte assertif de la possession par l'énonciateur de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité (principe #2). Cette assertion auto-référentielle engage de son côté faiblement à l'acte assertif de l'existence de l'énonciateur - la proposition à laquelle correspond

cet état de choses étant une présupposition propositionnelle de l'assertion auto-référentielle - (principe #5⁽¹⁾). Cette assertion engage pour sa part faiblement à l'autre acte assertif de la possession par le locuteur de l'état psychologique constituant la condition de sincérité de la première assertion, à savoir la croyance en l'état de choses correspondant à son contenu propositionnel (principe #2). Ce dernier acte assertif engage faiblement à l'acte expressif de la croyance en ce même contenu de la première assertion (principe #1). Suit par transitivité de cette chaîne le principe complexe suivant:

PRINCIPE #2-5-2-1⁽¹⁾: UN ACTE DE LANGAGE NON AUTO-REFERENTIEL
ENGAGE FAIBLEMENT A L'ACTE EXPRESSIF DONT
LE BUT ILLOCUTIONNAIRE EST D'EXPRIMER LA
CROYANCE QUE L'ENONCIATEUR POSSEDE LA
CROYANCE EN SA PROPRE EXISTENCE

$$\frac{F(P)}{\psi = S(P*)} \triangleright f$$

$$\frac{\vdash [A \text{ de } S(P*)]}{\sigma\sigma = (E)} \triangleright f \quad \frac{\vdash (E)}{\psi = Cr(E)} \triangleright f \quad \frac{\vdash [A \text{ de } Cr^1(E)]}{\psi = Cr^2[A \text{ de } Cr^1(E)]} \triangleright f \quad \frac{E/Cr^2[A \text{ de } Cr^1(E)]}{\psi = Cr^2[A \text{ de } Cr^1(E)]} f$$

$$\frac{\vdash \{A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]\}}{\psi = Cr^3 \{A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]\}} \triangleright F$$

$$\frac{E / Cr^3 \{A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]\}}{\psi = Cr^3 \{A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]\}} \triangleright f$$

$$\frac{\vdash <A \text{ de } Cr^3 \{A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]\}>}{\psi = Cr^4 <A \text{ de } Cr^3 \{A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)]\}>} \triangleright F$$

$$\frac{E / Cr^4 < A \text{ de } Cr^3 \{ A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)] \} >}{\psi = Cr^4 < A \text{ de } Cr^3 \{ A \text{ de } Cr^2 [A \text{ de } Cr^1 (E)] \} >} \triangleright_f$$

$$\dots \vdash^n (\dots) [A \text{ de } Cr^1 (E)] \triangleright_F \dots E / cr^n (\dots) [A \text{ de } Cr^1 (E)]$$

Un autre engagement par transitivité est constitué par les engagements dont rendent compte les principes primitifs #2, #5, #2, #1 et la réitération continue des principes #2 et #1. Suivant cette chaîne d'engagements,

- un acte de langage non auto-référentiel engage faiblement à l'acte assertif^{oo} de la possession par l'énonciateur de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité (principe #2);
- cet acte de langage auto-référentiel engage faiblement à l'acte assertif^o de l'existence de l'énonciateur - la proposition à laquelle correspond cet état de choses étant une présupposition propositionnelle de l'acte auto-référentiel - (principe #5¹);
- cette assertion^o engage faiblement à l'acte assertif¹ de la possession par le locuteur de la croyance^o en cet état de choses (principe #2);
- cette assertion¹ engage à l'acte expressif¹ de la croyance¹ en la possession par le locuteur de cette croyance^o; (principe #1)

- cet acte expressif¹ engage faiblement à l'acte assertif² de la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #2);
- cette assertion² engage à l'acte expressif² de la croyance² en la possession par le locuteur de cette croyance¹ (principe #1);
- cet acte expressif² engage faiblement à l'acte assertif³ de la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #2);
- cette assertion³ engage à l'acte expressif³ de la croyance³ en la possession par le locuteur de cette croyance² (principe #1);
- et ainsi de suite indéfiniment.

Découle par transitivité de cette série d'engagements le principe complexe suivant:

PRINCIPE #2-5-2*-1*⁽¹⁾: UN ACTE DE LANGAGE NON AUTO-REFERENTIEL
ENGAGE FAIBLEMENT A UNE INFINITE D'ACTES
EXPRESSIFS DONT LE BUT ILLOCUTIONNAIRE
EST D'EXPRIMER UNE CROYANCE RELATIVE EN
DERNIERE ANALYSE A LA POSSESSION PAR
L'ENONCIATEUR DE LA CROYANCE EN SA PROPRE
EXISTENCE

Il suit de ces trois principes d'engagement #2-5-1⁽¹⁾, #2-5-2-1⁽¹⁾ et #2-5-2*-1*⁽¹⁾ que la performance d'un acte de langage non auto-référentiel, tout autant que celle d'un acte auto-référentiel, engage, eu égard à l'état psychologique qui en constitue la condition de sincérité, à la croyance en l'existence de l'énonciateur, la croyance qu'il possède cette croyance en sa propre existence et une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de cette même croyance en son existence.

Comme tous les actes de langage standards, auto-référentiels ou non, ont une condition de sincérité, les thèses G, G-E et G-F s'appliquent, de la façon qui vient d'être décrite, à la totalité de la performance langagière standard.

Un acte de langage non auto-référentiel peut par ailleurs engager faiblement à d'autres actes assertifs de la possession par le locuteur d'un état psychologique donné et donc, puisque ces assertions sont, elles, auto-référentielles, encore engager par transitivité aux actes expressifs spécifiés dans les principes #5-1⁽¹⁾, #5-2-1⁽¹⁾ et #5-2*-1*⁽¹⁾ et de ce fait être de nouveau sujet aux thèses G, G-E et G-F sur l'engagement psychologique langagier. Ces engagements, que nous avons déjà entrevus sans cependant alors en faire l'objet de principes, ont trait aux états de croyances en l'état de choses constituant la condition préparatoire d'un acte de langage, de croyance en l'état de choses correspondant à la proposition qui en est une présupposition propositionnelle et de croyance en l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence. Si, eu égard à ces trois états mentaux, s'appliquent les principes complexes #3-2-1,

#4-2-1 et #5-2-1, les principes #3-2, #4-2 et #5-2 qui en sont pour ainsi dire des constituants sont également valables. Ainsi, pour présenter les choses sommairement, un acte de langage, étant donné qu'il engage à l'acte assertif du même contenu que ces états psychologiques, par transitivité engage faiblement aux assertifs de la possession par le locuteur des croyances en l'état de choses constituant sa condition préparatoire:

$$\frac{F(P) \triangleright_f \neg(B)}{\Sigma = B} \triangleright_f \neg[A \text{ de Cr } (B)]$$

$$\psi = \text{Cr } (B)$$

; en l'état de choses correspondant à la proposition qui en est une présupposition propositionnelle:

$$\frac{F(P) \triangleright_f \neg(C)}{\sigma = (C)} \triangleright_f \neg[A \text{ de Cr } (C)]$$

$$\psi = \text{Cr } (C)$$

; et en l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence:

$$\frac{F(P) \triangleright_f \neg(D)}{\sigma\sigma = (D)} \triangleright_f \neg[A \text{ de Cr } (D)]$$

$$\psi = \text{Cr } (D)$$

Le même acte de langage engage à la suite de chacune de ces séquences initiales, et donc par trois fois différentes - ce qui pourrait être spécifié par les principes complexes

$$\begin{aligned} & \#3-2-5-1^{(1)}, \#3-2-5-2-1^{(1)}, \#3-2-5-2*-1*^{(1)}; \\ & \#4-2-5-1^{(1)}, \#4-2-5-2-1^{(1)}, \#4-2-5-2*-1*^{(1)}; \\ & \#5-2-5-1^{(1)}, \#5-2-5-2-1^{(1)}, \#5-2-5-2*-1*^{(1)} \end{aligned}$$

- à l'acte expressif de la croyance en l'existence de l'énonciateur,

à l'acte expressif de la croyance que l'énonciateur possède la croyance en sa propre existence et en une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de cette même croyance en son existence. Conséquemment, trois fois également, l'acte de langage, conformément aux thèses G, G-E et G-F, engage à avoir ces croyances et cette infinité de croyances.

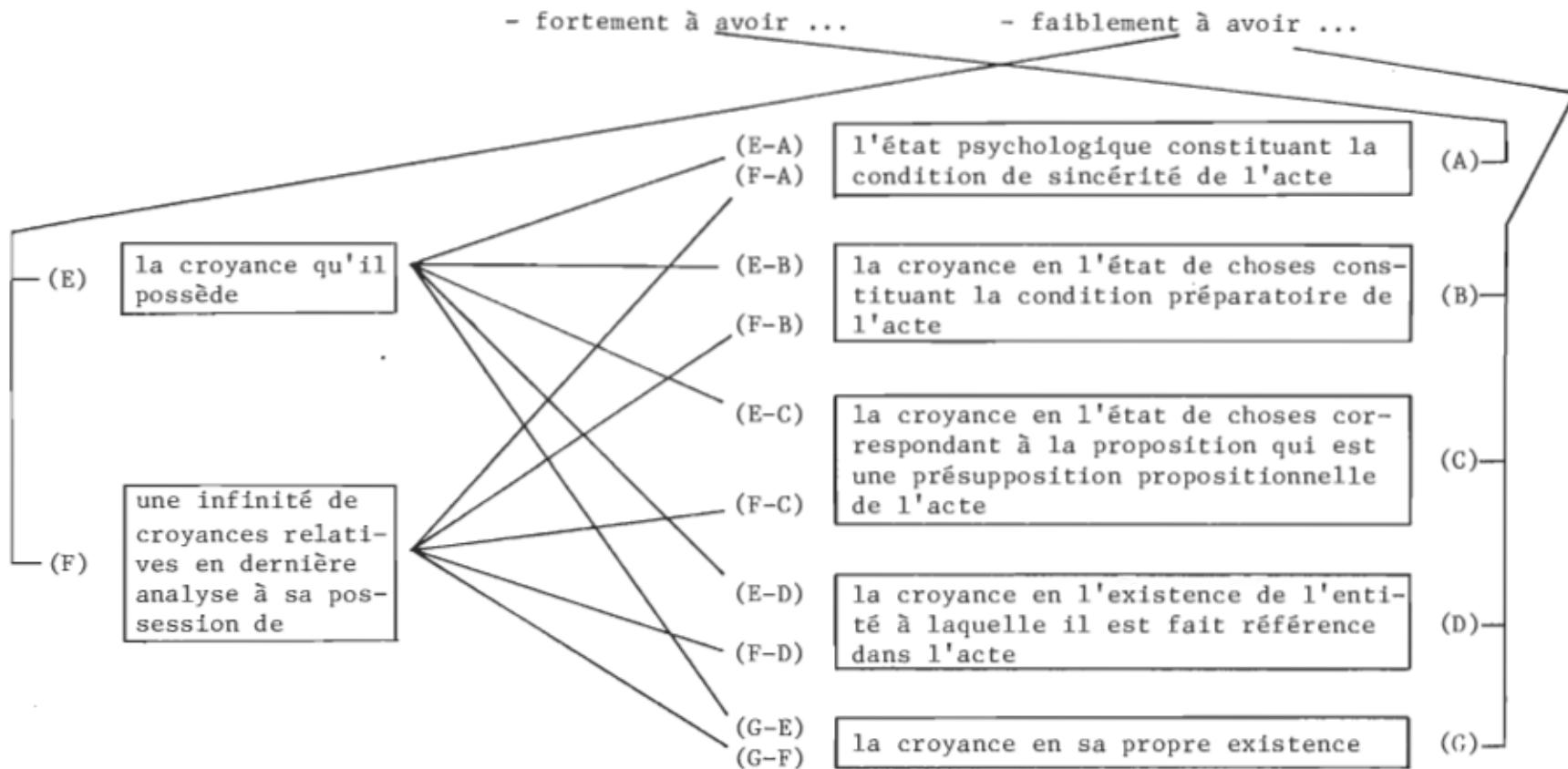
Présentons l'abrégué suivant des thèses G, G-E et G-F:

Parce qu'il est lui-même un acte auto-référentiel ou qu'il engage faiblement aux actes assertifs auto-référentiels de la possession par le locuteur de l'état psychologique constituant sa condition de sincérité, de la croyance en l'état de choses constituant sa condition préparatoire, de la croyance en l'état de choses correspondant à une proposition qui en est une présupposition propositionnelle ou encore de la croyance en l'existence de l'entité à laquelle il y est fait référence, la performance d'un acte de langage engage faiblement le locuteur à avoir

- la croyance en sa propre existence
- la croyance qu'il possède la croyance en sa propre existence
- une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance en sa propre existence

Avec les thèses A, B, C, D, E et F antérieurement formulées, ces thèses portent sur ce qui peut être considéré comme les aspects fondamentaux de l'engagement psychologique inhérent aux actes de langage. En voici un tableau récapitulatif complet:

En performant un acte de langage, un locuteur est engagé ...



CONCLUSION

Les thèses formulées dans le chapitre qui précède rendent compte, selon une certaine perspective, celle de la philosophie searlienne, des aspects fondamentaux de la problématique de l'engagement psychologique dans les actes de langage.

Elles ont pour objet d'identifier les états mentaux qu'en performant un acte de langage un locuteur est engagé fortement et faiblement à avoir. Ainsi que nous le considérons, c'est en effet eu égard à ces deux concepts d'engagement fort et d'engagement faible à avoir des états mentaux que peut être éclaircie la problématique de l'engagement psychologique dans le langage.

Ces mêmes concepts sont définis à partir des deux notions par lesquelles Searle et Vanderveken mettent en évidence le fait que les états mentaux sont partie prenante à la performance des actes de langage: l'expression et l'engagement (général) à la possession d'états psychologiques.

Ils sont par ailleurs caractérisés en fonction de l'engagement illocutionnaire: l'engagement fort et faible

à avoir un état psychologique contracté par un locuteur à l'occasion de la performance d'un acte de langage peuvent être respectivement ramenés à la relation d'engagement fort et faible de cet acte à l'acte expressif dont le but illocutionnaire est d'exprimer cet état psychologique.

Il est possible d'établir un certain nombre de principes régissant l'engagement illocutionnaire à la catégorie expressive. C'est de ces principes que découlent les thèses sur l'engagement psychologique dans les actes de langage.

Parmi les différentes considérations relatives à ces thèses qui sont dignes de mention, trois points méritent particulièrement d'être en conclusion soulignés.

Le premier est qu'elles peuvent comporter des présuppositions théoriques, c'est-à-dire ne valoir que dans l'éventualité où sont préalablement correctes certaines autres thèses d'appoint. C'est entre autres le cas de la thèse G et des thèses G-E et G-F qui s'ensuivent. Elles ne s'avèrent justes, tout autant pour les actes de langage auto-référentiels et non auto-référentiels, que si est d'abord exacte l'intuition suivant laquelle le pronom personnel "Je" est une locution référentielle. Pour qu'il soit vrai, par exemple, que l'acte de langage "J'ai la croyance que P" engage également le locuteur à avoir la croyance en sa propre

existence, à avoir la seconde croyance qu'il possède cette croyance et à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession de la croyance en son existence, il est absolument nécessaire que le déictique "J'" exerce dans la phrase considérée une fonction référentielle. Or, certains linguistes et philosophes prétendent au contraire que ce n'est précisément pas le cas. C'est notamment le cas d'Emile Benveniste et d'Elizabeth Anscombe. Selon le premier, le "Je" fait partie d'un groupe de formes "pronominales" qui ...

"... ne renvoient pas à la 'réalité' ni à des positions 'objectives' dans l'espace ou dans le temps, mais à l'énonciation, chaque fois unique, qui les contient, et réfléchissent ainsi leur propre emploi. (...) [Ce sont des] ... signes 'vides', non référentiels par rapport à la 'réalité', toujours disponible, et qui deviennent 'pleins' dès qu'un locuteur les assume dans chaque instance de son discours. Dépourvus de référence matérielle, ils ne peuvent pas être mal employés; n'assertant rien, ils ne sont pas soumis à la condition de vérité et échappent à toute dénégation". (Benveniste (1956), p. 954).

Quant à Anscombe, elle affirme plus succinctement et précisément:

"... 'I' is neither a name nor another kind of expression whose logical role is to make reference, at all". (Anscombe (1975), p. 32).

"... 'I' does not stand for any object, not for anything presented". (Id., p. 55).

Dans la mesure où les thèses G, G-E et G-F que nous avons ici proposées sont bien dans l'esprit de sa philosophie, Searle ne peut pas partager cette idée suivant laquelle "Je" ne servirait pas à identifier le locuteur. Il prétend d'ailleurs en toutes lettres que ce terme est bel et bien référentiel. Il repère en effet différentes sortes de locutions référentielles dont les ...

"(...) Pronouns, e.g., 'this', 'that', 'I', 'he', 'she', and 'it'". (1969a, p. 81)

Une seconde remarque qui peut être faite au sujet des thèses sur l'engagement psychologique dans le langage est que certaines d'entre elles suscitent aisément matière à discussion eu égard à des considérations connexes. Il en est ainsi des thèses F (F-A, F-B, F-C et F-D) et G-F suivant lesquelles en performant un acte de langage un locuteur serait engagé faiblement à avoir une infinité de croyances relatives en dernière analyse à sa possession d'un état psychologique donné. D'aucuns pourraient peut-être soutenir que l'argument suivant s'avère être désastreux pour ces thèses: le cerveau des sujets parlants étant limité, il est impossible qu'ils puissent posséder une infinité d'états psychologiques de croyances ou autres. A la vérité, ce raisonnement ne réfute aucunement nos thèses F et G-F. Car ces dernières ne stipulent pas du tout qu'un locuteur possède une infinité d'états mentaux mais plutôt qu'il est engagé à cette possession. Or,

quelqu'un peut être engagé à avoir un ou plusieurs état(s) psychologique(s) sans que vraiment il en ait effectivement la possession. Searle et Vanderveken l'affirment eux-mêmes explicitement:

"... one can be committed to having a state without actually having it".
(F.I.L., p. I-24)

L'argument du cerveau fini ne peut donc être invoqué pour tenter de contrer les thèses F et G-F.

Dernier point: les thèses sur l'engagement psychologique dans le langage ont une importance ou un impact philosophique qui sans être toujours manifeste n'en est pas moins certain. Quelques-unes de ces thèses ont même explicitement trait à des questions marquantes de l'histoire de la philosophie. C'est par exemple le cas de la thèse G qui constitue une sorte de version moderne du cogito de Descartes. Découle en effet du fait qu'en performant un acte de langage un locuteur serait engagé (faiblement) à avoir la croyance en sa propre existence l'argument: "Je parle, donc je suis". En vertu de ce cartésianisme linguistique, un sujet serait assuré de son existence non pas par son acte de penser mais plutôt par celui de parler.

BIBLIOGRAPHIE

A - TEXTES DE SEARLE

- (1957-58) : "Russell's Objection to Frege's Theory of Sense and Reference". *Analysis*, 18, 137-43. Repris in E.D. Klemke (ed.). *Essays on Frege*, Urbana, Chicago, London: The University of Illinois Press, 1968, pp. 337-45.
- (1958) : "Proper Names", *Mind*, 67, 166-73. Repris in C.E. Caton (ed.), *Philosophy and Ordinary Language*, Urbana, Chicago, London: The University of Illinois Press, 1970, pp. 154-61.
- (1959a) : *Problems Arising in the Theory of Meaning out of the Notions of Sense and Reference*, D. Phil. Theses, Oxford: Oxford University, 211p. (Ms D. Phil. & 2166).
- (1959b) : "On Determinables and Resemblance", "Proceedings of the Aristotelian Society", volume supplémentaire, pp. 141-58.
- (1962) : "Meaning and Speech Acts", *The Philosophical Review*, 71, 423-32. Repris, avec révisions et additions, in C.D. Rollins (ed.), *Knowledge and Experience*, Pittsburgh: the University of Pittsburgh Press, 1966, pp. 28-42.

- (1964) : "How to Derive 'Ought' from 'Is'", *The Philosophical Review*, 73, 43-58. Repris in P. Foot (ed.), *Theories of Ethics*, Oxford: Oxford University Press, 1967, 188p. et in W.D. Hudson (ed.), *The Is / Ought Question*, London: Macmillan, 1969, 231p.
- (1965) : "What is a Speech Act?" in M. Black (ed.), *Philosophy in America*, New York: Allen and Unwin, pp. 221-39. Repris in Searle (1971a), pp. 39-63.
- (1966a) : "Assertions and Aberrations" in B. Williams, A. Montefiore (eds), *British Analytical Philosophy*, London: Routledge and Kegan Paul, pp. 41-54. Repris in K.T. Fann (ed.), *Symposium on J.L. Austin*, New York: Humanities Press, 1969, pp. 205-18.
- (1966b) : "Review of Locutionary and Illocutionary Acts: A Main Theme in J.L. Austin's Philosophy by Mats Firrberg", *The Philosophical Review*, 75, 389-91.
- (1966c) : "Rejoinders" in C.D. Rollins (ed.), *Knowledge and Experience*, Pittsburgh: The University of Pittsburgh Press, 1966, pp. 50-4. (Re.: Z. Vendler, "Comments" et P. Benecerraf. "Comments", Id., p. 38-42 et pp. 43-9 - "Comments" de Searle (1962)).
- (1967a) : "Human Communication Theory and the Philosophy of Language: Some Remarks" in F.E.T. Dance (ed.), *Human Communication Theory*, New York, Chicago, San Francisco, Toronto, London:

- Holt Rinehart and Winston Inc., pp. 116-29.
- (1967b) : "Determinables and Determinates" in P. Edwards (ed.), *The Encyclopedia of Philosophy*, New York: Macmillan Publ. Co. and the Free Press, vol II, pp. 357-9.
- (1967c) : "Proper Names and Descriptions" in P. Edwards (ed.), *The Encyclopedia of Philosophy*, New York: Macmillan Publ. Co. and the Free Press, vol VI, pp. 487-91.
- (1967d) : "Strawson, Peter Frederick" in P. Edwards (ed.), *The Encyclopedia of Philosophy*, New York: Macmillan Publ. Co. and the Free Press, vol VIII, pp. 26-8.
- (1968) : "Austin on Locutionary and Illocutionary Acts", *The Philosophical Review*, 77, 405-24. Repris in G.J. Warnock (ed.), *Essays on J.L. Austin*, Oxford: The Clarendon Press, 1973, pp. 141-59.
- (1969a) : *Speech Acts - An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge: Cambridge University Press, 203p. Traduction française: *Les actes de langage: essai de philosophie du langage*, Paris: Hermann, 1972, 261 p.
- (1969b) : "Deriving 'Ought' from 'Is': Objections and Replies" in W.D. Hudson (ed.), *The Is / Ought Question*, London: Macmillan, pp. 261-71.
- (1971a) : *The Philosophy of Language*, J.R. Searle (ed.), Oxford: Oxford University Press, 148 p.

- (1971b) : "The Verification of Linguistic Characterizations" in L. Colin (ed.), *Philosophy and Linguistics*, London, Basingstoke: Macmillan and St. Martin's Press, pp. 241-4. Repris de Searle (1969a).
- (1971c) : "The Problem of Proper Names" in D. Steinberg, L.A. Jakobovits (eds.), *Semantics: an Interdisciplinary Reader in Philosophy, Linguistics and Psychology*, Cambridge: Cambridge University Press, pp. 134-41. Repris de Searle (1969a).
- (1972) : "Chomsky's Revolution in Linguistics", *The New York Review of Books*, 1972. Repris in G. Harrmann (ed.), *On Noam Chomsky: Critical Essays*, Gordon City, New York: Anchor Press and Doubleday 1974, pp. 2-33. Traduction française (partielle): "Chomsky et la révolution linguistique", *La Recherche*, 32, mars 1973, 235-42.
- (1974-75) : "The Logical Status of Fictional Discourse", *New Literary History*, 6, 319-32. Repris in Searle (1979a), pp. 58-75; in *Journal of Theory and Interpretation*, 6, 1974-75; et in P.A. French, T.E. Uehling, H.K. Wettstein (eds.), *Contemporary Perspectives in the Philosophy of Language*, Minneapolis: University of Minnesota Press, 1979, pp. 233-44.
- (1975a) : "A Taxonomy of Illocutionary Acts" in K. Gunderson (ed.), *Minnesota Studies in the Philosophy of Language*, vol 6, Minneapolis: The University of Minnesota Press, pp. 344-69. Repris in Searle (1979a), pp. 1-29; également

- repris, avec modifications, sous le titre "A Classification of Illocutionary Acts", in *Language and Society*, 5, 1976, 1-23 et in A. Rogers, B. Walls, J.P. Murphy (eds.), *Proceedings of the Texas Conference on Performatives, Presuppositions and Implicatives*, Arlington, Virginia: Center for Applied Linguistics, 1977, pp. 27-45.
- (1975b) : "Indirect Speech Acts" in P. Cole, J. Morgan (eds.), *Syntax and Semantics*, vol 3: *Speech Acts*, New York: Academic Press, pp. 59-82. Repris in Searle (1979a), pp. 30-57.
- (1975c) : "Speech Acts and Recent Linguistics" in D. Aaronson, R.W. Rieber (eds), *Developmental Psycholinguistics and Communication Disorders - Annals of the New York Academy of Sciences*, vol 263, New York: The New York Academy of Sciences, pp. 27-38. Repris in Searle (1979a), pp. 162-79.
- (1975d) : "The Grammar of Dissent" (compte rendu de: *The New Grammarian's Funeral - A Critique of Noam Chomsky's Linguistics* by I. Robinson), *Times Literary Supplement*, 21 novembre 1975, p. 1372.
- (1976a) : "The Rules of the Language Game" (compte rendu de: *Reflections of Language* by N. Chomsky, *Times Literary Supplement*, 10 novembre 1976, pp. 1118-20.
- (1976b) : "Review of *Toward a Linguistic Theory of Speech Acts* by J.M. Sadock", *Language*, 52, 966-71.

- (1977a) : "Reiterating the Differences: a Reply to Derrida" in S. Wever, H. Surssman (eds.), *Glyph I; John Hopkins Textual Studies*, Baltimore: the John Hopkins University Press, pp. 198-208.
- (1977b) : "Interview with Prof. John Searle", (by David Reier), *In / Out*, I: Politics of Philosophy, 7-14.
- (1978a) : "Literal Meaning", *Erkenntnis*, 13, 207-24. Repris in Searle (1979a), pp. 117-36. Traduction française: "Le sens littéral", *Langue française*, 42, 34-47.
- (1978b) : "Sociobiology and the Explanation of Behavior" in M. Gregory, A. Silvers, D. Sutch (eds.), *Sociobiology and Human Nature*, San Francisco, Washington, London: Jossey-Bass Publ., pp. 164-182.
- (1979a) : *Expression and Meaning*, Cambridge: Cambridge University Press, 187p.
- (1979b) : "Metaphor" in A. Ortony (ed.), *Metaphor and Thought*, Cambridge: Cambridge University Press, pp. 92-123. Repris in Searle (1979a), pp. 76-116.
- (1979c) : "Referential and Attributive", *The Monist*, 62, 190-208. Repris in Searle (1979a), pp. 137-161.
- (1979d) : "What is an Intentional State?", *Mind*, 88, 74-92.

- (1979e) : "Intentionality and the Use of Language", in A Margalit (ed.), *Meaning and Use*, Boston: Reidel, pp. 181-97.
- (1979f) : "The Intentionality of Intention and Action", *Inquiry*, 22, 253-80. Repris in *Language, Logic, and Philosophy*, Proceedings of the 4th International Wittgenstein Symposium -28th august to 2nd september 1979, Kirchberg / Wechsel (Austria), Wien: Holder - Pichler - Tempsyby, 1980. Traduction française: "L'intentionalité de l'intention et de l'action", *Critique*, 410, 990-1010.
- (1980a) : *Speech Act Theory and Pragmatics*, J.R. Searle, F. Kierfer, M. Bierwisch (eds.), Dordrecht, Boston, London: Reider, 317p.
- (1980b) : "The Background of Meaning" in Searle (1980a), pp. 221-32.
- (1980c) : "Prima Facie Obligations" in Z. Van Straten (ed.), *Philosophical Subjects: Essays Presented to P.E. Strawson*, Oxford: Clarendon Press; New York: Oxford University Press, pp. 238-59. En partie précédemment publié in J. Ray (ed.), *Practical Reasoning*, Oxford: Oxford University Press, 1970, pp. 81-90.
- (1980d) : "Rules and Causation", *The Behavioral and Brain Sciences*, 3, 37-38. Commentaire de "Rules and Representations" by N. Chomsky, Id., pp. 1-61, suivi d'une réponse de Chomsky, Id., pp. 54-56.

- (1980e) : "Two Objections to Methodological Solipsism", *The Behavioral and Brain Sciences*, 3, 93-94. Commentaire de "Methodological Solipsism considered as a research strategy in cognitive psychology", by J.A. Fodor, Id., pp. 62-73; suivi d'une réponse de Fodor, Id., pp. 106-7.
- (1980f) : "Minds, Brains, and Programs", *The Behavioral and Brain Sciences*, 3, 417-57. Avec commentaires de R.P. Abelson et als. Repris in J. Hangeland (ed.), *Mind Design - Philosophy, Psychology, Artificial Intelligence*, Cambridge: M.I.T. Press, 1981, pp. 282-306 et in D.R. Hofstadter et D.C. Demet (eds.), *The Mind's I*, New York: Basic Books, 1981, pp. 353-373; suivi de "Reflections" by D.R. Hofstadter, Id., pp. 373-82.
- (1980g) : "Intrinsic Intentionality", *The Behavioral and Brain Sciences*, 3, 450-7. Réplique aux commentaires de Searle (1980f).
- (1981a) : "Analytic Philosophy and Mental Phenomena" in P.A. French, T.E. Uehling Jr., H.K. Wettstein (eds.), *Midwest studies in Philosophy VI: The Foundations of Analytic Philosophy*, Minneapolis: University of Minnesota Press, pp. 405-23.
- (1981b) : "Intentionality and Method", *The Journal of Philosophy*, 78, 720-33.
- (1982a) : "Proper Names and Intentionality", *Pacific Philosophical Quarterly*, 63, 205-25.

- (1982b) : "The Chinese Room Revisited", *The Behavioral and Brain Sciences*, 5, 345-8. Réponse à de nouveaux commentaires de Searle (1980f).
Id., pp. 338-45.
- (?) : "Six Principles for the Comprehension of Language".
- I-1 : *Intentionality*, à paraître (1ère version).
- I-2 : *Intentionality*, à paraître (2ème version).

B - TEXTES DE VANDERVEKEN

- (1973) : "La complétude et la compacité de la pragmatique", *Logique et Analyse*, 63-64, 451-94.
- (1976a) : "The Lésniewski-Curry Theory of Syntactical Categories and the Categorially Open Functors", *Studia Logica*, 35, 191-205.
- (1976b) : "A Formal Definition of the Set of the Logical Connectors of Pragmatics", *Zeitschr f. Math. Logic and Grundlagen I. Math.*, 22, 513-6.
- (1980) : "Illocutionary Logic and Self-Defeating Speech Acts" in J.R. Searle, F. Kiefer, M. Bierwisch (eds.), *Speech Act Theory and Pragmatics*, Dordrecht, Boston, London: Reidel, pp. 247-72.
- (1981a) : "Pragmatique, Sémantique et Force Illocutoire", *Philosophica*, 27, 107-26.
- (1981b) : "A Strong Completeness Theorem for Pragmatics", *Zeitschr f. Math. Logic und Grundlagen I. Math.*, 27, 151-60.
- (1982) : "Some Philosophical Remarks on the Theory of Types in Intensional Logic", *Erkenntnis*, 17, 85-112.
- "What is an Illocutionary force?", (à paraître).
- "Model Theoretical Semantics for Illocutionary Forces", (à paraître).

- "Les Actes de discours non-littéraux et les implications conversationnelles", (à paraître).
- "Les différentes espèces de forces illocutoires et les différents modes d'accomplissements d'actes de discours dans le dialogue", (à paraître).

C - TEXTES DE SEARLE ET VANDERVEKEN

- *Foundations of Illocutionary Logic*, (à paraître).

D - AUTRES TEXTES CITES OU MENTIONNES

ANSCOMBE, E. (1975): "The First Person", *Metaphysics and the Philosophy of Mind*, the collected philosophical papers of G.E.M. Anscombe, vol 2, Oxford: Basil Blackwell, 1982, pp. 21-36.

BENVENISTE, E. (1956): "La nature des pronoms", *Problèmes de linguistique générale*, Paris: Gallimard, 1966, pp. 251-7.

DONNELLAN, K. (1966): "Reference and Definite Descriptions", *Philosophical Review*, 75.

DONNELLAN, K. (1968): "Putting Humpty Dumpty Together Again", *Philosophical Review*, 77.

FREGE, G. (1918-19): "La pensée", trad. franç. in: *Écrits logiques et philosophiques*, Paris: Le Seuil, 1971, pp. 170-95.